

MONTESQUIEU

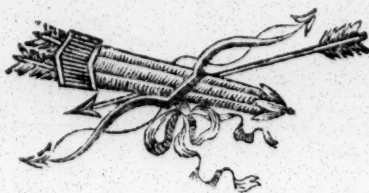
PEINT

D'APRÈS SES OUVRAGES,

PAR

BERTRAND BARÈRE,

Ex-Député du Département des Hautes-Pyrénées,
à la Convention Nationale.



IMPRIME EN SUISSE—REIMPRIME EN FRANCE,
L'AN CINQUIÈME DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE :

ET MAINTENANT À LONDRES :

IL SE TROUVE CHEZ DEBOFFE, GERARD-STREET, SOHO ; DEBRETT,
PICCADILLY ; ET JOHNSON, ST. PAUL'S CHURCH-YARD.



A U X

HOMMES LIBRES.

J'AI pensé que la gloire d'un éloge public étoit autant une dette nationale que la dette de tout républicain envers le génie de Montesquieu; & j'ai écrit ce discours, laissant à l'assemblée nationale le soin & le devoir d'acquitter le peuple Français envers la mémoire de ce grand homme, par les honneurs du PANTHEON.

J'ai pensé que l'orateur qui réussiroit à présenter dignement à l'admiration des hommes libres & à la reconnoissance de ses concitoyens, les travaux & les bienfaits de la philosophie de l'auteur de l'*Esprit des Lois*, sans diffimuler quelques erreurs de sa politique & leur dangereuse influence, sans imputer à son génie indépendant, les opinions monarchiques que lui arracherent le temps où il vécut, & le gouvernement sous lequel il écrivit, auroit bien mérité de la république, & secondé les vues de ses fondateurs.

Ce n'est pas une chose indifférente, après la tourmente révolutionnaire, après les systèmes arbitraires & vagues, après les mouvemens agraires, de reporter le peuple Français

çais vers des idées d'ordre & de justice, vers des théories régulières de police & de législation, vers les bases solides de la sûreté des personnes & du respect des propriétés. On ne peut célébrer Montesquieu sans produire tous ces utiles effets, & sans rappeler toutes ses maximes tutélaires : cette pensée a échauffé mon zèle, & adouci le souvenir de mes infortunes.

J'offre cet ouvrage, composé dans les angoisses des prisons, & continué dans l'obscurité d'un exil arbitraire, à cette portion estimable d'hommes libres, dont aucune oppression ne peut changer l'opinion civique, qu'aucune tyrannie, fût-elle couverte même du manteau populaire, ne peut jamais détourner des principes de la république, qui est le genre de gouvernement où regnent les mœurs & les lois, où l'égalité des droits & le bonheur n'est pas une chimère, où la liberté, la justice & la propriété ne sont pas de vains noms.

J'écris pour ces hommes constants & fermes, qui, dans tous les pays, sous tous les gouvernemens, cultivent leur raison, & veulent uniquement le bonheur de leurs semblables. Ces hommes sont plus nombreux qu'on ne pense, même sous le despotisme. La nature en a déposé par-tout de ces hommes-là ; il y en a auprès des ferrals du grand-seigneur, à côté des hordes militaires des puissances du nord, dans les glaces de la Russie, comme dans les climats brûlans de l'Afrique, sous les yeux même de l'inquisition Portugaise, & jusques dans le capitol de Rome sacerdotale.

Il en existe dans tous les pays de ces ames indépendantes & fortes, qui méditent les ouvrages de Montesquieu, qui vénèrent son génie & chérissent sa gloire.

Tous ces hommes me pardonneront sans doute d'offrir dans cet ouvrage l'analyse de quelques livres de l'Esprit des Lois, & de rappeler à la mémoire de ses admirateurs, une foule de traits contre le despotisme, de pensées pour les républiques & de bases pour la législation. Ces traits & ces pensées ont été consacrés comme maximes dans les assemblées nationales, ont inspiré dans plusieurs pays une législation plus parfaite; ils ont été traduits dans plusieurs langues qu'ils ont enrichies; ils ont été transmis dans une foule d'ouvrages que l'Esprit des Lois a fait naître. Les rappeler, c'est instruire.

D'ailleurs comment louer un grand penseur, si ce n'est par ses pensées? Comment peindre les élans du génie, sans montrer les espaces qu'il a parcourus & les hauteurs qu'il a atteintes? Comment faire connoître les travaux d'un esprit supérieur, & représenter l'ame d'un grand philosophe? Comment rendre, par des phrases oratoires, les expressions simples de Montesquieu, quand il a à tracer des idées fortes; & le charme laconique de son style, quand il veut réveiller, par un mot, par une phrase, par un rapprochement subit ou par un heureux contraste, une foule de sentimens & plusieurs idées? L'éloge d'un homme de génie est dans ses maximes & dans ses écrits.

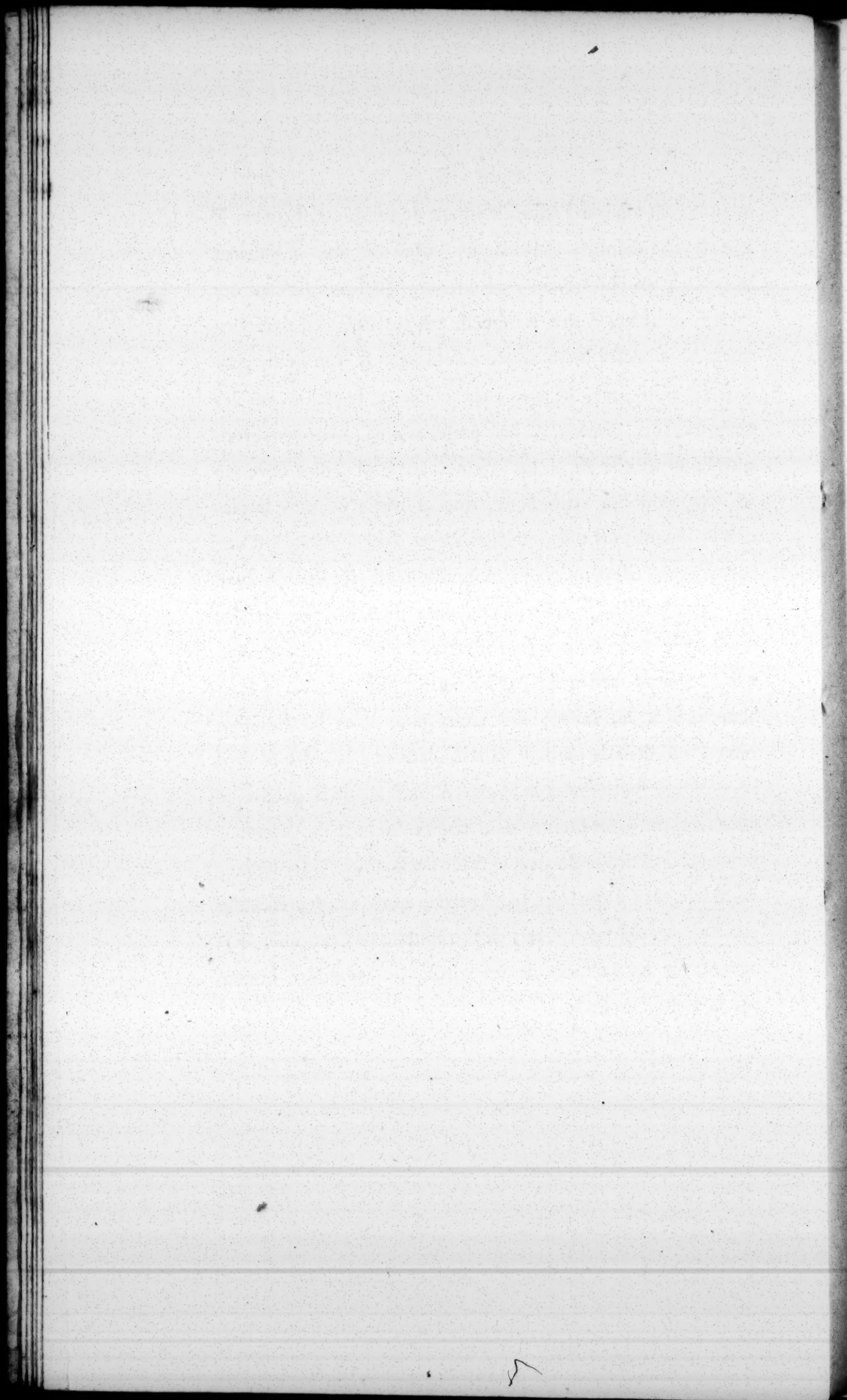
J'ai donc rapproché, réuni & analysé dans des notes,
sans

sans flatterie comme sans amertume, les maximes & les vues générales répandues dans le traité *de la grandeur & de la décadence des Romains*, & dans *l'Esprit des Loix* & dans *ses divers ouvrages*. J'ai plus cherché à rappeler ses principes, à en faire en quelque sorte une nouvelle édition abrégée à l'usage des républicains, qu'à composer un éloge académique. Les sociétés littéraires avoient une éloquence de convention, limitoient l'étendue des discours, établissoient une mesure pour les pensées, appartenoient à un esprit de parti, ou suivoient une opinion de secte. L'esprit humain s'est affranchi par la révolution Française, comme le peuple.

J'ai voulu prouver par cet ouvrage, qu'on peut, au milieu même des tempêtes de la révolution & des orages de la liberté, s'occuper de travaux philosophiques & de méditations utiles : j'ai voulu prouver aussi que le véritable républicain, de quelque malheur qu'on l'accable, de quelque proscription qu'on le frappe, abjurant toute idée de vengeance particulière, ne se souvenant d'aucun ennemi personnel, & n'imputant aucune de ses douleurs à la patrie à qui il doit tout, même son existence, ne se détourne jamais de sa route, ne pense qu'au bonheur de ses concitoyens, & ne travaille qu'à la perfection de la morale publique & des lois.

O Montesquieu ! c'est à ton exemple que je dois le courage qui me fait supporter chaque jour l'injustice & la calomnie ; c'est à tes ouvrages que je dois ces principes
qui

qui me font espérer l'affermissement de notre constitution & le triomphe de notre république. Que ne puis-je honorer mon exil, en obtenant par ce discours quelques larmes des cœurs sensibles, à qui je rappelle tes vertus sociales méconnues, ta modeste bienfaisance calomniée, & ton génie persécuté ! Un jour, lorsque mes cheveux blanchis par les chagrins, les années & les persécutions, m'annonceront que l'ingratitude est à son terme, ou n'est point devenue un dogme de la république, que la haine de mes implacables ennemis est usée ou impuissante, que la morale d'une nation naturellement juste & sensible est régénérée avec son esprit public, je rassemblerai dans mon humble retraite ma famille trop long-temps contristée par mes infortunes, quelques amis restés fidèles au patriotisme proscrit & malheureux ; & là, faisant des vœux pour tous les hommes libres, qui dans le corps législatif, dans le directoire & dans les armées, soutiennent la liberté & défendent la patrie, je ranimerai ma voix éteinte pour lire ce discours du défenseur éloquent des droits du peuple & de l'humanité. Je demanderai à la nature quelque législateurs, quelques représentans semblables à Montesquieu ; & la république Française, déjà immortelle par la force de ses armes, le deviendra encore par la sagesse de ses lois.



MONTEsquieu

PEINT

D'APRÈS SES OUVRAGES.

“ Le genre humain avoit perdu ses titres ;
“ Montesquieu les a trouvés & les lui a rendus.”

VOLTAIRE.

LE plus bel éloge qu'un homme puisse recevoir du génie, Montesquieu l'a reçu de Voltaire ; le plus grand honneur qu'un citoyen puisse obtenir d'une nation, Montesquieu va bientôt l'obtenir des Français libres. L'assemblée nationale vient de rendre justice à la cendre de l'auteur de l'*Esprit de Lois* : la reconnoissance publique est un fruit tardif que la postérité seule voit mûrir*.

Mais

* Voyez la motion faite au conseil des Cinq-cents dans le mois Ventose de l'an 4, tendante à accorder les honneurs du panthéon à Montesquieu. Elle a été renvoyée à une commission par le conseil des Cinq-cents. Voyez aussi la motion faite au conseil des Anciens en l'honneur de Montesquieu, dans la séance du 14 Ventose, an 4.

B

Mais n'est-il rien au-delà de ces hommages solennels ? Tout est-il épuisé par ces honneurs ? Pour perpétuer la mémoire de ses grands hommes, l'Egypte eut ses pyramides, la Chine ses arcs de triomphe, la Grece ses temples, Rome ses statues, l'Angleterre ses mausolées & la France son panthéon. Ces monumens périssent : ils sont dévorés par le temps. Les pensées du génie sont seules immortelles, traversent les siècles, & se transmettent aux générations futures, comme ces feux qui, dans les jeux olympiques, passaient de main en main jusqu'au dernier des Grecs.

L'imprimerie a aussi ses monumens, & le cœur des républicains a aussi son panthéon. Elevons donc à Montesquieu un monument plus durable que le marbre & l'airain. Analyser ses ouvrages, apprécier ses systèmes, recueillir ses maximes, combattre quelques erreurs, extraire de cette mine abondante l'or pur de la liberté & de l'égalité, le séparer l'alliage subtil & funeste de toutes les aristocraties, c'est ajouter à l'horreur qu'inspire le despotisme, au mépris que mérite la servitude, & féconder les principes libérateurs & généreux des républiques.

L'académie Française fit l'éloge de Montesquieu ; d'autres sociétés littéraires proposèrent ce sujet à l'éloquence ; on eût dit que la monarchie vouloit s'emparer des pensées de Montesquieu.

tesquieu. Il appartient mieux aux républicains de célébrer sa mémoire, de publier ses maximes, & d'arracher à toutes les aristocraties les armes qu'elles ont prises dans ses erreurs, ou plutôt c'est à l'univers qu'il faut adresser l'éloge de Montesquieu. Hommes libres de tous les pays, gens de lettres, savans, artistes, politiques, philosophes ; & vous aussi gouvernemens de tous genres, assemblées nationales, congrès, législateurs, peuples souverains, c'est à vous que je parle.

Elevé par la grandeur de mon sujet, je vais présenter aux tyrans cet ennemi redoutable, à l'aristocratie ce censeur sévère, à la patrie ce bienfaiteur, à l'Europe ce flambeau, aux lettres & aux sciences ce modèle, à la législation cet oracle, à l'égalité ce juste appréciateur, & à toutes les nations cet apôtre de la liberté. C'est lui qui a osé le premier, qui a su mieux que tout autre soulever le voile épais que la politique & la superstition avoient religieusement posé sur le despotisme ; c'est lui qui a fait connoître à l'homme & au citoyen ses titres & ses droits, analysé sous ses yeux tous les genres de gouvernement, dévoilé les diverses causes qui préparent ou amènent de loin la grandeur & la décadence des empires, présagé, suivant le partage ou la réunion des pouvoirs, la liberté ou l'esclavage des peuples, marqué d'une main hardie les vies politiques

politiques & les fausses institutions qui doivent plus ou moins rapidement entraîner des révolutions ou en rouvrir l'orageuse carrière ; c'est lui qui a lancé contre le despotisme ces traits brûlans qui le consomment, & tracé ces caractères odieux & féroces qui le font abhorrer.

Si, dans tous le temps, ces grandes leçons sont utiles à l'humanité, c'est sur-tout dans des momens de crise & d'orages politiques où le choc du pouvoir arbitraire & de la liberté jettent les empires dans un état convulsif qui les dissout ou les régénere ; c'est alors qu'il faut rappeler à la conscience publique les principes éternels de morale & de législation. Les temps de calme sont des temps de sommeil pour les grandes vérités politiques ; les passions se réveillent & se déploient avec force au sein des révolutions, & c'est alors qu'on a plus besoin de les rappeler à la morale.

Quel moment fut jamais plus favorable pour célébrer Montesquieu, pour apprécier ses travaux, signaler ses erreurs & méditer ses pensées ! Le globe est dans une fermentation générale ; tous les gouvernemens s'ébranlent presque à la fois sur leurs vieux fondemens ; tous les peuples s'éclairent & s'agitent ; toutes les constitutions anciennes tendent à périr ou à s'améliorer ; un cri de liberté lancé du milieu de l'Europe vers le ciel a retenti dans toutes les parties du monde.

L'Amé-

L'Amérique septentrionale s'est affranchie; l'Europe est près de se lasser des crimes par lesquels elle achète la malheureuse population de l'Afrique avec des hochets; l'Asie cherche à repousser tyrans insulaires. En Europe, l'apparition imprévue d'une grande république a frappé de terreur tous les rois, étendu ses limites, & créé tout à coup trente millions de citoyens. Par ses armes, la Belgique, long-temps arrêtée dans sa liberté par le fanatisme religieux, devient libre & Française; par son secours, la Hollande chasse ses Stathouders usurpateurs & établit la constitution Batave sur la base nécessaire de *l'unité nationale*. La Méditerranée s'affranchit, & l'Océan se prépare à voir partager aux nations le trident de Neptune.

En vain l'ambitieux despotisme de quelques puissances du nord s'agite sous les armes usurpatrices & avec une diplomatie artificieuse; en vain il dévore la Pologne, ambitionne la Baltique, convoite l'orient & menace le midi; la liberté est créée, les droits de l'homme sont proclamés, le siècle des républiques commence; en vain l'Angleterre machiavélique & jalouse s'épuise à nourrir le feu de la guerre, & ne s'occupe qu'à lancer les peuples du continent les uns contre les autres, pour envahir le commerce du monde & accaparer l'or teint du sang humain; elle jette des regards inquiets, & sur l'excès de sa prospérité maritime, & sur les vices de sa
con-

constitution, & sur la marche tyrannique de son gouvernement. Par-tout c'est la liberté qui veut replacer & rétablir des forces & des droits transposés ou anéantis par le pouvoir arbitraire. La philosophie, en tous lieux, censure les codes & les législateurs, juge les ministres & les rois, perfectionne les formes du gouvernement & publie les droits du peuple. Voilà l'impulsion que le génie d'un seul homme a donné à tous les esprits vers le milieu du dix-huitième siècle ; voilà le mouvement que Montesquieu a imprimé à toutes les nations.

Ici l'Esprit des Lois a ranimé le sentiment de la liberté, & en a rétabli le regne ; là il a fait désirer une constitution meilleure à un peuple déjà fier de sa liberté. En Europe, il a fait opposer à la tyrannie une réaction qui l'a détruite, ou qui dans certains lieux en a retardé les effrayans progrès. Dans le nouveau monde, il a présidé à la division constitutionnelle des pouvoirs de la première république qui ait honoré ces climats long-temps asservis. La Grèce n'a donné des législateurs qu'à de petites républiques, Montesquieu seul a été législateur du globe entier.

Cet écrivain politique, qui comme homme public a droit aux hommages & à la reconnaissance des nations, a droit encore, comme homme privé & comme citoyen, aux hommages & à l'estime de la postérité. N'oublions pas cette partie de son éloge ; les vertus sociales & civiques donnent un nouvel éclat au génie.

PREMIERE PARTIE.

LA France littéraire dominoit l'univers par ses grands hommes du dix-septieme siecle, lorsque la nature préparoit la naissance de Montesquieu ; comme la France politique en impose par ses armées républicaines à l'Europe coalisée, lorsque la reconnoissance publique ouvre à sa cendre les portes du panthéon.

Montesquieu vit le jour à cette époque brillante à laquelle la plus grande partie de nos grands hommes semblent appartenir. Le ciel fit ce présent à la terre pour la politique & la législation, presqu'en même-temps qu'il lui donna Voltaire pour les lettres, Rousseau pour la philosophie, Raynal pour l'histoire, & Buffon pour la nature.

Que d'autres orateurs s'attachent à célébrer cette réunion rare dans un seul homme, des vertus du magistrat & des talens de l'écrivain, de la profondeur de l'érudition & des grâces de la littérature, de l'immensité de la législation & des secrets de la politique, de l'élévation du génie & de la force impérieuse de la raison, du brillant
de

de l'imagination & des regles de la méthode, de l'élégance du style & du ton majestueux de la loi, de l'étendue des pensées & du laconisme des sentences, du brillant coloris des modernes & de la sage énergie de la *touche antique*, d'une foule de vérités nouvelles & d'un petit nombre d'anciennes erreurs, du mérite éclatant de l'homme public & de la modestie utile des qualités sociales ; j'abandonne ces rapprochemens à l'éloquence académique. Pour bien apprécier les travaux & le génie de Montesquieu, je dois jeter un coup d'œil rapide sur les formes diverses de la législation & de la politique, sur le génie & le caractère des législateurs qui avoient précédé l'arrivée de cet homme célèbre, ainsi que sur l'état où ces deux sciences se trouvoient alors dans les différentes parties du monde.

Le genre humain dans son enfance n'avoit pas besoin de lois. La nature avoit écrit le premier code dans le droit de l'homme. Des chasseurs, des bergers, des pêcheurs, s'occupoient plus de subsistances que de reglemens.

Les peuplades s'étendent, les sociétés se forment, les cultivateurs en jettent les fondemens par la propriété ; les nations se divisent ou se rapprochent par intérêt & par besoin. Des lois générales établissent *le droit des gens* pour commander même au chef de ces nations, & pour
faire

faire entendre la voix de l'humanité au milieu des horreurs de la guerre.

Ce fléau terrible amène à sa suite l'usurpation & l'esclavage. La force & les passions nécessitent les lois civiles. Alors commence la législation des peuples pour réprimer les abus de la violence & les excès de l'injustice.

La sagesse dicta quelques réglemens aux nations ; mais la superstition, le despotisme & la violence imposèrent aux hommes la plupart des codes, tous également incomplets ou barbares. *Moïse* conduit un peuple nombreux, en tenant le code sacré d'une main & le glaive de l'autre ; & par ses institutions, il imprime aux juifs un caractère indélébile.

L'Egypte fait des lois monarchiques, et juge ses rois dans le tombeau.

Confucius gouverne l'*Inde* par des principes de morale. *Zoroastre* développe mieux dans la Perse ceux de la législation.

En Grèce, cette patrie illustre de l'esprit républicain, *Dracon* écrit son code avec du sang ; *Lycurgue*, donnant à ses lois l'empreinte de sa vertu austère, crée aux Spartiates une patrie, & leur ôte la nature.

Solon, plus philosophe, n'établit une législation que pour cent ans, apaise les factions par des lois sages & douces, & donne aux Athéniens

la meilleure constitution qu'un peuple déjà corrompu puisse recevoir.

Platon, indigné contre quelques actes tyranniques du peuple Athénien, trace le plan d'une république, pour faire la satire des lois d'Athènes & la correction de celles de Lycurgue.

Aristote, plus controversiste que législateur, cherche à tout soumettre aux règles de sa politique, & s'occupe dans ses ouvrages à satisfaire tantôt sa jalousie contre *Platon*, tantôt sa passion pour *Alexandre*.

Rome, pour gouverner le monde, rassemble les débris des diverses législations des Grecs, & y ajoute une masse énorme de lois nouvelles & incohérentes, signe de sa décadence prochaine : un gouvernement dégénéré & tyrannique en fit bientôt la proie des barbares.

Le législateur de l'extrémité de l'Europe & de l'Asie paroît ; il propage le despotisme avec une superstition nouvelle. Il enchaîne une vaste partie de la terre par son glaive victorieux, & par des lois stupides & fanatiques qu'il adapte à un climat brûlant & à un peuple asservi.

Dans l'occident, la force propage des réglemens sanguinaires. Des seigneurs donnent des lois féroces, & des serfs avilis les reçoivent ; le gouvernement féodal couvre tout, pendant plusieurs siècles, de ses absurdes injustices & de
ses

ses usurpations violentes. Dans cette longue nuit de la féodalité, le seul Charlemagne *contint la tyrannie de la noblesse, empêcha l'oppression des hommes libres, fit des reglemens admirables, & fit plus, il les fit exécuter* *. Mais à peine ce génie vaste & puissant eut disparu, la nation perdit sa force, & sa grandeur dégénéra comme le reste de l'Europe.

Au sein de la barbarie & de l'ignorance, on voit sortir des ruines d'*Amalphi* le code des Romains, monument extraordinaire de la sagesse & de la corruption d'un grand peuple. L'influence de cette découverte se fait sentir aussitôt sur les mœurs & les lois de l'Europe. La loi féodale est adoucie, les coutumes incertaines & confuses des peuplades diverses sont rédigées & écrites, des formes légales s'introduisent dans les tribunaux. On prend quelque idée de la liberté civile; la science du gouvernement s'établit, & la police générale des nations s'améliore. *Bacon* en Angleterre, *Machiavel* en Italie, *L'hospital* en France, se reffaîfissent un instant des grands principes de la législation & de la politique, au milieu du fanatisme religieux, des discordes civiles & de la turbulence des factions.

Mais déjà les monarchies dont l'Europe étoit couverte depuis l'inondation des barbares du nord, tendoient à leur corruption par l'excès de

* Livre 31, chap. 18.

de l'arbitraire, l'immensité des forces militaires & l'énormité des impôts. La liberté s'étoit réfugiée dans quelques petits états. Son asile se trouvoit vers quelques golfes & côtes de l'Italie, sur les montagnes de la Suisse, dans les marais de la Hollande & dans les forêts de l'Amérique septentrionale. *Penn* avoit montré dans ces contrées lointaines le premier législateur, qui, ayant la paix pour objet & la probité pour institution, a mené les hommes à la liberté, a vaincu leurs préjugés & soumis leurs passions*.

L'Angleterre n'avoit obtenu une constitution qu'avec cent ans de malheurs, de troubles, de guerres civiles atroces & le sang de ses rois, pour retomber encore sous l'avalissant préjugé de la royauté. Les monarchies féodales & les aristocraties nobiliaires d'Italie, ne se soutenoient que par une politique artificieuse & par les préjugés de la superstition. L'empire Germanique étoit un colosse féodal livré à l'influence d'une maison ambitieuse ; la Russie n'étoit pas encore créée par *Pierre le Grand* ; les divisions de l'aristocratie Polonoise préparoient l'affervissement des braves Sarmates, pour en faire la honte des nations & le jouet des rois. La Baltique n'avoit pas encore offert l'étrange spectacle d'un peuple constituant lui-même, & organisant le despotisme de ses rois pour échapper à l'am-

* Liv. 4, chap. 6.

l'ambition de ses nobles *. Les gouvernemens d'Espagne & du Portugal étoient absolus & couverts de la rouille du monarchisme & des fers de l'inquisition.

Dans ces fortes de pays, quels hommes d'état, quels législateurs pouvoient naître ? La France seule, parmi ces grandes & vieilles monarchies de l'Europe, pouvoit espérer de produire encore de grands hommes, parce que les lettres y étoient cultivées & les dons du génie appréciés : parce que tous les droits n'étoient pas perdus, & que toutes les traces de la liberté n'étoient pas effacées.

Le militaire qui avoit donné la vie à Montesquieu, quitta le service des armes pour veiller de plus près sur l'enfance & l'éducation de son fils. Avec quels délices ce pere vertueux dut jouir du plus doux des devoirs, lorsqu'il vit paroître dans son élève les premiers traits de ce goût rapide, de ce sentiment exquis, de cette finesse de raison, de cet amour de la liberté que les premières lectures développerent en lui avec tant de facilité ! Les progrès de son éducation durent

* “ Il n'y a point d'autorité plus absolue que celle du prince
 “ qui succede à la république ; car il se trouve avoir toute la
 “ puissance du peuple qui n'avoit su se limiter lui-même.
 “ Aussi voyons-nous aujourd'hui les rois de Danemarck exercer
 “ le pouvoir le plus arbitraire qu'il y ait en Europé.”—Grandeur & décadence des Romains, chap. 15.

durent se ressentir de l'heureuse influence que *Montagne* avoit répandu sur sa patrie ; & de même que la philosophie & la morale préparèrent la législation, l'auteur *des Essais* dut instruire & préparer l'auteur de l'*Esprit des Loix*.

On diroit que le génie n'a point d'enfance. Dès l'âge de vingt ans, Montesquieu pénétra dans les profondeurs des lois Romaines & des constitutions Grecques, & se disposa à saisir un jour l'esprit des lois de tous les peuples. C'est ainsi que Newton avoit jeté, dès ses premières années, les fondemens de la philosophie naturelle.

En voyant ses premiers travaux, je regrette le temps précieux qu'il perdit dans des discussions qu'on croyoit alors importantes, sur la religion & les usages des anciens ; j'éprouve encore plus de regrets de voir un si grand génie se traîner dans le barreau de l'académie de Bordeaux & dans les monotones fonctions de son parlement. Du moins cette académie, semblable à ce voyageur qui juge du prochain lever du soleil, en voyant ses rayons se réfléchir sur les hauteurs de l'occident avant qu'il paroisse, eut le mérite de pressentir la célébrité de Montesquieu, & d'appercevoir dans le lointain les heureuses influences de ses talens. Le parlement de Bordeaux lui présenta aussi l'occasion, si rare alors, de défendre la cause du peuple.

Le

Le tyran le plus orgueilleux de la France n'étoit plus ; la désastreuse minorité de son successeur voit les impôts devenir accablans, & dessécher l'agriculture, cette mere de toutes les richesses. Qui osera faire entendre à la tyrannie les réclamations & les besoins des peuples ? Qui ambitionnera la gloire dangereuse de présenter au despotisme ombrageux le tableau énergique des calamités publiques ? Ce sera ce jeune Montesquieu, qui a placé à la tête des devoirs du magistrat, le courage de dire la vérité au monarque ; ce sera ce même écrivain qui, dans un ouvrage célèbre, sera bientôt le fléau de tous les tyrans & le défenseur de l'humanité. Que l'histoire des temps raconte ces premiers succès de l'éloquence de Montesquieu, on se rappelle que l'iniquité fiscale fut dévoilée avec un zèle intrépide, & que l'on vit le torrent des impôts s'arrêter un instant.

A son retour à Bordeaux, il rouvre les séances du parlement, & trace d'une main sévère les *devoirs du magistrat citoyen*. Il appartenait sans doute à un homme éclairé & courageux, qui venoit de donner un exemple éclatant à la cour des rois, de traiter un pareil sujet. Il démontra aux magistrats les dangers de la flatterie & de la séduction, & que *s'il n'y a jamais de gloire à être flatté, il y en a toujours à pouvoir se passer de l'être.*

Les

Les premières paroles qui sortirent de sa bouche dans le temple des lois, furent aussi terribles pour les juges que consolantes pour les citoyens. Elles durent retentir dans les cœurs de tous les magistrats, comme le tonnerre retentit dans le creux des rochers d'une longue chaîne de montagnes*. D'un seul trait il caractérisa la vertu essentielle d'un magistrat, qui est la justice. *Il faut, dit-il, qu'elle soit éclairée, qu'elle soit prompte, qu'elle ne soit point austère, & enfin qu'elle soit universelle.*

Ne craignez pas cependant que les opérations mécaniques de l'art judiciaire dénaturent son génie, ou arrêtent ses travaux dans les sciences ; ne craignez pas qu'au milieu de ses profondes recherches sur la législation, il oublie les lettres, ou qu'il néglige la lecture de ces ouvrages ingénieux & légers qui perfectionnent le goût en égayant la raison. Assez d'hommes sont propres à juger les contestations des citoyens ; il ne faut, pour y parvenir, que du bon sens & de la probité :

* “ Que celui d'entre nous qui a rendu les lois esclaves de
 “ l'iniquité de ses jugemens, périsse sur l'heure ; qu'il trouve
 “ en tout lieu la présence d'un Dieu vengeur, & les puissances
 “ célestes irritées ; qu'un feu sorte de dessous terre, & dévore
 “ sa maison ; que sa prospérité soit à jamais humiliée ; qu'il
 “ cherche son pain, & ne le trouve pas ; qu'il soit un exemple
 “ affreux de la justice du ciel, comme il en a été un de l'in-
 “ justice sur la terre.”—Discours prononcé à la rentrée du
 parlement de Bordeaux en 1725.

bité : mais ce n'est pas là la place du génie. Montesquieu est avide de tout connoître ; il parcourt les législations anciennes & les écrits des philosophes. Se sent-il épuisé par le travail, quelques momens employés à la littérature lui rendoient ses forces & rafraîchissoient sa tête. Ce furent ces momens précieux qui donnerent naissance aux *Lettres Persanes**, qu'il appeloit lui-même *une folie de sa jeunesse*.

Voltaire, qui accusoit de plagiat tout les hommes célèbres de son siècle, pour les abaisser devant sa renommée, & qui a mis à contribution tous les siècles & tous les ouvrages, publia que les *Lettres Persanes* étoient une imitation du *Siamois de Dufresny*. Non, cet ouvrage, profond sous une apparence de légèreté, n'est point une imitation servile ; c'est la production originale d'une ame libre, déposée par la nature sur les terres du despotisme, & qui se trouve forcée de prendre un costume étranger pour faire entendre les vérités les plus fortes & les plus utiles.

Qui ne reconnoît dans le style piquant des
Lettres

* “ On vent faire une nouvelle édition des *Lettres Persanes* ; mais il y a quelques *juvenilias* que je voudrois auparavant retoucher.” *Lettres Familieres*, n°. 44.—Montesquieu dit à quelques amis, qu'obligé par son pere de passer toute sa journée sur le code, il s'en trouvoit le soir si excédé, qui pour s'amuser il se mettoit à composer une lettre persane, & que cela couloit de sa plume sans étude.

Lettres Persanes, & dans cette vive sagacité qui pour réformer les mœurs corrompues de Français, saisit les nuances le plus fines de leurs ridicules, le littérateur aimable & le citoyen courageux ? Quelle chaleur, quelle légèreté, quelle variété d'images mêlées à la hauteur des vues & au langage énergique de la raison ! C'est partout la création d'un esprit facile qui parcourt sans disparate les tons les plus opposés, & qui, sous le voile des mœurs orientales, fait la satire de nos usages avec un mélange si agréable de sérieux & de plaisanterie. Tantôt intéressant *Rica*, il verse un sel ingénieux sur nos erreurs & notre brillante servitude ; tantôt sublime *Usbec*, il traite les matières les plus importantes, perce les mystères des cieux et les secrets du gouvernement ; et de l'expression majestueuse de ces grands objets, descend avec légèreté à l'expression simple du style épistolaire. Qui n'a pas été ému par cet apologue des Lettres Persanes, morceau vraiment digne de l'école du portique, et qui se trouve terminé par une réflexion aussi vraie que politique, applicable à tous les peuples assez corrompus pour se laisser des sacrifices nécessaires qui donnent et consolident la liberté : “ O
 “ TROGLODITES ! VOTRE VERTU COMMENCE
 “ A VOUS PESER ?——”

Quel confrate vient s'offrir ! Le réformateur de nos mœurs fait entendre les accens de l'amour,
 et

et le censeur de nos lois devient le peintre des grâces. Le *Temple de Gnide* sort de la presse ; il est déjà dans toutes les mains, il charme toutes les imaginations, il embrase tous les cœurs. On s'étonne cependant de voir Montesquieu traiter un sujet de ce genre. Les uns accusent son talent de frivolité, les autres lui reprochent des tableaux que l'envie cherche à trouver licencieux *. Mais tandis que les littérateurs admirent à quel point il varie les jeux de sa plume, le philosophe observe qu'il n'y a pas si loin des fictions de la poésie aux spéculations de la politique. Les plus grands législateurs furent également politique & poètes. *Platon, Solon, Lhopital*, firent des vers ingénieux & des codes célèbres. Plaignons plutôt l'homme de génie d'être forcé d'interrompre sa marche par un ouvrage

* Montesquieu avait prévu le reproche des censeurs sévères, & l'avait réfuté d'avance de la manière la plus ingénieuse dans la préface du *Temple de Gnide*. “ Je les prie de laisser les jeunes gens juger d'un livre qui, en quelque langue qu'il ait été écrit, a certainement été fait pour eux—A l'égard du beau sexe à qui je dois le peu de momens heureux que je puis compter dans ma vie, je souhaite de tout mon cœur que cet ouvrage puisse lui plaire. Je l'adore encore, & s'il n'est plus l'objet de mes occupations, il l'est de mes regrets.—Que si les gens graves désiroient de moi quelque ouvrage moins frivole, je suis en état de les satisfaire. Il y a trente ans que je travaille à un livre de douze pages, qui doit contenir tous ce que nous savons sur la métaphysique, la politique & la morale, & tout ce que de grands auteurs ont oublié dans les volumes qu'ils ont donnés sur ces sciences-là.”

ouvrage tel que les *Lettres Persanes*, ouvrage plein de métaphores & d'allégories, ressource trop ordinaire de la flatterie & de la servitude ; mais le *Temple de Gnide* a délassé Montesquieu. Dans la Doride, les arts fameux de la Grece éleverent un temple à une divinité plus fameuse encore ; le ciseau de Praxitelle avoit fait quitter l'Olympe à Vénus pour venir parmi les habitans de Gnide. Voilà la fable dont Montesquieu voulut faire sortir *une peinture politique de la volupté**. Il en composa un véritable poème, dont plusieurs langues se sont emparées. C'est là que l'observateur profond des Romains, & le confident de tous les législateurs, transporte tout-à-coup les grâces de son imagination & la sensibilité de son cœur.

Qu'il me soit permis de m'arrêter un instant sur cette élégante production, qui est un chef-d'œuvre de poésie dont la Grece se fût honorée. Où est le littérateur qui n'admire pas le style enchanteur & la simplicité antique qui regne dans cette production ? Qui pourra n'être pas vivement ému par la lecture du sixième chant, aussi étonnant par la beauté des images que par cet art sublime de présenter tour-à-tour l'ombre & la lumière, l'horrible & l'agréable ? Qui pourra sur-tout refuser au *Temple de Gnide* l'éloge si bien mérité d'avoir respecté les mœurs dans un

ouvrage

* *Lettres Familières*, n°. 7, à la note.

ouvrage consacré à la plus impétueuse & la plus libre des passions, & *d'avoir tempéré la volupté par la pudeur, qui est la première des grâces ?*

Cet ouvrage & les Lettres Persanes étoient trop marqués au coin du génie, pour ne pas fixer sur l'auteur l'attention de l'académie Française. Elle n'attendoit que l'occasion de s'honorer de ses talens au moment où elle perdoit Sacy. Les places de l'académie étoient les plus grands honneurs que les plus rares talens pussent recevoir dans la monarchie ; & la nature, toujours si féconde, sembloit bornée à ne produire que quarante hommes de mérite, ou à les voir languir dans cette obscurité qui n'arrêta point cependant la célébrité de Jean-Jacques Rousseau, & tant d'autres écrivains sublimes que les honneurs académiques n'ont jamais soutenu ni récompensé.

En remplaçant Sacy, Montesquieu consola les lettres & désola l'envie. Elle excita les fureurs de sa compagnie ; & la calomnie, en critiquant ce choix, donna une nouvelle preuve qu'il étoit mérité. Le sanctuaire des lettres lui est ouvert, il vient le remplir de sa propre renommée.

Disparoissez formules esclaves de l'éloquence académique, fastidieux éloges, apothéoses coupables, dont aucun des initiés n'avoit encore osé interrompre le servile usage. Montesquieu se refuse

fuse le premier au tribut ordinaire de la flatterie. Richelieu, dont l'éloge est un crime envers la liberté, & dont l'éloge étoit répété depuis plus d'un siècle dans cette académie ; *Richelieu, qui auroit eu le despotisme dans le cœur, s'il ne l'avoit eu dans la tête*, fut peint par des traits énergiques & nouveaux : les vertus simples de *Sacy* eurent un digne panégyriste.

Que peuvent ces tromphes littéraires sur une ame comme celle de Montesquieu ? Magistrat d'une cour suprême, littérateur célèbre, académicien distingué, quels étranges titres pour remplir les hautes destinées de ce grand homme ! Entraîné vers l'étude de la politique, de la législation & de l'histoire des peuples, par un sentiment impérieux & profond, il abdique enfin les fonctions de la magistrature, après les avoir honorées par la défense courageuse des droits nationaux, & par l'incorruptible distribution de la justice. En cessant de s'occuper de l'application mécanique des lois civiles aux contestations particulières, travail trop minutieux pour un esprit vaste, il forme le projet d'un ouvrage aussi immense qu'utile.

Il commence un recueil de matériaux que vingt années d'occupations constantes complèterent à peine. Mais cet ouvrage même, qui devoit comprendre les diverses formes de gouvernement, les lois, les institutions, les mœurs
de

de tous les peuples, lui imposa le besoin de les parcourir, de les considérer de près en voyageur philosophe, en observateur profond. Ce n'est pas dans les tribunaux, ni dans les administrations, ni dans les places ministérielles, qu'un homme peut se former au grand art de la législation ou à la véritable science de la politique; ce n'est pas du fond d'un cabinet ou d'un palais, ou du sein d'une société littéraire, qu'un législateur mesure ou apprécie l'influence réciproque des mœurs & des lois, la dépendance des lois positives de la morale universelle, & qu'il parvienne à connoître les hommes & les gouvernemens: il faut les voir chez eux, comme le naturaliste va parcourir les montagnes & le globe pour connoître les richesses & les secrets de la nature.

Que remarquoit Montesquieu dans sa patrie? quels exemples pouvoient l'instruire? quelles institutions pouvoient l'inspirer? Que voit-il? L'autorité absolue des rois & la nullité de la nation; l'empire de la superstition & du prêtre, & les accusations vagues & homicides d'athéisme; les orgueilleux privilèges des nobles & la servitude féodale des agriculteurs; le despotisme judiciaire des parlemens, & un mélange bizarre & gothique de lois Romaines, de coutumes barbares & d'ordonnances contradictoires; la dé-
vorante

vorante chicane et les lettres de cachet * ; l'inégalité révoltante des rangs, des conditions, des fortunes, & l'avilissement, la misère & le dédain de la partie la plus laborieuse comme la plus nombreuse des Français.

Pouvoit-il être rassuré contre la durée de ces erreurs funestes, de ces préjugés destructeurs, de cette odieuse méconnoissance des vérités les plus utiles, de cette violation impunie des droits les plus sacrés ? pouvoit-il être rassuré contre tant d'abus par une constitution monarchique aussi incertaine, aussi oubliée depuis quelques siècles & aussi corrompue que l'administration publique étoit versatile, dévorante & dissipatrice ? En observant les Français, Montesquieu n'avoit vu que de brillans esclaves dansant avec leurs fers, des modes variées & des usages ridicules à la place des institutions politiques, des manières au lieu de mœurs, des traitans, des courtisans & des despotes à la place des défenseurs du peuple ; nulle part on ne voyoit des pouvoirs divisés, des impôts librement accordés, des

* “ Je vous dirai pour nouvelle que l'on vient d'exiler un
 “ conseiller de notre parlement, parce qu'il a prêté sa plume à
 “ coucher les remontrances que le corps a cru devoir faire au
 “ roi ; & ce qu'il y a de plus incroyable encore, est que l'exil
 “ a été ordonné, sans qu'on ait même lu les remontrances.”
 Lettres Familières, n°. 57.

des lois consenties publiquement ; nulle part la patrie.

C'est dans des voyages lointains que Montesquieu verra l'humanité sous toutes ses faces, les peuples sous les différens gouvernemens, la liberté avec ses organisations diverses, & la politique dans ses développemens variés. C'est dans les états de l'Europe qu'il verra les hommes sous l'influence inégale de chaque constitution politique, qu'il pourra étudier les rapports & les différences du caractère des nations, apprécier leurs connoissances & leurs erreurs, calculer leur grandeur & leur décadence, leurs ressources & leurs besoins, connoître, par leurs mœurs, les constitutions quelles peuvent supporter, & par leurs progrès dans la civilisation, les lois qu'elles doivent suivre.

O vous qui vous attachez aux pas des grands hommes ! suivez Montesquieu dans ses voyages. Il quitte la France, mais c'est pour l'illustrer & la rendre heureuse. Il s'éloigne quelque temps de sa terre natale, mais c'est pour lui donner la célébrité & lui inspirer des lois sages. Voyageant comme *Solon*, & méditant comme *Pythagore*, analysant comme *Descartes*, & observant comme *Bacon*, il veut examiner par-tout les influences du physique & du moral des peuples sur les institutions & sur les lois, apprendre de chaque espece du gouvernement ce qu'il a fait pour

combattre & adoucir par ses lois les maux inséparables de la société & des passions humaines. *Eudoxe* & *Platon* étudierent les sciences & les lois en Egypte, *Aristote* voyagea dans la Perse, *Cicéron* s'instruisit à Athenes, *Montesquieu* va parcourir l'Europe.

Voyez-le visitant par-tout les savans & les politiques, les artistes célèbres & les héros, cherchant ces hommes rares dont le commerce de quelques jours supplée souvent l'observation & l'étude de plusieurs années. A Vienne, il trouve le prince *Eugene* avec sa simplicité, sa fortune & sa gloire*; à Venise, le comte de *Bonneval* avec ses passions & ses malheurs, l'ex-ministre *Law* avec ses systèmes & sa misère : ce spectacle seul dut instruire l'illustre voyageur. C'est sur les débris de la gloire & de la puissance que souvent le génie a reçu les plus utiles & les plus importantes leçons.

Mais quelles lumieres plus fécondes il en retiroit,

* “ Vous allez à Vienne, je crois que j'y ai perdu depuis vingt-deux ans toutes mes connoissances. Le prince Eugene vivoit alors, & ce grand homme me fit passer des momens délicieux.” *Lettres Familieres*, n°. 44. — Dans un petit écrit que Montesquieu avoit fait sur la considération, en parlant du prince Eugene, il avoit dit *qu'on n'est pas plus jaloux des grandes richesses de ce prince, qu'on l'est de celles qui brillent dans les temples des dieux*. Le prince flatté de ces expressions, fit un accueil très-distingué à Montesquieu à son arrivée à Vienne, & l'admit dans sa société la plus intime.

tiroit, lorsqu'il conversoit intimement avec *Eugene* sur la guerre & sur l'influence trop universelle que cet art terrible exerce sur le sort des empires & les droits des peuples! Le général & le philosophe étoient faits pour s'admirer & s'instruire. C'étoit la gloire des armes associées un instant avec le génie des lois pour instruire le monde: mais combien ils étoient alors éloignés tous les deux de penser qu'à la fin du siècle qu'ils illustroient, l'art de la guerre & les prodiges de la liberté viendroient immortaliser les Français, proclamer les droits de l'homme & fonder une république puissante sur les ruines d'une vieille monarchie!

D'un autre côté, tandis que *Bonneval* peignoit à Montesquieu le caractère & les principes de tous les princes, de tous les généraux, de tous les ministres de son temps, avec cette force, cette passion, cette vérité avec laquelle cet illustre proscrit parloit de ses infortunes & de ses persécuteurs, l'étranger *Law*, dont l'esprit systématique & arbitraire fut la véritable cause première de cet agiotage dévorant qui a produit une grande partie des abus dont nous gémissons encore, & qui à tant corrompu la morale publique, vicié le commerce, détruit l'esprit public & anéanti jusqu'à l'espérance même des mœurs républicaines, s'occupoit avec Montesquieu de la théorie des finances & des

rem-

remboursemens du change, de la dette publique et du gouvernement.

C'est après ces conversations politiques avec l'ex-ministre, créateur du papier-monnoie en France, que Montesquieu traçoit ces lignes de l'Esprit des Lois, où il le peint avec autant de profondeur que de sévérité*. *Mais pourquoi, lui dit Montesquieu, voulant pressentir jusqu'à quel point, vers quelles vues politiques Law avoit porté son désastreux système, pourquoi n'avez-vous pas essayé de corrompre le parlement de Paris, comme le ministère Anglais fait à l'égard du parlement de Londres?—*

Quelle différence, répond Law! L'Anglais ne fait consister sa liberté qu'à faire tout ce qu'il veut, & le Français ne met la sienne qu'à faire tout ce qu'il doit..... Comparaison honorable, éloge peu suspect sortant de la bouche d'un ministre disgracié & étranger; mot sublime dont la nation doit apprécier plus que jamais l'énergie & la vérité dans un moment où tant de Français, indignes de porter ce beau nom, calomnient le peuple.

* “ Law, par une ignorance égale de la constitution républicaine & de la monarchique, fut un des plus grands promoteurs du despotisme que l'on eût encore vu en Europe. Outre les changemens qu'il fit si brusques, si inusités, si inouis, il vouloit ôter les rangs intermédiaires, & anéantir les corps politiques; il dissolvoit la monarchie par ses chimériques remboursemens, & sembloit vouloir racheter la constitution même.” Esprit des Lois, liv. 2, chap. 4.

peuple Français dans les cours étrangères, & cherchent à le corrompre dans l'intérieur avec un acharnement & un machiavélisme dont un ministre Anglais même rougiroit.

Montesquieu ne borne point là ses observations sur Vénise. Il voit son commerce anéanti depuis que l'Europe, avec la boussole, a découvert le Cap de Bonne-Espérance, & s'est élancée dans l'Atlantique. Il apperçoit l'esprit républicain de Vénise s'affaiblir, se dénaturer, & disparaître à mesure qu'une imposition politique a fait mouvoir violemment les ressorts d'une aristocratie farouche & cruelle*. Observateur philanthrope au sein de ce gouvernement *soupçonneux* & arbitraire, il tracera des idées profondes qui apprendront aux corps puissans à faire le bonheur des peuples, & aux aristocraties

* L'aristocratie Vénitienne porte ses soupçons & sa vengeance jusqu'à se dévorer elle-même ; jugez ce qu'elle doit faire du peuple. Voyez le sort affreux que les nobles Vénitiens, *Pisani* & *Coutarini*, ont éprouvé. Depuis lors il a existé dans la noblesse un parti qui plaignoit ces malheureuses victimes, & éprouvoit leurs idées sur l'abolition du conseil inquisitorial des décemvirs. Le gouvernement, tous les jours plus soupçonneux, a fait arrêter André *Spada*, prétendu coupable d'avoir exprimé des regrets sur le sort de *Pisani* & de *Coutarini*, l'a fait enfermer au château Delpan, d'où l'on croit qu'il sera transféré au château de Coterio, pour y subir la même peine que *Coutarini*, condamné à mourir empoisonné.—*Moniteur*, n°. 144. *an cinquième république Française*.

ties l'intérêt qu'elles ont à ne pas se faire abhor-
rer. Il voit l'homme ordinaire & le citoyen in-
attentif se laisser séduire par la brillante repré-
sentation du pouvoir, par le spectacle des fêtes
publiques, par de vains simulacres d'égalité, &
n'appercevoir dans cette *bouche de pierre* qui
s'ouvre sur la place publique pour recevoir les
déclarations, que la punition des grands & la cor-
rection des abus ; mais *Montesquieu* ne confi-
dere dans ces institutions fastueuses que de fri-
voles cérémonies & de stériles usages remplaçant
l'antique puissance & les droits du peuple Véné-
tien ; des fêtes ridicules déguisant l'adroite po-
litique de la noblesse, qui ne laisse aux esclaves
que le mot de liberté & le masque de l'égalité :
il ne voit enfin dans ces déclarations qui rem-
plissent la bouche de pierre, que les convulsions
inutiles d'un peuple opprimé par le despotisme
habile d'un corps aristocratique.

La réputation d'un tel voyageur l'a devancé
à *Turin*, & lui procure l'amitié instructive du
comte de *Breille* & du marquis de *Solar*, ces
deux freres long-temps occupés du soin de faire
passer quelques vérités utiles & des maximes de
bienfaisance dans l'éducation si négligée des hom-
mes condamnés à régner*. Elle ne fut pas
inutile

* “ L'humanité devra beaucoup à M. de Breil, pour la
“ bonne éducation qu'il a donnée à M. le duc de Savoie, dont
“ j'entends dire de très-belles choses.” — *Lettres Familieres de*
Montesquieu, lettre 7.

inutile à l'instruction du philosophe ; l'expérience éclairée de ces deux politiques qui se montrent si dignes de défendre dans les cours étrangères les intérêts d'un gouvernement paisible, qui auroit conservé sa sagesse & ses domaines, si son intérêt bien entendu, lié à la sûreté du midi de l'Europe, eussent pu l'empêcher de devenir l'allié aveugle de la coalition.

Bientôt l'école des législateurs reçoit Montesquieu. Rome, dont le destin a été d'attirer dans tous les temps les regards des grands hommes, & d'influer sur le sort des nations par la force des armes, par la politique, les sciences, les arts, la religion, & plus encore par les lois, déploie aux yeux de l'illustre voyageur tous les débris de sa magnificence antique qui la consolent peut-être d'avoir perdu l'empire de l'univers. Que j'aime à le voir admirer tour-à-tour les codes des Romains & les ouvrages des artistes ! Au milieu de ces ruines & de ces monumens célèbres, son ame s'agite, s'élève, crée & trace des observations sur tous les genres de travaux auxquels le génie peut s'appliquer.

Montesquieu n'a jamais manié ni le crayon ni le ciseau, & il ose porter ses regards observateurs & son jugement profond sur *l'Apollon du Belvedere*, comme sur le *Moïse de Michel-Ange*, sur le *Torsé d'Hercule* & sur la *Transfiguration de Raphaël*. Ne croyons pas que celui qui va méditer

diter sur les lois & les gouvernemens de l'Italie, ne puisse aussi juger ses chef-d'œuvres dans les arts ; les véritables beautés ne sont pas seulement pour ceux qui les cultivent. Ce goût sûr, ce tact fin & délicat qui nous fait sentir la beauté des arts & apprécier les chef-d'œuvres artistes, ne sont pas des dons exclusifs. Le génie tient à tout dans la nature ; & si Montesquieu suspend un instant ses recherches sur la législation, pour écrire sur le *goût*, nous recevrons de sa plume des fragmens précieux qui répandront la plus vive lumière sur les principes qui dirigent les plus grands artistes, fragmens qui prouveront que les arts n'ont point de secret pour l'homme sensible & éclairé, & que le goût a aussi sa législation.

En quittant l'Italie, Montesquieu entra en Allemagne par la Suisse. Auroit-il dédaigné de vous voir, de vous observer, peuples pasteurs & belliqueux, qui avez eu le courage de conquérir la liberté & la sagesse, plus rare de la conserver ? Peuples riches de votre modération & fiers de votre indépendance, qui ne voulez être ni esclaves ni maîtres, dont la législation simple ressemble à celle des républicains de la Grèce, & qui avez appris par vos malheurs mêmes à respecter les droits des peuples & la liberté naissante de la république Française ? Non, sans doute, Montesquieu parcourra avec enthousiasme

fiatme vos paisibles & fertiles vallées, comme la patrie d'hommes laborieux & libres. Il s'élèvera sur vos montagnes, & là, planant par sa position comme par son génie, au-dessus de l'Europe, il embrassera du même coup d'œil l'étendue immense & variée de tant de contrées de peuples & de gouvernemens dont la nature l'a destiné à devenir le concitoyen, le confident & le législateur. C'est alors que l'ame de ce grand homme dut s'étendre & se fortifier à la vue de la liberté Helvetique, & qu'il espéra que ses pensées, pour les républiques, pourroient un jour se réaliser.

Les bords du Rhin l'appellant. La vue du colosse féodal de la Germanie dut l'intéresser aussi peu que la sombre & orgueilleuse politique de l'Autriche. Joseph II. n'avoit pas encore paru pour faire l'association monstrueuse du despotisme impérial & la de philosophie du dix-huitième siècle. Une république pleine de courage & d'industrie, sortie du sein de l'Océan pour étendre le commerce, former des colonies & se créer un territoire, attire les regards de Montesquieu, & lui montre, avec l'image de ce *Nassau* qui repoussa la tyrannie de *Philippe*, tous les dangers de la reconnaissance des peuples & tous les excès de la domination des Stathouders *. Mais les nations ne s'instruisent
sur

* “ Je vous dirai que j'ai jugé à propos de retrancher quant

sur les malheurs de la tyrannie que par la perte de la liberté. Le génie de Montesquieu dut présenter les révolutions nouvelles qui devoient ramener l'indépendance Batave avec l'unité politique. Mais à cette époque avertir la Hollande des orages nouveaux que sa position & la politique lui préparoient, n'étoit pas le moyen de l'en préserver ou de la défendre, tandis que son tyran se coalisoit avec le nord par les armes, avec l'Angleterre par les trésors, & avec l'aristocratie de l'intérieur par ses largeesses.

Est-ce assez de ces idées fécondes rassemblées dans ces voyages? Montesquieu est-il encore assez instruit par les exemples de la liberté, par les idées du gouvernement de police & d'économie politique qu'il a vu en Hollande, en Suisse, en Italie & en Allemagne? Mais il n'a pas encore vu le théâtre des longues révolutions & le système de gouvernement qui a été jusqu'à présent le moins mauvais de l'Europe. Il n'a pas encore habité ce pays que la flatterie anglomane a appelé *la terre classique de la liberté*, & que la franchise républicaine appellera toujours la terre élémentaire commerciale de l'intolérance, de la corruption politique, de l'envahissement des colonies de tous les peuples & de la tyrannie maritime.

Mon-

“ à présent, le chapitre du Stathouderat. Dans ses circonstances
 “ présentes, il auroit été mal reçu en France, & je veux éviter
 “ toute occasion de chicane.” *Lettres Familieres*, n°. 24.

Montesquieu paya le tribut aux préjugés & à l'admiration de son siècle pour l'Angleterre. Ne voyant presque par-tout que l'esclavage politique, religieux ou militaire, pour consacrer l'avantage particulier de quelque famille, de certains ordres & corporations, ou la domination de quelque faction ou de certains ministres, il devoit apprécier un pays qui présentoit du moins pour la première fois la division des pouvoirs, & le concours du peuple & de plusieurs magistratures à la formation de la loi. N'ayant apperçu dans le cours de ses voyages aucune forme de gouvernement qui soit émané de plusieurs ou de la délibération d'un peuple, nulle part des constitutions qui aient eu le bonheur général pour objet, ou la souveraineté du peuple pour base, ou la liberté civile & l'égalité politique pour résultat, il admira une constitution qui offroit l'exemple utile de la délibération publique des intérêts nationaux, de l'annualité de l'armée & de l'impôt, de la dénonciation des crimes d'état & du vote des contributions par les députés des communes, de la liberté civile établie sur un acte solennel & sur l'institution des jurés. L'*Angleterre* avoit raison de s'enorgueillir de sa constitution & de ses lois, quand toute l'Europe manquoit de lois & de constitution ; aussi elle fut pour *Montesquieu*, ce que l'isle de Crète fut pour *Lycurgue*, une école utile.

A cette époque l'Angleterre, parvenue au comble de la fortune & de la puissance, tenant un des premiers rangs dans l'Europe par sa politique, exerçant une grande influence sur le commerce du monde par sa marine, par ses colonies en Amérique & ses établissemens dans l'Inde, présentait dans sa capitale un spectacle plus intéressant encore pour Montesquieu ; c'étoit la lutte & le concours des pouvoirs qu'une théorie habile & funeste de corruption n'avoit pas encore soumis entièrement au sceptre ; c'étoit la liberté des opinions, qui dans les débats sur les droits du peuple & sur les opérations du gouvernement, rappeloit souvent à *Westminster*, mais sans éloquence, les beaux jours d'Athènes & de Rome. Pénètre-t-il dans la chambre des communes, il se rappelle l'usurpation de *Leycester*, entend-il parler de la fameuse loi de *Habeas corpus*, il pense à la tyrannie imbécille du roi *Jean*, qui fut si favorable à la liberté Anglaise ; mais il frémit en même-temps de voir suspendre plusieurs fois dans un siècle l'exécution tutélaire de cette loi fondamentale de la liberté civile, & il présage que c'est par cette route trop fréquentée que le gouvernement, toujours ambitieux, fera invasion un jour sur la constitution de l'état. Observe-t-il les effets & les résultats de cette constitution bizarre, produite par des querelles religieuses, des troubles civils,

des

des mœurs étrangères, des institutions féodales & des factions opposées, il distingue à travers quelques formes républicaines, une monarchie ambitieuse & inquiète, & un gouvernement dominateur & turbulent pour l'Europe*. Il apperçoit aussi au milieu de trois pouvoirs ennemis ou rivaux, la vénalité gouvernante qui met tout d'accord, & au sein des orages et des agitations violentes des partis, un esprit public, ou plutôt un orgueil national qui, au nom de patrie, de commerce et de marine, vote toutes les dépenses et fait tous les sacrifices.

Ce spectacle dut frapper Montesquieu, qui déjà depuis long-temps avoit conçu une admiration extraordinaire pour la constitution des Anglais, constitution qui put convenir à un peuple insulaire, mais qui n'est pas assez perfectionnée pour se soutenir sur le continent. Il prouve par ses écrits sur le gouvernement, & par les éloges qu'il prodigue aux Anglais, qu'il auroit félicité sa patrie de jouir alors d'une constitution mixte qui réunît à la fois les principes de la monarchie, de l'aristocratie & de la démocratie; constitution imparfaite sans doute, mais dans laquelle du moins les hommes font quelque chose, où le peuple si opprimé par-tout a conservé

* “ L'Angleterre est une ennemie avec laquelle il ne faut
“ avoir de commerce qu'à coups de canon.” *Lettres Familières*, n^o, 17.

servé une influence quelconque, vote seul les impôts, a su retenir & garder sa liberté civile, même sous un roi, & où liberté des discours & des écrits maintient sans cesse le caractère d'un peuple libre & l'énergie de ses écrivains.

Telle est au contraire la malheureuse influence des monarchies : l'inquisition de la presse y abâtardit l'opinion ; les pensées de l'homme y sont esclaves, & le génie est presque obligé de se survivre à lui-même ou de se déguiser pour instruire. Montesquieu, dans ses premières années, a vu proscrire l'auteur modeste de l'immortel chef-d'œuvre de *Télémaque*, pour avoir osé présenter à la cour le modèle d'un prince juste & bienfaisant ; l'auteur des *Lettres Persanes* s'est vu dénoncer à l'autorité despotique du cardinal de Fleury, pour avoir publié la morale philosophique d'*Usbek*. Que ne devoit-il pas craindre du despotisme, lorsque préparant le grand ouvrage de l'*Esprit des Lois*, il se reposoit avec tant de complaisance sur les avantages de la constitution Anglaise ? Que ne devoit-il pas redouter des vieux esclaves de notre monarchie, lorsqu'il stipuloit hardiment pour la liberté publique, par ses méditations, par ses écrits, & qu'il recueilloit avec une précision éloquente les principes féconds & généreux qui constituent & maintiennent les républiques, les seuls gouvernemens qui soient dignes de l'homme, qui fa-

vorisent

vorisent l'industrie & le commerce, qui soutiennent les arts & les sciences, qui récompensent les actions utiles, produisent les bonnes lois, amènent le bonheur du peuple, & le perfectionnement de l'espèce humaine.

Mais n'anticipons pas sur la plus belle production de Montesquieu. Avant de terminer l'Esprit des Lois, il voulut exécuter un projet qu'il avoit conçu dans le cours de ses voyages. La vue des lieux jadis habités par ces hommes célèbres qui soufirent le monde, l'avoit inspiré. Il va tracer à grands traits la physionomie politique de cette république, aussi étonnante par la hauteur à laquelle elle s'éleva, que par la dégradation à laquelle elle descendit. Il décrit *les causes de la grandeur & de la* DECADENCE DES ROMAINS.

Déjà depuis deux ans Montesquieu, retiré dans une solitude champêtre*, s'occupe sans relâche de démêler, malgré la rouille des siècles, à travers les monumens & les volumes de l'histoire, les passions & les principes des Romains, d'interroger leurs penchans & leurs habitudes, de pénétrer leur caractère & leur politique, pour mieux développer leur constitution, l'esprit de leurs lois, les formes de leurs divers
gou-

* A Labrede près Bordeaux, qu'il avoit si fort embelli, & qui étoit le plus beau lieu champêtre qu'il connût.—*Lettres Familières*, n°. 41.

gouvernemens, leurs intérêts & leurs ambitions, les causes principales & les causes secondaires de tant de succès & de revers, de tant de variations & de constance, de tant de vertus & de crimes. Tous les faits historiques sont fondus en masse & appréciés en détail ; tous les événemens politiques sont échaînés & éclairés pour former une nouvelle histoire Romaine de quelques pages à l'usage des philosophes & des législateurs.

Quel dessein majestueux & simple ! quelles vues profondes & rapides dans cet ouvrage le plus parfait de ceux qui sont sortis des mains de Montesquieu ! Il n'y a point là de système ingénieux, ni de composition littéraire ; c'est la muse sévère & impartiale de l'histoire, qui, pour instruire la politique, s'est assujettie aux lois de la critique, & a pris le style concis & sententieux de la philosophie. Quel coloris brillant, lorsqu'il peint ces républicains devenus les maîtres du monde par leurs maximes de politique constamment gardées, et plus encore par l'amour de la patrie devenue chez eux une sorte de sentiment religieux ! Avec quelle sagacité il pénètre les causes et juge les effets ! Avec quelle vérité énergique il peint les mœurs de *Tibere* et la politique d'*Auguste* ! Avec quelle indignation vertueuse il trace les proscriptions atroces de *Marius* et de *Sylla*, qui préparèrent le trône et l'épouvantable

pouvantable tyrannie des Césars qui le deshonnora ! Avec quelle force il parle de l'oppression des plus célèbres républicains, de l'affervissement de la patrie, même après la mort du tyran, de la division et du déchirement de l'empire jusqu'à l'époque de son invasion par les barbares !

Pour la première fois en France, l'histoire vit son burin confié au génie pour éclairer les politiques, les législateurs et les nations. A la manière dont cet ouvrage est écrit, on croit entendre Montesquieu, élevant sa voix au milieu du sénat aux deux grandes époques de Rome vertueuse et libre, et de Rome asservie et corrompue : Ecoutez ces maximes qui peuvent convenir sans doute à une république militaire, conquérante et patricienne, mais jamais à une république civile, agricole et commerçante représentative*.

Peuples

* “ Ce qui contribuera à fonder une nation puissante & une
 “ grande république, c'est de décerner les honneurs du tri-
 “ omphe à vos généraux ; de renoncer à vos usages, dès que
 “ vous en trouverez de meilleurs ; d'établir la religion du
 “ ferment comme le nerf de la discipline militaire, & le
 “ partage des terres des vaincus comme sa récompense ! de
 “ vous exercer sans cesse à la guerre, & de prendre l'usage des
 “ armes de vos ennemis. Un Dieu vous inspirera d'établir la
 “ légion, & l'amour de la patrie, l'idée de donner à vos sol-
 “ dats des travaux & des fatigues continuelles ; d'avoir un
 “ champ de Mars, non pour y célébrer des fêtes stériles &

G

“ dif.

Peuples qui vous élancez vers la liberté, esclaves monarchiques qui, en brisant vos fers avec courage,

“ dispendieuses, mais pour apprendre par des exercices pénibles
 “ l’art de défendre la république par les armes ; d’affermir la
 “ discipline militaire dans les dangers menaçans, & dans les
 “ pertes à éprouver ; de préparer la guerre avec prudence, &
 “ de la faire avec audace ; de faire de la guerre une médita-
 “ tion, & de la paix un exercice.”

“ Voulez-vous renverser les ennemis du nom Romain ? qu’il
 “ n’y ait ni d’espérance, ni de crainte qui puisse vous obliger
 “ à faire une paix que vous n’aurez point imposée ; que vos
 “ ennemis vaincus ne soient que des instrumens pour de nou-
 “ veaux triomphes ; que les peuples que vous soumettrez de-
 “ viennent vos soldats, & que leurs pays subjugués & devenus
 “ Romains, forment autour de vous comme les remparts de
 “ Rome ; que la paix ne soit jamais consentie avec des vain-
 “ queurs, tandis qu’ils seront sur votre territoire ; que le plus
 “ obscur citoyen, (*s’il en peut être de tels dans une répu-
 “ blique,*) soit remercié publiquement de ce que lors de dé-
 “ faites les plus honteuses, il n’a pas désespéré du salut de la
 “ patrie.”

“ Obligez Carthage à livrer ses vaisseaux, à laisser la mer
 “ libre, à ne faire la guerre à personne sans votre consente-
 “ ment, à ne plus se servir de troupes auxiliaires, à ne faire
 “ aucune alliance, à accorder des secours sans votre permission,
 “ par ce moyen vous n’aurez jamais de ligue à combattre.
 “ Réduisez les rois à leurs troupes nationales, & vous aurez la
 “ paix. Tandis que les armées Romaines confinent tous vos
 “ ennemis, que le sénat tienne à terre ceux qu’il trouve abat-
 “ tus ; qu’il attache à Rome par des alliances les rois dont elle
 “ a peu à craindre & beaucoup à espérer ; qu’il affoiblisse par des
 “ tributs d’autres rois dont il n’a rien à espérer & tout à crain-
 “ dre,

courage, vous élevez fierement au rang des nations indépendantes; représentans qui travaillez
à

“ dre, & qu’il augmente la puissance des ennemis de Carthage.
“ Défendez par une loi à tout roi d’Asie d’entrer en Europe ;
“ frappez par un décret tout chef de l’armée qui tenteroit
“ d’entrer dans Rome, c’est à ce prix que votre république
“ imprimera le respect à la terre, mettra les rois étrangers
“ dans le silence, & les ambitieux domestiques dans la tombe.
“ Si vous voyez s’ouvrir la carrière funeste des divisions intestines, avez pour maxime constante de préférer la conservation de la république, aux prérogatives de quelque ordre ou de quelque magistrature que ce soit. Prenez garde à la dictature comme au tribunat ; l’une fera l’arme terrible de l’aristocratie, & l’autre servira de foyer aux troubles populaires. L’un & l’autre nourriront les guerres civiles, & donneront la mort à la république. Surveillez sur-tout la dégradation subite de l’esprit public des Romains : la tyrannie d’un prince ne met pas un état plus près de sa ruine, que l’indifférence pour le bien commun n’y met une république. L’avantage d’un état libre, est que les revenus y sont mieux administrés ; mais lorsqu’ils le sont plus mal, l’avantage d’un état libre est qu’il n’y a point de favoris ; mais quand cela n’est pas, & qu’au lieu des amis & des parens du prince, il faut faire la fortune des amis & des parens de tous ceux qui ont part au gouvernement, tout est perdu.”

“ Que la censure s’établisse, & maintienne ce que la corruption des mœurs ou l’ambition des divers partis pourroient tenter de détruire ; que les censeurs empêchent les factieux de se rendre maîtres des suffrages, & le peuple même d’abuser de son pouvoir ; que la constitution de la république se soutienne telle par l’esprit du peuple, par la force du sénat & l’autorité des magistrats, que tout abus de pouvoir y puisse
“ être

à organiser cette liberté par des lois, approchez
du berceau et de la tombe de la république Ro-
maine

“ être promptement corrigé ; que les lois soient religieusement
“ observées.”

“ Il n’y a rien de si puissant qu’une république où l’on ob-
“ serve les lois, non pas par crainte, mais par raison, comme
“ firent Athenes & Lacédémone ; c’est pour lors qu’il se joint
“ à la sagesse d’un bon gouvernement toute la force que peut
“ avoir une faction.—C’est à ces conditions que vous pouvez
“ rester libres & souverains.”

“ Mais, que vois-je ? la république trop agrandie va se per-
“ dre. Elle est opprimée par l’ambition de quelques particu-
“ liers plus avides de pouvoirs, à mesure qu’ils en ont davan-
“ tage. Se soldat expatrié a cessé d’être citoyen. La coutume
“ des triomphes est abolie, l’affranchissement des esclaves est
“ suspendu, la maxime constante est de ne plus faire la guerre ;
“ les victoires ne sont regardées que comme des suites d’in-
“ quiétude dangereuse. Tout devient secret, les annales ne
“ sont plus écrites qu’avec clandestinité ; les tyrans se cachent,
“ les historiens ne sont plus que conjecturer & se taire, les sén-
“ teurs eux-mêmes vont au-devant de la servitude.

“ Les étrangers inondent la place publique ; les assemblées
“ d’un peuple corrompu sont devenues de véritables conjura-
“ tions. L’anarchie est à son comble ; la grandeur de Rome
“ change en guerres civiles les simples tumultes populaires. Un
“ instant l’on vit MARIUS, pour détruire l’aristocratie dans
“ Rome, créer dans ses murs une guerre atroce qui a le carac-
“ tère d’une guerre étrangère & civile ; mais SYLLA, pour
“ rétablir la constitution sénatoriale, proscriit les citoyens,
“ ruine la discipline militaire, enseigne aux généraux Ro-
“ mains à violer à main armée l’asile de la liberté, & prépare
“ à César l’usurpation de la république par la corruption des
“ citoyens,

maine que vous présente Montesquieu. Que de
leçons utiles, que d'exemples instructifs vous re-
cevrez

“ citoyens, par l'achat des suffrages & l'avilissement du sénat.
“ La mort de CÉSAR ne put rétablir la république ; il n'y
“ avoit plus de tyran, & il n'y avoit plus de liberté. AUGUSTE
“ parut, qui mena Rome à la servitude en lui parlant de son
“ indépendance ; & TIBERE, avec un bras de fer & un régime
“ de sang, vint dégrader le peuple Romain, au point de lui
“ faire pleurer ses maîtres les plus vils.

“ C'est ici, s'écrie Montesquieu, qu'il faut se donner le
“ spectacle des choses humaines. Qu'on voie dans l'histoire de
“ Rome tant de guerres entreprises, tant de sang répandu, tant
“ de peuples détruits, tant de grandes actions, tant de triomphes,
“ tant de politique, de sagesse, de prudence, de constance & de
“ courage ; ce projet d'envahir tout, si bien formé, si bien
“ soutenu, si bien fini, à quoi aboutit-il qu'à assouvir les pas-
“ sions de cinq ou six monstres ? Quoi ! ce sénat n'avoit fait
“ évanouir tant de rois que pour tomber lui-même dans le plus
“ bas esclavage de quelques-uns de ses plus indignes citoyens,
“ & s'exterminer par ses propres décrets ? On n'élève donc sa
“ puissance, que pour la voir mieux renversée.—”

“ Voici, en un mot, l'histoire des Romains, nous dit Mon-
“ tesquieu : ils vainquirent tous les peuples leurs maximes ;
“ mais lorsqu'ils y furent parvenus, leur république ne put
“ subsister. L'effet naturel des lois de Rome étoit de faire
“ un grand peuple, mais non de la gouverner : il fallut chan-
“ ger de gouvernement, & des maximes contraires aux pri-
“ mières, employées dans ce gouvernement nouveau, firent
“ tomber leur grandeur.—Ce n'est pas la fortune qui domine
“ le monde, on peut le demander aux Romains, qui eurent une
“ suite de prospérités quand ils se gouvernèrent sur un certain
“ plan, & une suite non interrompue de revers lorsqu'ils se
“ con-

cevrez de cet ouvrage précieux sur les Romains ! Quel courage vous y puiserez pour vos sublimes fonctions, et pour la défense de nos principes constitutionnels, qui constamment observés peuvent seuls assurer la durée et la prospérité de la plus belle des républiques qui ait paru sur la terre !

Ce n'est pas assez de faire un grand peuple, il faut le gouverner ; et pour le bien gouverner, il faut un plan fixe et suivi avec constance, une constitution religieusement observée, et des maximes saines exécutées sagement. La versatilité des principes, la variation des plans amènent le despotisme, qui est toujours prêt à poser sa main de fer sur les nations, ou par la corruption, ou par la guerre civile, ou par la guerre étrangère, et quelquefois par tous ces moyens réunis. C'est la

“ conduisirent sur un autre. Il y a des causes générales, soit
“ morales, soit physiques, qui agissent dans chaque gouverne-
“ ment, l'élèvent, le maintiennent ou le précipitent : tous les
“ accidens sont soumis à ces causes.—”

*Je m'arrête : ma main se refuse à tracer l'histoire du plus hideux despotisme & de la plus révoltante servitude dans l'empire Romain divisé comme pour être accablé à la fois de toutes les misères, & pour être dévoré en même-temps par tous les barbares. Ce fut l'effet des guerres civiles & de l'esclavage. “ Rome, dit encore Montesquieu, fut détruite, & l'empire sous le
“ dernier de ses tyrans, réduit aux Faubourgs de Constanti-
“ nople, finit comme le Rhin, qui n'est plus qu'un ruisseau
“ quand il se perd dans l'Océan.”—Traité de la grandeur & décadence des Romains.*

la leçon que Rome, par l'organe éloquent de Montesquieu, donne à toutes les républiques sans vertu, à tous les gouvernemens sans principes, à tous les peuples sans patrie et sans lois. C'est ainsi que Montesquieu s'exerce, par le premier ouvrage politique sorti de ses mains, à suivre la marche du gouvernement, et le changement des maximes de la république Romaine dans toutes les révolutions qu'elle a éprouvées. Comme *Tacite*, il abrégéoit tout, parce qu'il voyoit tout ; il a analysé en politique, ce que le premier a écrit en philosophe.

Mais un spectacle plus imposant s'offre devant nous : on diroit que l'esprit de conquête s'est emparé de Montesquieu en traçant l'histoire des conquérans. Son génie, comme celui de Rome, prétend à l'empire législatif de l'univers. L'Esprit des Lois va paroître, et l'horizon des législateurs, des politiques et des gouvernemens s'agrandit.

Fin de la premiere Partie.

SECONDE PARTIE.

TOUTES les sciences avoient été perfectionnées par nos grands hommes, autant qu'il étoit possible dans une monarchie. La philosophie avoit eu *Descartes* ; l'éloquence, *Fléchier* & *Cochin* ; la morale, *Montagne* & *Pascal* ; l'histoire, *Bossuet* & *Haynault* ; le théâtre, *Corneille* & *Racine* ; les mœurs, *Labruyere* & *Moliere* ; les lettres, *Fénélon* & *Voltaire* ; les lois s'honoroient des noms de *Lhospital*, de *Séguier*, de *Daguesseau* ; toutes les palmes étoient enlevées, tous les lauriers étoient cueillis ; la législation universelle étoit une gloire encore toute entiere que la nature réservoir à l'auteur profond de *l'Esprit des Lois*. Cet ouvrage immortel, le plus beau présent que le génie philosophique pût faire à l'humanité, reposoit dans toutes les législations anciennes & modernes ; mais ces divers codes & ces institutions étoient comme des pierres déposées par le torrent des âges, sans ordre & sans liaison, sur la surface du globe, en attendant que la main puissante d'un habile architecte vînt les assembler & les unir.

Au

Au milieu des ces vastes ruines, le génie de Rome se réveille. Rome, dont le nom inspirera à tous les siècles le respect & l'admiration ; Rome qui n'est plus, mais dont l'ombre & l'ancienne politique gouvernent encore les nations par les débris de ses lois & le souvenir de ses exemples ; Rome tour-à-tour guerrière, religieuse & conquérante sous ses premiers rois, législatrice, politique & vertueuse sous les consuls, éloquente & agitée sous *Cicéron*, révolutionnaire sous les *Gracques*, rappelée violemment à la liberté sous *Marius*, anarchique & déchirée par *Sylla*, magnifique & trompée sous *Auguste*, avilie & ensanglantée sous les *Césars*, philosophe & respirant de tant de tyrannies sous les *Antonins*, asservie & démembrée sous les derniers empereurs ; Rome, qui fut successivement l'effroi & la consolation, la gloire & le fléau, l'honneur & la honte du genre humain, la souveraine du monde, & enfin l'esclave des barbares, apporté aux pieds de Montesquieu douze siècles de gloire de législation. Elle lui montre les nombreuses vicissitudes qu'elle a éprouvées dans son gouvernement sous ses rois & dans son anarchie, dans les beaux jours de sa liberté & dans le déclin de l'empire.—

“ Jette les yeux, lui dit-elle, sur ce code
 “ immense & célèbre dont la liberté des Grecs
 “ s'honore de m'avoir inspiré l'idée, & dont la ty-

" rannie des décemvirs écrivit quelques pages ;
 " c'est l'ouvrage des rois & des républicains, des
 " guerriers & des magistrats, d'un sénat & des
 " empereurs, des philosophes & des despotes, du'n
 " peuple libre & de plusieurs générations d'es-
 " claves. Voilà devant toi les bienfaits & les
 " abus de tous les pouvoirs, les devoirs & les
 " excès de toutes les magistratures, les principes
 " & les caractères de tous les gouvernemens, les
 " lois cruelles de la dictature, les lois ambitieuses
 " du tribunat, les perturbations populaires des
 " démagogues et l'influence morale des cen-
 " seurs. Considère les abus monstrueux des
 " monarchies, l'aveuglement insensé du despo-
 " tisme, les guerres civiles des révolutions, et les
 " ambitions particulières qui corrompent les
 " principes de la démocratie. Découvre aux
 " yeux des peuples les ravages de ce poison
 " funeste qu'ils doivent éviter, et que Rome
 " portoit dans son sein depuis sa naissance, les
 " troubles et les émotions populaires trop mé-
 " nagées par les uns, trop peu craints par les
 " autres, excités par des plébéiens ambitieux et
 " aigris par des sénateurs insolens ; contemple les
 " avantages que j'ai quelque temps recueillis du
 " partage des fonctions et des diverses branches
 " de la puissance publique, tu y trouveras le
 " germe de cette idée sublime de la division
 " des trois pouvoirs, ton ame libre se passion-
 " nera

“ nera pour la république, et tu écriras l'Esprit
 “ des Lois.—”

Montesquieu, précédé de cette lumière, ose marcher au milieu de tous les législateurs. D'une vue générale, il embrasse tous les peuples de la terre. Il cherche les grands rapports des lois, et les élémens des constitutions diverses depuis la formation des premières sociétés jusqu'à l'extrémité de chaîne des gouvernemens divers. C'en est fait, Montesquieu ne redoute point le travail de vingt années*, il consacre ses veilles à la félicité du monde.

Mais comment élever cet édifice immense de la législation universelle ? Qui osera remonter à sa source, perdue dans la nuit des temps ou corrompue par le pouvoir absolu ? Qui aura le patient courage de puiser dans les notions justes de la nature & dans les faits nombreux de l'histoire générale, le droit des hommes & la souveraineté des peuples, les devoirs de gouverne-
 ment

* “ Il est vrai que le sujet de l'Esprit des Lois est beau &
 “ grand : je dois bien craindre qu'il n'eût été beaucoup plus
 “ grand que moi. Je puis dire que j'y ai travaillé toute ma
 “ vie. Au sortir du college on me mit dans les mains des livres
 “ de droit ; j'en cherchai l'esprit, j'ai travaillé, je ne faisois
 “ rien qui vaille. Il y a *vingt ans* que je découvris mes prin-
 “ cipes. Ils sont très-simples. Un autre qui auroit travaillé
 “ autant que moi, auroit fait mieux que moi. Mais j'avoue
 “ que cet ouvrage a pensé me tuer. Je vais me reposer, je ne
 “ travaillerai plus.” *Lettres Familieres*, n°. 29, 7 Mars 1749.

ment & les droits de ceux qui obéissent, ainsi que les principes des rapports & des liens réciproques qui les unissent ? Du moins les anciens législateurs n'ont eu qu'un peuple à constituer, qu'un gouvernement à établir, qu'une société civiliser, qu'un empire à gouverner, des influences bornées ou facilement connues, n'ont apporté dans leurs lois aucune différence remarquable, ou des oppositions trop fortes. Par-tout un système de législation peu compliqué, un territoire peu étendu, des rapports peu variés & l'esprit d'imitation présiderent à la formation des codes des lois & des constitutions des états.

En Europe même, les auteurs politiques n'avoient envisagé la législation que sous des vues étroites ou des rapports exagérés. Enthousiastes de la république, ou passionnés pour la monarchie, ils n'avoient embrassé que le côté qui flattoit leurs idées ou leurs penchans. Ces écrivains, esclaves ou libres, suivant leur intérêt ou leur parti, se dissimuloient, ou ne voyoient point les avantages du système qu'ils combattoient, ni les inconvéniens de celui qu'ils avoient adopté. Remontant rarement à la source des droits de l'espèce humaine & aux principes du contrat social, ils se contentoient de publier des maximes générales, fondées sur des faits mal appréciés ou incertains ; ils publioient des
traités

traités de politique établis moins sur les droits naturels & civils, que sur des préjugés qui forment plutôt l'habitude que l'expérience de tous les peuples.

Nous devions à *Winckler* quelques principes de droit politique. *Cumberland* avoit recherché le principe philosophique des lois naturelles; *Puffendorf*, en mettant dans un nouveau jour la science que *Grotius* avoit tiré de la barbarie, n'avoit fait qu'un ouvrage de jurisconsulte, & non de publiciste. *Gravina* étoit le seul qui avoit jeté un coup d'œil philosophique sur les lois Romaines. *Wolf* avoit perfectionné la jurisprudence politique. *Locke*, en traitant de la nature & de l'origine du gouvernement civil, avoit balancé avec impartialité les droits des peuples & l'autorité des gouvernans. Tandis que *Hobbes* & *Barclay* étendoient trop loin la prérogative royale, & trouvoient le désordre partout où ils ne voyoient pas un trône & des esclaves, *Milton* & *Sydney*, indignés du pouvoir des tyrans, ne vantoient que la démocratie; *Arrington* ne voyoit que la seule république d'Angleterre. *Leibnitz* avoit aussi fait des recherches sur la jurisprudence & le droit public de sa patrie. *Machiavel*, idolâtre du duc de Valentinois, écrit avec une ame libre les élémens d'une politique subtile, artificieuse & funeste, devenue la plus dangereuse auxiliaire du despotisme. Mais tous

ces écrivains, tantôt juriscultes, souvent scolastiques, tantôt royalistes outrés ou républicains farouches, quelquefois théologiens, & rarement philosophes, s'appesantissoient sur des discussions métaphysiques, ne voyoient les hommes & les nations que sous des rapports bornés, ou d'après des opinions de parti, donnoient à leurs ouvrages la couleur de leurs passions ou la teinte de leurs préjugés; la souveraineté du peuple & les droits du citoyen étoient sans cesse méconnus ou défendus foiblement. Les avantages du gouvernement représentatif étoient entièrement ignorés.

En France on n'avoit eu que des idées encore moins étendues. *Bodin* fait sa république pour des monarchistes; *Pasquier* publie de simples recherches de droit public pour des juriscultes; *Pithou* assure les bases de notre droit ecclésiastique à l'usage de nos canonistes; *Larroche* trace les devoirs de la juridiction en faveur des parlemens; *Loiseau* traite de la nature des offices pour les chancelleries; *Chopin* écrit sur les droits du domaine dans l'intérêt de la couronne et du fisc; *Bugnon* marque pour les tribunaux les lois Romaines abrogées; *Dumoulin* seul éclair de son génie les ruses de l'ambition des pontifes de Rome, & plaide énergiquement la cause des peuples contre les tyrans féodaux; *Domat* ne put atteindre qu'à un système imparfait dans l'ordre

l'ordre naturel qu'il chercha à donner aux lois civiles; *Pothier* surpassa tous ces publicistes, en trouvant le véritable système du droit civil, & en donnant à la France la théorie législative la plus parfaite sur les contrats.

Le citoyen de Geneve mûrissoit dans le silence de la méditation & dans l'obscurité de la misère, les pensées sublimes & les préceptes sages qu'il devoit développer avec tant d'éloquence dans son *Emile*, & dans son discours *sur l'inégalité des conditions*. Nul philosophe n'avoit encore osé dévoiler, d'une main courageuse, la nature des devoirs du trône, & les conditions légitimes de l'obéissance des citoyens; nul politique n'avoit été tenté d'examiner l'autorité des rois, la puissance de la législation & l'origine de la souveraineté du peuple; nulle part la liberté & l'égalité ne s'étoient accordées pour réveiller les nations, & les exciter à se refaire de leurs droits si long-temps méconnus; les constitutions féodales, monarchiques & militaires de l'Europe, reposoient sur les bases sanglantes & absurdes des dominations absolues & aristocratiques. Le *Contrat social* n'avoit pas encore éclairé l'horizon politique, & *Mably* n'avoit pas écrit sur la morale des états, sur la philosophie de l'histoire & sur les devoirs du citoyen.

Il n'y avoit que trois écrivains qui eussent
tracé

tracé des idées capables d'éclairer *Montesquieu* ; c'étoient *Tacite* pour descendre dans les replis de l'ame des tyrans ; *Plutarque* pour lui faire connoître les principes qui ont formé & dirigé tant de grands hommes ; *Gravina* pour pénétrer l'esprit de l'immense & versatile législation des Romains. C'est avec ces secours, & plus encore par ceux de l'histoire, que *Montesquieu* s'élève d'un vol hardi autant que rapide, au-dessus de ces publicistes modernes & des législateurs de l'antiquité. Il voit tous les gouvernemens établis presque toujours par la force, rarement par la raison ou par la vertu, & trop souvent par la superstition ou le despotisme, par l'esprit d'imitation ou par l'excès de la liberté. Les révolutions morales & les événemens politiques de chaque peuple, les accidens ou les variations de chaque forme du gouvernement, se classent & s'enchaînent dans sa pensée ; c'est ainsi qu'il découvre l'origine des droits et l'influence des idées religieuses, la cause des progrès de l'esprit humain et de la succession de ses erreurs. Le premier, parmi les écrivains politiques, il apperçoit l'ordre périodique et la marche nécessaire des différens gouvernemens, quand des causes fortuites qu'il indique aussi ne les retardent pas ; et cette idée lumineuse est aussi utile que consolante pour l'espece humaine, parce qu'elle nous montre d'un côté toutes les monarchies

chies se précipitant vers le despotisme, *comme les rivières vont se perdre dans la mer* ; de l'autre, la liberté et les républiques se propageant sur la terre, et augmentant leurs progrès, parce qu'elles ont la destinée de toutes les connoissances humaines.

Suivez les traces que Montesquieu imprime sur la poussière des siècles : chaque constitution prend un système particulier, chaque système a un centre général ; des lois sont relatives à la *nature* de chaque gouvernement, d'autres lois se rapportent à son *principe*. Montesquieu les réunit et les divise, les rapproche ou les éloigne à son gré, pour en saisir tous les rapports, pour en découvrir tous les résultats. Il observe l'espèce humaine, esclave ou libre avec ses préjugés et son génie, ses vices et ses vertus, ses découvertes et ses erreurs ; il l'examine dans l'histoire des monarchies, dans les annales des républiques, et jusques dans les tombeaux du despotisme ; il la suit dans tous les climats, dans toutes les zones, dans toutes les latitudes. Il la voit modifiée tour-à-tour par l'influence du terrain et du climat, de la religion et du gouvernement qui forme son éducation, d'où dérivent ses maximes et ses habitudes, ses mœurs et ses manières. Il généralise ensuite tous les principes, combine leurs effets, compare tous les résultats pour en extraire les lois primitives de tous les gouvernemens, et les *con-*
stitutions

stitutions politiques, créatrices de toutes les *institutions*. De là il descend encore à un examen universel et détaillé des coutumes et des codes, des préjugés et des usages ; semblable à ces naturalistes courageux qui ne craignent pas de pénétrer dans les entrailles de la terre, au sein des rochers, pour rechercher des métaux précieux jusqu'au fond des abîmes.

Bientôt dans cet amas confus de constitutions populaires & aristocratiques, d'institutions guerrières ou commerçantes, d'états livrés à la monarchie ou déshonorés par le despotisme, il distingue ces traits de politiques, ces vues de législation, ces projets d'agrandissement ou de servitude ces idées de gouvernement & de police que personne n'avoit encore apperçus. Pour un esprit ordinaire, pour l'homme instruit, pour le talent même, chaque législation, chaque traité de droit public forme une science qui l'occupe & l'absorbe entièrement ; mais le tableau analytique & général de toutes les constitutions & de tous les gouvernemens, le résumé philosophique & moral des nombreuses conceptions des législateurs & des reglemens arbitraires sous lesquels la tyrannie se déguisa, sont un ouvrage énorme qui paroît être au-dessus des forces humaines, et qu'il n'appartient vraiment qu'au génie le plus vaste & le plus fort d'entreprendre.

prendre. Lui seul peut démêler à travers les siècles & les climats, les ruines & les révolutions, cette foule variée & disparate de droits, d'intérêts & de combinaisons politiques qui, par des ressorts secrets ou inaperçus, par des moyens violens ou insensibles, contribuent à l'harmonie des empires ou à la décadence des gouvernemens, au perfectionnement de l'espece humaine ou aux malheurs des peuples. C'est à ces hommes extraordinaires, jetés de temps en temps par la providence sur la terre comme pour la gouverner librement par une pensée active & forte, & la consoler des ravages du despotisme, que la mission est donnée de comparer les principes, d'apprécier les faits, de généraliser les idées, de juger les gouvernemens, de frapper les abus, d'indiquer les lois justes, d'accuser toutes les tyrannies, & d'exercer une action puissante sur les progrès de la civilisation & des lumieres.

Cependant, pourquoi le dissimuler? Egaré dans les ténèbres de l'histoire & dans l'immensité de la législation, Montesquieu sentit un instant *tomber ses mains paternelles** : il ne trouvoit, nous dit-il lui-même, *la vérité que pour la perdre*. Le génie peut-il donc décourager?† Il voit
devant

* Bis patriæ cecidere manus. *Préface de l'Esprit des Loix.*

† “ Depuis deux ans que je suis ici, j'ai continuellement
“ travaillé

devant lui le pere de la philosophie, *Descartes* chassant cet amas d'erreurs & de préjugés, qui dans le siecle précédent formoit la raison de l'homme, ou plutôt l'obscurcissoit toute entiere; il voit *Descartes* chassant les erreurs & les préjugés par la méthode & l'analyse. Comme *Descartes*, *Montesquieu* pose d'abord les principes qui doivent le guider; *il voit ensuite les cas particuliers s'y plier comme d'eux-mêmes* *, les histoires de toutes les nations n'en être que les suites, & chaque loi particuliere liée avec une autre loi, ou dépendante d'une autre plus générale. Après avoir établi la théorie des trois principes des gouvernemens sur la vertu, l'honneur & la crainte, qu'il nous présente comme formant l'intérieur de toute la machine politique, théorie à laquelle il plie sans cesse les lois, les institutions & l'histoire des nations, je le vois s'élever à la plus grande & la plus incontestable des vérités politiques : c'est la distribution tutélaire, & la nécessaire division des trois puissances législatives, exécutives & judiciaires.

Cette distribution des pouvoirs est pour les constitutions politiques & pour la liberté des peuples, ce que les regles de *Kepler* sont pour les

“ travaillé à l'Esprit des Lois ; mais ma vie avance & l'ouvrage recule, a cause de son immensité.”—*Lettres Familieres*, n° 13, Bordeaux, Janvier, 1745.

* Préface de l'Esprit des Lois.

les lois du mouvement, & ce que la gravitation *Newtonienne* est pour le système du monde. Avec cette idée féconde & lumineuse trouvée par Montesquieu, il règle à son gré les constitutions politiques, assure l'indépendance des nations, ou présume leur servitude; il connoît par quelles lois générales ou particulières, accidentelles ou fondamentales, la puissance publique s'établit & s'étend, se distribue & se dénature, se conserve & se détruit; par quels abus & quels excès les constitutions & la législation se corrompent ou s'améliorent, périssent ou se modifient; il calcule les degrés de liberté dont chaque forme de gouvernement peut jouir, & auxquels les différens peuples peuvent prétendre: c'est ce que personne, avant Montesquieu, n'avoit recherché ni approfondi. Fier de cette découverte, la plus importante en politique dont l'esprit humain puisse se glorifier, il marque avec certitude le point de perfection dans les lois, auquel les sociétés humaines puissent s'élever. Avec cette division des pouvoirs, par laquelle les peuples ont échappé au despotisme, il échappe lui-même à l'écueil où se sont brisés tous les systèmes politiques anciens & modernes. Montesquieu a trouvé la clef d'une foule de principes, la flamme du génie a éclairé tout à coup le cahos des lois; c'est alors que dans un moment d'enthousiasme & de courage,

courage, il s'écrie avec *Le Corregge* : ET MOI
AUSSI JE SUIS PEINTRE.

Il n'appartient qu'au génie de tracer de grandes idées; & de faire penser, faire entendre les accents de la vérité & les principes de la justice à l'oreille superbe de ceux qui gouvernent, n'appartient qu'aux âmes libres. C'est à ce double titre que Montesquieu va rendre au genre humain ses titres & ses droits, communiquer l'esprit philosophique à son siècle, exciter les gens de lettres à méditer & à écrire sur les principes de l'art social, & répandre sur l'univers une lumière forte & nouvelle.

Avant toutes les lois, s'écrie-t-il, sont celles de la nature. Pénétré de cette grande vérité, Montesquieu pose ainsi d'un seul trait la première pierre de toutes les législations, de tous les gouvernemens, & rappelle toutes les puissances de la terre à la source commune des lois, à la nature *.

A

* On pourroit accuser Montesquieu d'obscurité dans les premières idées qu'il trace. " Tout a ses lois, nous dit-il, & ces lois sont les rapports nécessaires dérivent de la nature des choses." Comment de simples rapports, quelque nécessaires qu'on les suppose, peuvent-ils être conçus sous l'idée des lois? Et dès que Montesquieu posoit pour principe qu'il y avoit une raison primitive, il devoit définir les lois, des règles de conduite que les êtres qui participent à la raison se prescrivent les uns à l'égard des autres, selon les rapports qu'ils ont entr'eux.

Après ce principe général, Montesquieu montre l'homme sortant des mains de la nature, fuyant son semblable dans les bois par le sentiment de sa foiblesse, & s'en rapprochant ensuite par le sentiment de ses besoins. Il le suit dans les premières sociétés, & jusques dans l'enceinte des villes ; il décrit, il apprécie les devoirs que l'intérêt commun force les hommes à s'imposer en vivant sous les lois politiques & civiles, & en plaçant le gouvernement dans les mains d'un seul ou de plusieurs. Ces lois doivent, selon lui, se rapporter à la *nature* & au *principe* du gouvernement, à la différence du climat & du terrain, à sa situation, à sa grandeur, à la religion de ses habitans, à leurs richesses, à leur commerce, à leur luxe, à leurs mœurs, à leurs manières, au degré de liberté que la constitution peut souffrir, à la liberté politique & à la liberté civile. Voilà les rapports qui composent l'esprit des lois.

Montesquieu, sentant lui-même la difficulté des chemins qu'il parcourt, & l'élévation des idées qu'il veut faire connoître, nous donne son plan, ou plutôt les principales lignes de sa géographie politique. Il ne développe aucune vue, il pose des jalons sur la vaste route des législateurs. Vous ne le trouverez ni dans des sentiers battus, ni dans des voies communes. C'est de loin & d'en haut qu'il nous indique les principales routes de de cette vaste région politique
dont

dont il a osé le premier embrasser d'un coup d'œil toute l'étendue.

Montesquieu ne traite pas des lois, mais de l'esprit des lois. Cet esprit consiste dans les divers rapports que les lois peuvent avoir avec différentes choses. Il a suivi plus l'ordre naturel de ces rapports & de ces choses, que l'ordre naturel des lois *. Il examine d'abord les rapports que les lois ont avec la *nature* & avec le *principe* de chaque gouvernement. Comme ce principe a une influence suprême sur les lois, il s'attache à le bien connoître. Quand il l'a établi, il en voit couler les lois comme de leur source ; il passe ensuite aux autres rapports qui semblent être plus particuliers.

Remarquez d'après ce plan qu'il nous indique lui-même, comment dans tous ces développemens divers, il envisage les habitans du monde dans les rapports qu'ils ont entr'eux & dans la situation réelle où ils se trouvent ; sa maniere de voir est vaste & générale ; sa marche est rapide & analytique. Il prévoit les lois qu'on a dû faire, & juge celles qu'on a faites. Il entreprend plus un examen philosophique des différens codes, qu'il ne donne une appréciation détaillée de la bonté ou des vices de leurs lois. Il frappe, il prononce les grandes parties de l'ouvrage ; il néglige, il oublie même une foule de

* Liv. 1, chap. 3.

de vues de détail. Il supprime les idées intermédiaires, parce qu'il a besoin d'abrégé; mais il est incisif & profond, parce qu'il a besoin d'imprimer avec force dans l'esprit du législateur. Chaque division générale n'a que des matieres qui lui appartiennent; mais on oublie facilement l'influence que les différentes parties de chaque sujet ont les unes sur les autres. Son arbre encyclopédique des lois est majestueux, mais il est systématique. Son ouvrage est un fanal qui éclaire au loin les écueils de la législation & les rochers de la politique; mais sa lumière, quelquefois vacillante et trompeuse, peut égarer les pilotes ordinaires des gouvernemens et des peuples. C'est après un demi-siècle d'expérience, c'est au milieu des lumières que l'Esprit des Lois a produites lui-même, que nous pouvons juger de ses bienfaits et de ses erreurs, de son influence active sur le bonheur des hommes & des armes dangereuses qu'il a données à ceux qui tendent à les dominer.

Mais avant que d'attaquer quelques erreurs, ou de dénoncer à la raison publique quelques faux principes, il faut proclamer cette vérité de sentiment qui s'exhale de chaque page de l'Esprit des Lois. Montesquieu fut toujours le défenseur de l'humanité, l'ennemi du despotisme & l'homme de la liberté. C'est l'esprit civique qui a dicté cet ouvrage, c'est l'amour du bien public

qui l'a inspiré; c'est le désir de voir les hommes heureux qui a gravé ces lignes dénonciatrices de la tyrannie politique, de l'inquisition civile & de l'intolérance religieuse.

On peut distinguer, selon Montesquieu, trois sortes de gouvernemens : le *républicain*, le *monarchique* & le *despotique*. Dans le républicain, le peuple en corps a la souveraine puissance; dans le monarchique, un seul gouverne par des lois fondamentales; dans le despotique, on ne connoît d'autres lois que la volonté du maître ou les caprices du tyran. Les divers gouvernemens se rapportent à ces trois classes, ou participent de l'une & de l'autre. Après avoir formé de ces trois especes, des classes particulières, Montesquieu détermine les lois qui leur sont propres, & les modifications que ces lois doivent subir dans l'application à quelque gouvernement que ce soit, selon qu'il appartiendra plus ou moins à ces différentes formes.

C'est ici que commence la partie systématique de l'Esprit des Lois; c'est ici qu'il faut poser les principes de tous les temps.

Pour le philosophe, le publiciste & le citoyen de bonne foi, il n'y a que deux sortes de gouvernemens : le gouvernement des hommes libres ou *républicain*, & celui des hommes sujets ou *esclaves*; le gouvernement d'un *seul* ou le gouvernement de *plusieurs*. Liberté ou despotisme,

in-

indépendance ou tyrannie, égalité ou servitude, voilà les deux grands caractères, les deux grandes démarcations des gouvernemens. Toutes les républiques, quelles que soient leurs formes & leurs organisations, sont filles de la liberté. De même toutes les monarchies & tous les gouvernemens d'un seul sont les enfans du despotisme, y tendent ou s'y précipitent sans cesse *. Toutes les autres formes de gouvernement sont des dérivés de ces deux genres. Comme l'on ne peut suppléer ni à la vertu, ni à la liberté, il n'y a point de raison d'admettre la monarchie comme une forme particulière de gouvernement. Aussi que d'efforts Montesquieu a dû faire pour poser des bornes entre le despotisme & la monarchie tempérée ! que de rapprochemens ingénieux il lui a fallu chercher, que d'idées incohérentes il lui a fallu rassembler pour créer sa monarchie avec son honneur fantastique †, ses pouvoirs intermédiaires & ses lois fondamentales !

Effortes

* “ La plupart des gouvernemens d'Europe sont monarchiques, ou plutôt sont ainsi appelés, *car je ne fais pas s'il y en a jamais eu véritablement de tels* ; au moins est-il difficile qu'ils aient subsisté long-temps dans leur pureté. C'est un état violent qui dégénère toujours en despotisme ou en république. La puissance ne peut jamais être également partagée entre le peuple & le prince.” *Lettres Persanes*, n°. 102.

† “ L'honneur, c'est-à-dire, le préjugé de chaque personne & de chaque condition, prend la place de la vertu politique.”
Liv. 3, chap. 6.

Efforts impuissans ! Montesquieu n'a pu se dissimuler la vérité que j'avance, que la monarchie & l'état despotique sont de la même nature. Il avoue que la seule nuance qui sépare la monarchie & le despotisme, est dans les lumières & dans les ministres du prince, ou plutôt elle n'exista jamais ; car les lumières & l'habileté des ministres ne font que rendre la monarchie plus absolue, & le despotisme plus violent & plus subtil*.

Nous retrouvons mieux les grandes conceptions de Montesquieu dans la distinction importante de la *nature* & du *principe* de chaque gouvernement ; dans la distinction des lois qui doivent être relatives à ce qui les constitue, & des lois qui doivent être relatives à ce qui les soutient & les fait agir. Voilà le cachet du génie, voilà la clef nécessaire d'une infinité de rapports & de lois. Aussi combien de vues utiles, de principes

* “ Il ne faut pas beaucoup de probité pour qu'un gouvernement monarchique & un gouvernement despotique se maintiennent ou se contiennent.” Liv. 3. chap. 3.—“ La manière d'obéir est l'honneur dans les monarchies, comme dans les états despotiques c'est la crainte ; mais quoique la manière d'obéir soit différente dans les deux gouvernemens, le pouvoir est pourtant le même. De quelque côté que la monarchie se trouve, il emporte & précipite la balance, & il est obéi. Toute la différence avec le despote, c'est que dans la monarchie le prince a des lumières & des ministres plus habiles que dans l'état despotique.” Liv. 3 chap. 10.

principes lumineux & de conséquences variées l'auteur va retirer sans efforts de la *nature* & du *principe* des gouvernemens ! La vérité est toujours féconde. Entendez Montesquieu ; d'un traite de sa plume énergique, il trace à la fois la souveraineté du peuple la représentation nationale qui en est le soutien, & les élections populaires qui en sont l'ame*. Ses principes sont purs quand il parle de la république ; ils s'alterent quand il parle de la monarchie †.

C'est

* “ Le peuple qui a la souveraine puissance doit faire par lui-même tout ce qu'il peut bien faire, & ce qu'il ne peut pas bien faire, il faut qu'il le fasse par ses ministres.— Régler comment, par qui, à qui, sur quoi les suffrages doivent être donnés, est une loi fondamentale du gouvernement républicain ; c'en est une autre que le peuple nomme ses magistrats.— Le peuple est admirable pour choisir ceux à qui on doit confier quelque partie de son autorité ; il n'a à se déterminer que par des choses qu'il ne peut ignorer, & des faits qui tombent sous le sens.— Si l'on pouvoit douter de la capacité naturelle qu'a le peuple pour discerner le mérite, il n'y auroit qu'à jeter les yeux sur cette suite continuelle de choix étonnans que firent les Athéniens & les Romains, ce qu'on n'attribuera pas sans doute au hasard.” Liv. 2, chap. 2.

† “ Le prince est la source de tout pouvoir politique & civil ; le pouvoir intermédiaire le plus naturel est celui de la noblesse ; le pouvoir du clergé y est convenable pour arrêter la marche du gouvernement vers le despotisme. Il faut encore un dépôt de lois placé dans les corps politiques, qui annoncent les lois lorsqu'elles sont faites, & les rappellent lorsqu'on les oublie.” Liv. 2, chap. 4.

Comment

C'est ainsi que Montesquieu payoit son tribut au gouvernement sous lequel il vivoit. On eût dit qu'il voyoit mieux les Grecs et les Romains, parce qu'ils étoient placés à de grandes distances de son siècle; mais il ne voyoit en France que ce qui étoit, plutôt que ce qui devoit être; & d'après ces apperçus que lui offroit sa patrie tous les jours, il plaçoit dans sa théorie du gouvernement monarchique, l'usurpation de la souveraineté du peuple par le roi, l'existence privilégiée

Comment Montesquieu n'a-t-il pas craint d'élever ainsi de ses propres mains des aristocraties turbulentes au sein des monarchies corrompues? Non, le clergé n'est pas de la nature du gouvernement monarchique. Cette branche parasite qui a miné tous les empires, ce pouvoir exclusif d'une opinion & d'un culte religieux, est contraire au bien de tout état, parce qu'il devient intolérant dès qu'il est exclusif, & parce qu'il devient dangereux dès qu'on le suppose indépendant de la puissance civile des nations, pour ne dépendre que d'un chef religieux étranger.—Non, la noblesse n'est pas de l'essence de la monarchie. Voyez les Francs dans les premiers temps: il n'y avoit qu'un seul ordre de citoyens. Là, la noblesse est de l'essence du gouvernement féodal comme en Allemagne, & de l'essence de l'aristocratie comme à Venise; mais la *monarchie politique* n'eut jamais de pareilles lois fondamentales. L'Angleterre même, tant admirée par Montesquieu, auroit pu lui montrer ses lords, qui ne sont regardés comme un corps qu'à raison de leur dignité, par les vestiges de la féodalité, ou par une usurpation due le temps a consacrée; mais leurs freres n'y jouissent d'aucune prérogative. La noblesse n'y forme point un ordre séparé dans l'état. Quant aux parlemens, Montesquieu dit lui-même que le mal même qui arrête le despotisme est un bien.

vilégiée d'une noblesse dévorante, le pouvoir dispendieux d'un haut clergé inutile, & l'autorité inquiète des parlemens ambitieux.

Montesquieu développe ensuite, avec une forte de complaisance, le *principe* des trois sortes de gouvernemens : *la vertu* pour la république, *l'honneur* pour la monarchie, & *la crainte* pour le despotisme. Ce qu'il dit pour les républiques, est d'une vérité forte ; ce qu'il ajoute sur les monarchies est d'une brillante fausseté ; mais ce qu'il écrit sur le ressort du despotisme est d'une effrayante franchise *.

Mais

* Dans les états populaires, il faut un ressort de plus que dans les autres, la vertu.—Dans le gouvernement populaire, celui qui fait exécuter les lois, sans qu'il y soit soumis lui-même & qu'il en porte le poids, a donc besoin de vertu. Lorsque les lois ont cessé d'être exécutées, comme cela ne peut venir que de la corruption de la république, tout est perdu.—La modération est l'ame des gouvernemens aristocratiques. La vertu n'y est pas si absolument requise que dans la république.—C'est autre chose dans la monarchie. Il est difficile que le peuple y soit vertueux. La vertu n'est pas exclue de ce gouvernement, mais elle n'en est pas le ressort, c'est l'honneur——honneur bizarre, qui fait que les vertus ne sont que ce qu'il veut & comme il veut. Il met de son chef des règles à tout ce qui nous est prescrit. Il étend ou il borne nos devoirs à sa fantaisie, soit qu'ils aient leur source dans la religion, dans la politique ou dans la morale. C'est pire encore dans des états despotiques. La crainte y abat tous les courages, & y éteint jusqu'au moindre sentiment d'ambition : c'est le ressort du despotisme.—On ne peut parler sans frémir de ces
gouvernemens

Mais est-il vrai que la vertu, l'honneur & la crainte soient les véritables ressorts des divers gouvernemens? Cette division n'est-elle pas purement systématique & contraire à la nature, qui a placé dans le cœur de l'homme un ressort plus puissant, un moteur universel, en y déposant l'intérêt personnel & l'amour du pouvoir? Je fais que la philosophie* a reproché à Montesquieu

gouvernemens monstrueux. Le partage des hommes, comme des bêtes, y est l'instinct, l'obéissance, le châtiment.—La religion seule y peut quelque chose au-dessus de la volonté du prince, mais la nature rien.—Liv. 3, chap. 3, 4, 6, 10.

* Quelques écrivains politiques & philosophes ont critiqué la théorie des trois ressorts de gouvernement, en disant qu'il a distingué ce qui ne devoit pas l'être, & érigé en ressort de gouvernement, la crainte qui, loin d'augmenter le ressort des ames, le flétrit & le brise. De même l'honneur est un sentiment qui, bien dirigé, se confond avec celui de vertu. Ce sont des principes de même nature, & non des ressorts différens.—D'autres écrivains, tels que *Voltaire & Linguet*, ont attaqué l'opinion de Montesquieu sur les trois principes, avec plus d'amertume que de solidité. *Helvétius* l'a combattu avec une profondeur & une sagesse admirable, qui donne plus de force à sa critique, et plus de poids à son critique, et plus de poids à son opinion. C'est *Helvétius* qui nous dit que l'observation et l'expérience indiquent un principe d'activité plus fécond et plus vrai que celui que désigne Montesquieu, principe qui, comme moteur universel, est commun à toute espèce de gouvernement : c'est l'amour du pouvoir, c'est l'intérêt personnel diversement modifié, excité, utilisé, anobli, récompensé selon les diverses constitutions des états, et selon leurs législations différentes.—Par-tout, dit *Helvétius*, l'homme

quieu d'avoir divisé en trois ressorts du gouvernement, la ressort unique qui les fait mouvoir.

Je

L'homme obéit à son intérêt, qui, à la vérité, n'est pas le même dans tous, mais qui dans tous agit sans cesse. Ainsi, il y a une cause unique, un moteur universel, un seul ressort des gouvernemens, quoique varié dans ses applications comme dans ses effets. Voyez dans le gouvernement d'un seul. Les courtisans & tous les subalternes, jaloux de la faveur ou de l'autorité, se modelent sur les caprices du despote ou à la volonté du volenté du monarque. Mais comme son intérêt differe de intérêt public, il éteint toute émulation généreuse ; & l'amour du pouvoir, principe de toutes les actions, fait qu'il n'y a point d'hommes justes & vertueux.—Suivez le peuple dans le gouvernement de plusieurs, vous le verrez retenu, par l'aristocratie, dans l'humiliation & la servitude. Pour plaire à l'aristocratie, les citoyens doivent favoriser l'orgueil du petit nombre, & protéger en quelque sorte les abus de l'aristocratie ; ainsi l'armour du pouvoir ou l'intérêt personnel empêchent encore qu'il y ait dans ce gouvernement des hommes justes & de bons citoyens.—Dans le gouvernement républicain, au contraire, la nation désire le bien général, & l'on obtient ses récompenses par les services qu'on lui rend. Alors toute action conforme à l'intérêt du plus grand nombre est juste & vertueuse ; alors l'amour du pouvoir doit le porter avec force vers l'amour de la justice & des talens. Ainsi donc le principe moteur des hommes dans les divers gouvernemens est l'amour du pouvoir & l'intérêt personnel ; c'est aux législateurs à s'emparer de ces moteurs universels, & d'en faire une emploi sage & patriotique.—Il y a dans l'opinion de Montesquieu quelque chose de plus ingénieux ; dans Helvétius, quelque chose de plus vrai. Le premier appelle à l'appui de la théorie, les faits & les événemens de l'histoire des empires ; le second se fert, pour le réfuter, de l'histoire & des passions

Je fais qu'elle lui a reproché d'avoir trop souvent jugé ce qui devoit être par ce qui existoit, & d'avoir

passions du cœur humain. Le miroir que nous présente Montesquieu dans les trois genres de gouvernemens, nous flatte, nous séduit, nous entraîne même ; la vérité que nous offre Helvétius est sévère, & quelquefois hideuse : c'est l'anatomie morale de l'homme, appliquée aux principes des gouvernemens & à l'exercice du pouvoir.—L'un dit mieux ce qui est ; l'autre dit plus fortement ce qui doit être. L'auteur de *l'Esprit des Lois* a écrit le premier ; il a défriché des terres long-temps défendues par le despotisme & la superstition. L'auteur du *Livre de l'Esprit* a cultivé des terres toutes défrichées. Montesquieu ne pouvoit faire passer en France des idées de liberté, que sous l'enveloppe respectueuse du gouvernement monarchique.—Helvétius pouvoit faire passer une foule d'idées de philosophie, sous l'enveloppe ingénieuse de la littérature.—Je serois le premier à retrancher à Montesquieu quelques titres de sa gloire, plutôt que de lui en donner d'incertains, en adoptant sa division systématique des trois principes des gouvernemens ; il a tant d'autres titres à notre admiration, que nous n'affoiblirions ni sa renommée ni son droit à notre reconnaissance, en lui imputant une erreur dans cette partie de *l'Esprit de Lois*. Mais je ne peux faire cette injustice, lorsque je vois que ce qu'il dit sur l'honneur monarchique, est plutôt un fait qu'il raconte qu'une opinion politique, & qu'il attaque sans cesse les abus & les vices de la monarchie Française, en paroissant l'analyser comme un système. Sa manière d'écrire sur la monarchie est tantôt pleine d'ironie, & tantôt satyrique ; & c'est ce que tant de lecteurs superficiels n'ont pas aperçu. Mais qu'on relise entr'autres chapitres celui sur l'esclavage des Negres, (liv. 15, chap. 5.) & l'on trouvera dans la manière avec laquelle il a l'air de défendre la barbarie des maîtres & des marchands d'esclaves, le secret de plusieurs chapitres de *l'Esprit des Lois* sur la monarchie.

transformé quelquefois en système politique les vices & les abus de quelques gouvernemens.

J'ai long-temps cru à la justice de ces reproches élevés contre Montesquieu ; mais de fréquentes lectures, & la méditation constante de l'*Esprit des Lois*, m'ont appris à mieux apprécier ses vues, à mieux pénétrer ses intentions. Quand après avoir parcouru les grands principes qu'il présente avec tant d'énergie & de clarté sur les constitutions & les gouvernemens des républiques, je vois les maximes frivoles & les conséquences forcées qu'il établit sur le faux & bizarre honneur dont il a fait le ressort des monarchies, je ne peux m'empêcher de penser que ce profond politique, loin d'écrire ce qui devoit être dans de pareils gouvernemens, décrioit ce qui malheureusement existoit en France, dépeignoit ironiquement les ridicules & les vices de notre caractère national sous les rois, & traçoit d'une main déguisée nos étranges mœurs & nos manières ferviles. S'il avoit Indiqué alors ou nommé sa nation, il auroit été puni de ces vérités, comme d'un crime d'état. La bastille auroit dévoré l'*Esprit des Lois* & son immortel auteur. Croyons donc que dans ce tableau de la monarchie, il n'a fait que dénoncer nos vices & désigner nos erreurs. Sachons le louer d'avoir été si prudent quand il étoit si attentif ; & remercions sa mémoire d'avoir cherché, par dans traits ironiques
for-

fortement prononcés, à rappeler la nation à des principes plus solides & à des opinions plus saines. Faut-il d'autres preuves de cette intention politique de Montesquieu, que ces lignes qu'il avoit écrites dans l'Esprit des Loix, sur ce qui formoit dans la monarchie Française le misérable caractère des courtisans & l'avilissante corruption du peuple * ?

Il faut également considérer Montesquieu d'un point de vue très-élevé, pour ne pas colomnier ses pensées sur le gouvernement aristocratique & sur le pouvoir absolu. A la première lecture de ses chapitres sur les lois favorables en matière d'aristocratie ou propres au despotisme, on seroit tenté de l'accuser d'avoir perfectionné ces usurpations politiques des droits du peuple. Mais quand on relit avec soin ces différens chapitres sur les lois relatives au principe de gouvernement aristocratique, on demeure convaincu que Montesquieu en a écrit plutôt la satire que le per-

* “ L'ambition dans l'oïfivété, la bassesse dans l'orgueil, le
 “ désir de s'enrichir sans travail, l'aversion pour la vérité, la
 “ flatterie, la trahison, la perfidie, l'abandon de tous ses en-
 “ gagemens, le mépris des devoirs du citoyen, la crainte de la
 “ vertu du prince, l'espérance de ses faiblesses, & plus que tout
 “ cela, le ridicule perpétuel jeté sur la vertu, forment le carac-
 “ tère du plus grand nombre de courtisans marqué dans tous
 “ les temps & dans tous les lieux ; or il est très-mal aisé que la
 “ plupart des principaux d'un état soient malhonnêtes gens, &
 “ que les inférieurs soient des gens de bien.” Liv. 3, chap. 5.

perfectionnement, & qu'il le regarde plutôt comme un fléau destructeur que comme une institution supportable*.

Montrer avec ce style, ce qu'il faut faire pour maintenir le gouvernement aristocratique, regarder les magistratures les plus tyranniques comme nécessaires à ce gouvernement, n'est-ce pas travailler à l'anéantir ? Tel est le secret de Montesquieu ; il ne le révèle qu'à ceux qui méditent l'Esprit des Lois, & qui interrogent la pensée de son auteur par de fréquentes lectures.

Si dans cet ouvrage ne se trouvoient pas plusieurs traits de ce genre, qui justifient les motifs secrets de certains chapitres de Montesquieu écrivant sous un régime arbitraire, nous répéterions ici le jugement que le système des trois principes fit porter par un prince sur l'Esprit des Lois, *que Montesquieu avoit fait les hommes pour les gouvernemens, & non pas les gouvernemens pour les hommes*——Mais suivons-le dans ce qu'il trace sur les lois de l'éducation qui doivent être relatives

† “ Dans le gouvernement aristocratique, il faut qu'il y ait, dit-il, pour un temps ou pour toujours, un magistrat qui fasse trembler les nobles, comme les éphores à Lacédémone & les inquisiteurs d'état à Venise, magistratures qui ne sont soumises à aucune formalité. Ce gouvernement a besoin de ressorts bien violens. Une bouche de pierre à tout délateur à Venise, vous diriez que c'est celle de la tyrannie.” Liv. 2, chap. 3.

relatives au principe de chaque gouvernement, & nous le trouverons avec tout son génie & tout son patriotisme*.

Par-tout l'on retrouve la même énergie & la même profondeur, lorsque Montesquieu parle des lois que le législateur doit rendre conformes au principe de chaque gouvernement †. Par-tout on

* “ Nulle vertu n'est propre aux esclaves. Là, le savoir est
 “ dangereux & l'émulation funeste. L'éducation se réduit à
 “ mettre la crainte dans le cœur, & à donner à l'esprit la con-
 “ noissance de quelque principe de religion fort simple, ou
 “ plutôt l'éducation est nulle; il faut ôter tout pour donner
 “ quelque chose, & commencer par faire un mauvais sujet pour
 “ faire un bon esclave.” — “ Dans la monarchie, l'honneur a
 “ ses règles suprêmes, & l'éducation est obligée de s'y con-
 “ former.” — “ C'est dans la république qu'on a besoin de toute
 “ la puissance de l'éducation. La vertu politique est renonce-
 “ ment à soi-même, qui est toujours une chose très-pénible :
 “ cette vertu est l'amour des lois & de la patrie; c'est la pré-
 “ férence continuelle de l'intérêt public au sien propre; c'est là
 “ la mère de toutes les vertus particulières,” Liv. 4, chap.
 2, 3, 5.

† “ Dans le despotisme, toutes les lois s'occupent à tenir
 “ tous les états courbés & dans le silence.—A des peuples timi-
 “ des, ignorans, abattus, il ne faut pas beaucoup de lois; tout
 “ y doit rouler sur deux ou trois idées, il n'en faut donc pas
 “ de nouvelles.

“ Dans la monarchie, toutes les lois tendent à conserver de
 “ grands biens dans les familles, & à soutenir la noblesse sans
 “ écraser le peuple; dans les républiques, toutes les lois doi-
 “ vent entretenir l'esprit d'égalité & de modération, & inspirer
 “ l'amour

on retrouve sa haine contre le despotisme, si universel & si toléré malgré les maux qu'il fait *; à chaque ligne il le dénonce, & ne craint pas de développer l'odieuse théorie du pouvoir arbitraire, parce qu'en le montrant il le dévoile, en le peignant il le rend horrible, & parce qu'en dénombrant les moyens qu'il emploie, il en fait la satire, en facilite le renversement, & le présente comme le plus grand de fléaux.

Admirez l'influence du *principe* des gouvernemens

“ l'amour de la patrie. C'est un sentiment, & non une suite
 “ de connoissances; le dernier homme de l'état peut avoir ce
 “ sentiment comme le premier. Quand le peuple a une fois de
 “ bonnes maximes, il s'y tient plus long-temps que ce qu'on
 “ appelle les honnêtes gens. Il est rare que la corruption com-
 “ mence par lui, & souvent il a tiré de la médiocrité de ses
 “ lumieres, un attachement plus fort pour ce qui est établi.
 “ L'amour de la patrie conduit à la bonté des mœurs, & la
 “ bonté des mœurs mène à l'amour de la patrie.” Liv. 5,
 chap. 2, 14.

* “ Après tout ce que nous venons de dire, il sembleroit que
 “ la nature humaine se souleveroit sans cesse contre le gouver-
 “ nement despotique. Mais, malgré l'amour des hommes pour
 “ la liberté, malgré leur haine contre la tyrannie, la plupart y
 “ y sont soumis. Cela est aisé à comprendre. Pour former un
 “ gouvernement modéré, il faut combiner les puissances, les
 “ régler, les tempérer, les faire agir, donner, pour ainsi dire, un
 “ est à l'une pour la mettre en état de résister à une autre; c'est
 “ un chef-d'œuvre de législation que le hasard fait rarement,
 “ & que rarement on laisse faire à la prudence. Une gouver-
 “ nement faute, pour ainsi dire, aux yeux, il est uniforme par-
 “ tout.

mens sur le nombre & l'objet des lois*, sur la forme des jugemens & la nature des peines qui tiennent toujours à la nature du gouvernement †.

C'est dans cette partie de l'Esprit des Loix que le législateur doit apprendre la théorie des bonnes lois civiles, par-tout si imparfaites, si compliquées, si incohérentes, & dont le perfectionnement abrégeroit le code penal. C'est là que

“ tout. Comme il ne faut que des passions pour l'établir, tout
“ le monde est bon pour cela.”—Liv. 5, chap. 14.

* “ Les monarchies sont furchargées de lois & de tribunaux
“ pour que la justice y soit moins arbitraire : dans les répu-
“ bliques, les lois pénales les plus douces, & plus de honte que de
“ peine, plus d'opinion que de supplice. La sévérité des peines
“ convient mieux aux gouvernemens despotiques dont le principe
“ est la terreur. Dans les monarchies, la clémence du prince
“ tempère la rigueur des lois : dans les républiques, la loi est
“ douce & inexorable. Dans les républiques comme dans les
“ monarchies, les formalités tutélaires augmentent en raison du
“ cas que l'on y fait de l'honneur, de la fortune, de la vie, de la
“ liberté des citoyens ; là, les peines, les dépenses, les lon-
“ gueurs, les dangers même de la justice sont le prix que chaque
“ citoyen donne pour sa liberté. Le despotisme se suffit à lui-
“ même : tout est vuide autour de lui ; aussi lorsque les voya-
“ geurs nous décrivent les pays où il regne, rarement nous par-
“ lent-ils de lois civiles.” Liv. 6.

† “ Je me trouve fort dans mes maximes lorsque j'ai pour
“ moi *les Romains* ; & je crois que les peines tiennent à la
“ nature du gouvernement, lorsque je vois ce grand peuple
“ changer à cet égard de lois civiles à mesure qu'il changeoit de
“ lois politiques.” Liv. 6, chap. 15.

que le législateur peut saisir les élémens d'une jurisprudence criminelle, éclairée par la philosophie, & établie sur la proportion si rare des délits & des peines. Avec quel intérêt touchant & quelle philanthropie, Montesquieu a préparé le perfectionnement de nos institutions pour les jugemens des accusés, & nécessité l'adoucissement de nos codes barbares ! Avec quel respect religieux il nous rappelle l'institution sacrée des jurés, si chère à nos ancêtres ! C'est dans ces chapitres de l'Esprit des Lois, dignes d'être médités par tous les hommes préposés à la composition des lois ou à l'expression de la volonté générale, que vous trouverez ces maximes bienfaisantes, cette jurisprudence humaine, ces vues morales & philosophiques qui depuis Montesquieu ont présidé à la composition de plusieurs lois, & ont produit même sous les gouvernemens monarchiques du Nord & en Russie, des codes civils admirables, & des lois criminelles plus perfectionnées que dans d'autres parties de l'Europe qui se vantent d'être plus civilisées. Plus loin Montesquieu accuse de corrompre la morale publique, ce législateur barbare qui pour corriger un mal qu'il apperçoit, ferme les yeux sur de plus grands inconvéniens qui en font la suite *. C'est là qu'il faut

* " Lorsque le mal est une fois corrigé, on ne voit plus que
M la

faut voir avec quel art instructif Montesquieu met en opposition la modération des lois pénales dans la république, avec la tyrannie des lois produites par les factions ambitieuses*. Montesquieu examine-t-il les conséquences des différens principes des trois gouvernemens par rapport au luxe & aux femmes, quelques traits lui suffissent pour tracer la route du législateur †.

Ah!

“ la dureté du législateur ; mais il reste un vice dans l'état que
 “ cette dureté du législateur ; mais il reste un vice dans l'état
 “ que cette dureté a produit ; les esprits sont corrompus, ils se
 “ sont accoutumés au despotisme. Ecoutez ses paroles contre
 “ les peines outrées ; elles peuvent corrompre le despotisme
 “ même, l'atrocité des lois en empêche l'exécution. Lorsque la
 “ peine est sans mesure, on est souvent obligé de lui préférer
 “ l'impunité.” Liv. 6, chap. 12.

* “ La loi *Porcia* défend de mettre à mort un citoyen Ro-
 “ main ; une autre loi consacre le droit qu'a un accusé de se
 “ retirer avant le jugement ; une autre loi croit avoir assez puni
 “ un citoyen pour certains délits, en le réputant méchant.
 “ Jamais peuple n'aima d'avantage la modération des peines,
 “ jusqu'à ce que Sylla, confondant la tyrannie, l'anarchie & la
 “ liberté, sembla ne faire de reglemens que pour établir des
 “ crimes. Ainsi il qualifia une infinité d'actions du nom de
 “ meurtre ; il trouva par-tout des meurtriers, & par une pra-
 “ tique ne fut que trop suivie, il tendit des pieges, sema des
 “ épines, ouvrit des abîmes sur le chemin de tous les citoy-
 “ ens.” Liv. 6, chap. 15.

† “ Le luxe est nécessaire aux états monarchiques, il l'est
 “ encore dans les états despotiques. Dans les premiers, c'est
 “ un usage que l'on fait de ce qu'on possède de liberté ; dans
 “ les autres, c'est un abus qu'on fait des avantages de la servi-
 tude.

Ah ! si Montesquieu avoit pu prévoir qu'un jour sa patrie seroit affranchie du joug des rois, & qu'une puissante république s'éleveroit sur les débris de la monarchie Française, il auroit d'avance examiné quel genre de luxe pouvoit être compatible avec la liberté, & quelle étendue on pouvoit lui donner dans un pays immense de territoire & de population, où la fertilité du sol produit plus que les besoins de la nation, où l'activité industrieuse de ses habitants produit plus que toutes les commodités de la vie ; dans un pays baigné par deux mers, coupé par des rivières navigables, avec les facultés d'avoir une formidable marine ; dans un pays qui consomme, transporte, manufacture & échange les richesses & les productions de l'univers. Elle eût été analogue au génie de l'auteur de l'Esprit des Lois, & à son amour pour la

“ tude.—Les républiques finissent par le luxe, les monarchies
 “ par la pauvreté.—Le luxe regne avec les femmes dans les mo-
 “ narchies ; dans les états despotiques, elles sont un objet de
 “ luxe, & dans les républiques les femmes sont libres par les
 “ lois & captives par les mœurs.”—Je m'arrête. On croiroit,
 si j'ajoutois à ces maximes les autres paroles de Montesquieu,
 qui ne voit dans le luxe des républiques que la corruption, les
 vices & l'approche du despotisme, on croiroit que je veux faire
 une satire de la grande république, qui dès sa naissance a ter-
 rassé la coalition des rois, proclamé les droits de l'homme,
 fondé sa liberté, & réveillé l'Europe assoupie dans les bras du
 despotisme.

la patrie, la solution de ce problème : de l'accord du travail qui est la richesse des nations, avec la liberté qui en est le soutien ; de l'amalgame qu'on peut faire du produit de toutes les industries, avec le maintien de tous les principes ; de la compatibilité d'un luxe utile, avec les mœurs républicaines.

L'état actuel de la civilisation de l'Europe, l'abolition de l'esclavage civil & domestique, les progrès des arts, la nécessité du travail dans les grandes populations, le besoin de commerce & d'industrie dans les grands états, l'augmentation de l'agriculture, l'honneur restitué enfin à toutes les professions utiles & à tous les travaux nécessaires, auroient dû éloigner Montesquieu des habitudes prises dans l'histoire, & lui faire franchir la toute tracée par les anciens législateurs de petites républiques, & qui n'ont connu que la vertu comme seule force capable de les soutenir. Montesquieu semble au contraire ne s'être attaché qu'à nous désespérer en nous montrant la funeste influence du luxe sur la politique & les mœurs ; on diroit qu'il a préféré la triste gloire d'un tableau satyrique, à la bienfaisante exposition des moyens qui peuvent délivrer une république du plus grand des maux, la corruption de ses principes & de ses mœurs*.

Mais

* “ Les politiques Grecs, qui vivoient dans le gouvernement

“ po-

Mais quelle est l'époque de la corruption totale des empires & des lois ? Quelles sont les causes qui changent, altèrent ou détruisent le principe des gouvernemens ? C'est ce que Montesquieu va nous apprendre, avec une vérité & une énergie capable d'effrayer le dix-huitième siècle, qui réalise par ses révolutions les prédictions de l'Esprit des Lois. Parcourez ces chapitres éloquens & profonds sur la corruption de chaque gouvernement, qui commencent presque toujours par la corruption des principes. C'est la raison qui tonne contre les abus & les excès ; c'est *Caton* qui exerce la censure sur les empires &

“ populaire, ne reconnoissoient d'autre force qui pût les soutenir, que celle de la vertu. Ceux d'aujourd'hui ne nous parlent que de manufactures, de commerce, de finances, de richesses et de luxe même.”

“ Lorsque cette vertu cesse, l'ambition entre dans les cœurs qui peuvent la recevoir, et l'avarice entre dans tous. Les désirs changent d'objets. Ce qu'on aimoit on ne l'aime plus ; on étoit libre avec les lois, on veut être libre contre elles. Chaque citoyen est comme un esclave échappé de la maison de son maître ; ce qui étoit MAXIME, on l'appelle RIGUEUR ; ce qui étoit REGLE, on l'appelle GENE ; ce qui étoit ATTENTION, on l'appelle CRAINTE. C'est la frugalité qui y est l'avarice, et non pas le désir d'avoir. Autrefois le bien des particuliers faisoit le trésor public ; mais pour lors le trésor public devient le patrimoine des particuliers. La république est une dépouille, et sa force n'est plus que le pouvoir de quelques citoyens et la licence de tous.” Liv. 3, chap. 3.

& les législateurs; c'est le génie de la politique qui effraie & menace les peuples qui ne veillent pas sur leur constitution, qui n'en conservent pas les principes, & qui n'en gardent pas le feu sacré *.

O vous dont la turbulence foudroyée & le patriotisme hypocrite sont venus se mêler au saint enthousiasme des vrais républicains pour les flétrir & les perdre! vous qui avez corrompu le peuple par des fausses notions de ses droits, qui avez détruit l'égalité par l'égalité même, qui par des excès avez tenté de dégoûter le peuple de son pouvoir, ou à faire rétrograder la liberté en exagérant

* “ Lorsque les principes du gouvernement sont une fois corrompus, les meilleures lois deviennent mauvaises et se tournent contre l'état.—Le principe du gouvernement despotique se corrompt sans cesse, parce qu'il est corrompu par sa nature. —Le principe de la monarchie se corrompt lorsque les premières dignités sont les marques de la première servitude, lorsqu'on ôte aux grands le respect des peuples, et qu'on les rend de vils instrumens de pouvoir arbitraire.—Il se corrompt encore plus, lorsque l'honneur a été mis en contradiction avec les honneurs, et qu'on peut être à la fois couvert d'infamie et de dignités; lorsque le prince change sa justice en sévérité, lorsqu'il met, comme les empereurs Romains, une tête de Meduse sur sa poitrine.—Le principe de la monarchie se corrompt, lorsque des âmes singulièrement lâches tirent vanité de la grandeur que pourroit avoir leur servitude, et qu'elles croient que ce qui fait que l'on doit tout au prince, fait que l'on ne doit rien à sa patrie.” Liv. 8, chap. 5.—Chap. 10 et 11.

exagérant quelques inconvéniens du gouvernement républicain, n'attendez pas de Montesquieu ce fastueux étalage d'une égalité sans limites & d'une liberté sans lois. Ecoutez Montesquieu, & mesurez le degré de corruption que la république en a reçu *.

Tels

• “ Le principe de la démocratie se corrompt, non-seulement
 “ lorsqu'on perd l'esprit d'égalité, mais encore quand on prend
 “ l'esprit d'égalité extrême, et que chacun veut être égal à ceux
 “ qu'il choisit pour lui commander; pour lors le peuple ne
 “ pouvant souffrir le pouvoir même qu'il confie, veut tout faire
 “ par lui-même, délibérer pour le sénat, exécuter pour les ma-
 “ gistrats et dépouiller tous les juges.—Il ne peut plus y avoir
 “ de vertu dans la république; le peuple veut faire les fonctions
 “ de magistrat; on ne les respecte donc plus; les délibérations
 “ du sénat n'ont plus de poids; on n'a donc plus d'égard pour
 “ les sénateurs, et par conséquent pour les vieillards; que si l'on
 “ n'a pas de respect pour les vieillards, on n'en aura pas donc
 “ pour les peres, les maris ne méritant plus de déférence, ni les
 “ maîtres plus de soumission; tout le monde parviendra à aimer
 “ le libertinage. La gêne du commandement fatiguera comme
 “ celle de l'obéissance; les femmes, les enfans n'auront de sou-
 “ mission pour personne; il n'y aura plus de mœurs, plus d'a-
 “ mour de l'ordre, enfin plus de vertu.—La démocratie a donc
 “ deux excès à éviter, l'esprit d'inégalité qui la mène à l'arif-
 “ tocratie et au gouvernement d'un seul, et l'esprit d'égalité
 “ extrême qui la conduit au despotisme d'un seul, comme le
 “ despotisme d'un seul finit par la conquête.....—Voyez Syra-
 “ cuse: cette ville, toujours, dans le silence ou dans l'oppres-
 “ sion, également travaillée par sa liberté et par sa servitude,
 “ recevant l'une et l'autre comme une tempête, et malgré sa
 “ puissance audehors, toujours déterminée à une révolution par
 “ 12

Tels sont les objets développés par Montesquieu avec la sagesse de Socrate. Nul sentiment exagéré n'a de prise sur son ame, pas même celui de la liberté & de l'égalité, qui dans tous les temps & dans tous les pays, ont produit tant d'enthousiasme & de sacrifices, tant de dévouement & de prodiges ; cette modération de la pensée, jointe à une imagination vive & à une manière forte de sentir & d'exprimer, ne peut appartenir qu'au génie. Les excès de l'esprit & l'intempérance du talent ne dégradèrent jamais les travaux de Montesquieu. Une tête bien organisée en préservait un cœur passionné pour la liberté. Aussi avec quelle précision il nous

“ la plus petite force étrangère, avoit dans son sein un peuple
 “ immense qui n'ent jamais que cette cruelle alternative de se
 “ donner un tyran ou de l'être lui-même. Autant que le ciel
 “ est éloigné de la terre, autant le véritable esprit d'égalité
 “ l'est-il de l'esprit de l'égalité extrême. Le premier ne con-
 “ sistoit point à faire en sorte que tout le monde commande ou
 “ que personne ne soit commandé, mais à obéir et à comman-
 “ der à ses égaux ; il ne cherche pas à n'avoir pas de maître,
 “ mais à n'avoir pour maître que ses égaux.—Dans l'état de
 “ nature, les hommes naissent bien dans l'égalité, mais ils n'y
 “ fauroient rester ; la société la leur fait perdre, et ils ne rede-
 “ viennent égaux que par les lois. Dans la démocratie réglée,
 “ on n'est égal que comme citoyen.—La place naturelle de la
 “ vertu est auprès de la liberté ; mais elle ne se trouve pas plus
 “ auprès de la liberté extrême qu'auprès de la servitude.”
 Livre 8, chap. 2, 3.

nous indique le remède nécessaire contre sa corruption *.

Ce n'est pas assez d'avoir parcouru chaque gouvernement en particulier ; Montesquieu les examine dans le rapport qu'ils peuvent avoir les uns aux autres dans l'attaque ou la défense ; il regarde les conquêtes comme supposant le despotisme ou l'assurant ; il appelle le droit de conquête un dérivé de la guerre, *un droit nécessaire, légitime & malheureux, qui laisse toujours à payer une dette immense pour s'acquitter envers la nature humaine*. Le seul traité qu'il approuve est celui de Gelon, qui, après avoir vaincu Carthage, ne voulut d'autre fruit de sa conquête que l'abolition des sacrifices humains. Changer le lois d'un peuple vaincu lui paroît barbare ; mettre le peuple vaincu au niveau du peuple conquérant, lui semble d'une politique plus utile.

Nous devons ici, pour l'honneur des principes, pour l'intérêt des peuples, & pour la sûreté des nouvelles républiques qui s'élèvent au milieu de l'Europe, nous devons attaquer & détruire l'opinion de Montesquieu sur le système des *confédérations*, qu'il regarde comme le seul moyen conservateur des républiques, & comme
la

* “ Quand une république est corrompue, on ne peut remédier à aucun des maux qu'en ôtant la corruption et en rappelant les principes ; toute autre correction est ou inutile ou un nouveau mal.” Liv. 8, chap. 12.

la seule base de leur politique extérieure ; nous pouvons lui répondre que les républiques confédérées ont toujours été le jouet des factions, le foyer des intrigues & la proie des rois. C'est le cri de l'histoire, c'est la nature des choses ; les petites républiques fédératives sont naturellement foibles, indépendantes, jalouses, ennemies secrètes, toujours en état de défiance ou de guerre. Quand il survient une rupture ou une division entr'elles, les factions intestines les dévorent ; quand elles sont réunies, la servitude les menace par les armes de l'étranger. Si Montesquieu avoit conçu les avantages de l'*unité nationale*, & la force de l'*indivisibilité* d'une grande république ; s'il eût pu voir le spectacle imposant de la république Française, triomphant par son unité énergique des armées & de la politique de tous les rois conjurés contr'elle, il eût sans doute supprimé tout ce qu'il a dit des républiques confédérées ; car en supposant le meilleur système possible de confédération, & une constitution tellement énergique, qu'elle produisît le réunion des forces contre l'ennemi aussitôt qu'il attaqueroit les républiques unies, rien ne pourroit les défendre contre leurs propres divisions, ni contre les armes de l'ennemi, parce que l'impression de l'attaque & la nécessité de l'union ne feroient que suspendre les haines & les rivalités au lieu de les éteindre, & laisseroi-

ent

ent subsister trop d'intérêts particuliers dans une confédération générale. Il y a toujours dans des systèmes de confédération, des projets secrets d'envahissement ou de trouble, ou un vice intérieur de foiblesse. *Athenes* voulut être à la tête des républiques Grecques ; *Sparte* voulut se placer à la tête de l'union. *Sparte* & *Athenes* se divisèrent, & passèrent sous le joug de *Philippe*.

Montesquieu a été frappé beaucoup plus de ce qu'il voyoit alors en Suisse & en Hollande, qu'il n'a été conduit par ce qui devoit être, & il a sacrifié les principes de la raison à des accidens politiques. C'est ainsi qu'il s'est également déclaré en faveur des petites républiques qu'il croit seules capables de maintenir leur existence*.

Telles sont les paroles dont se sont armées toutes les aristocraties, que la révolution Française a chassées devant elle comme le vent chasse la poussière. Vous les avez entendus ces grands politiques du jour, ces philosophes monarchiques, s'autoriser dans leurs vœux impies contre la république Française de l'opinion de Montesquieu, y joindre celle de Raynal & de Rousseau, & s'écrier prophétiquement qu'une
fi

* “ Les republiques, *dit-il*, doivent par leur nature renfermer un petit état, et s'allier pour le défendre.—Il est de la nature d'une république qu'elle n'ait qu'un petit territoire, sans cela elle ne peut guere subsister.” Liv. 8, chap. 16.

si vaste république ne peut durer, de l'avis même des hommes les plus libres & des écrivains les plus célèbres.

C'est ainsi que l'autorité des grands noms ne sert le plus souvent que de rempart à l'erreur politique, ou d'excuse au crimes liberticides. Pourquoi le défavouerions-nous en faisant cet éloge ? Sans doute Montesquieu a quelquefois, dans son immortel ouvrage, caressé de vieux préjugés, ravivé de faux principes, & armé les plus odieuses aristocraties, tout en jetant dans le commerce des hommes d'état & des peuples éclairés, une foule de grandes, & fécondes vérités politiques. Sans doute il auroit dû diminuer, par la puissance de son génie & par la profondeur de ses observations, la masse de nos erreurs, & dissiper une partie de nos préjugés antiques, qu'il a en quelque sorte consacrés & éternisés, soit sur le principe de la monarchie, soit sur l'étendue de la république ; mais il est facile de le réfuter sur cette dernière question, à la solution de laquelle les armées & les représentans du peuple Français ont déjà travaillé avec tant de gloire, par l'expérience heureuse d'une grande république constituée, organisée & affermie au milieu des débris de toutes les factions turbulentes, & sous les regards inquiets & jaloux de la coalition des rois étrangers & de la aristocratie intérieure.

Il importe de ne plus laisser de doute sur cette fausse & pusillanime théorie des petites républiques ; le panégyriste de Montesquieu seroit indigne de ce noble ministère, s'il ne favoit accorder à ses pensées qu'une admiration aveugle, ou s'il ne pouvoit opposer à de grandes erreurs une expérience commencée ; il faut combattre les préjugés par les principes, & éclairer les opinions par la raison.

Ce sont les partisans du trône qui s'appuient fortement de l'opinion de Montesquieu, pour dire que la république Française est trop vaste, trop peuplée pour la régime républicain. Un tel essai ne peut, selon eux, avoir du succès, & ils attaquent sans cesse de leurs vœux & de leurs manœuvres les fondemens inébranlables de cette république, sans songer que l'imprimerie libre, l'établissement des postes, la garde nationale, l'unité politique, la division départementale & le système représentatif, joints à l'institution neuve & forte d'un directoire exécutif, sont des moyens nouveaux & puissans avec lesquels on pourroit couvrir l'Europe entière des grandes républiques, par-tout où la nature n'a pas établi des barrières impénétrables, par-tout où la politique n'a pas posé de ces bornes qu'on ne peut franchir.

Ces échos politiques, réduits à répéter quelques phrases des écrits de nos philosophes, n'ont donc jamais réfléchi que le perfectionnement du
système

système représentatif est le moyen qui organise la souveraineté du peuple, qui sert à établir d'immenses républiques, et qui peut réaliser pour les plus vastes pays et les plus grands gouvernemens, la jouissance et l'exercice des droits nationaux, avec les bienfaits de la liberté et de l'égalité.

Ces hommes à préjugé ignorent que le ferment de la liberté renfermé dans un petit pays, est une liqueur trop forte qui mine, fatigue, dévore les petits états, leur donne des convulsions fréquentes, ou les révolutionne sans cesse, et finit par les asservir à des aristocraties bourgeoises, stupides et insolentes autant qu'oppressives, tandis qu'au contraire ce ferment de liberté ne fait que donner aux grands états l'activité, la vigueur, l'intensité & le développement qui le conviennent. Il n'appartient qu'aux grandes républiques de pouvoir allier à la grandeur des moyens militaires, maritimes, coloniaux, industriels, commerciaux & agricoles, les progrès des sciences & des lettres, la splendeur des beaux arts, le luxe instructif des fêtes nationales si nécessaires, la beauté des monumens, le perfectionnement de l'éducation publique, une grande émulation à donner aux talens, de grandes récompenses à toutes les actions héroïques & d'une utilité générale.

Les grandes républiques ont aussi une sorte de stabilité analogue à leur masse. Qui pourroit donc

donc réunir un grand pays par une conjuration ? Qui pourroit espérer de changer par une intrigue révolutionnaire, un même par un grand mouvement local, la forme du gouvernement & la constitution établie. Tel est l'avantage d'une grande république, que nul homme, quel que soit son génie, son audace & ses moyens pour l'usurpation du pouvoir, ne peut faire ni accaparer l'opinion dans une grande étendue de pays, où il n'appartient plus qu'au corps représentatif, de concert avec le gouvernement, de remuer, d'agiter, d'influencer & de régir trente millions d'hommes par des lois justes ou par des proclamations nécessaires. Les *César*, les *Sylla*, les *Cromwel* ne peuvent réussir que dans les petits états, comme en Angleterre, ou dans une grande cité, comme Rome, entourée de colonies de préfectures & d'esclaves. Mais une vaste république comme celle des Français, organisée en départemens égaux en droits, & posée sur la base de l'unité politique, avec un corps représentatif pris dans toutes les classes des citoyens, ne permet plus même la pensée de l'ambition de César, ni de la dictature de Sylla, ni de l'usurpation de Cromwel. Nous ne sommes pas sans doute plus vertueux que les Romains & les Anglais de ces tristes époques ; mais nous sommes plus nombreux, plus éclairés en politique & mieux organisés constitutionnellement.

ment. Ainsi, c'est à la masse, à l'étendue, à la population & à l'organisation représentative, que la république Française devra sa force défensive, sa puissance protectrice, son perfectionnement moral & politique, & sa longue & prospère stabilité.

Je connois les obstacles qu'on suppose aux grandes républiques dans l'obéissance des pays éloignés du centre de l'autorité, & dans la multiplicité des fonctionnaires publics. Ces obstacles sont détruits par les effets du gouvernement républicain représentatif : le premier de ces avantages est de pouvoir *frapper à distance*, & de se faire obéir facilement à l'extrémité du plus grand état & dans les pays les plus éloignés ; il va même jusqu'à changer le système de l'obéissance & du gouvernement des colonies.

Rarement les despotes ou les monarques sont obéis dans les provinces éloignées ; encore même ces pays lointains, rattachés à l'empire par des liens de fer & de volontés sanguinaires, menacent souvent de briser leurs fers ou de se révolter ; au contraire, le gouvernement républicain qui exécute également par-tout, par des fonctionnaires égaux, la même constitution, les mêmes lois, réunit naturellement les citoyens des pays les plus éloignés sous la même obéissance.

Un autre avantage du gouvernement républicain, est que chaque localité ayant ses fonctionnaires publics, l'obéissance est plus assurée, &
les

les bienfaits qui résultent des lois sont plus également répartis : un petit pays constitué en république a toujours trop de gouvernans & de fonctionnaires. *Il y a là trop de gouvernement.* Un grand pays organisé en république a peu de gouvernans ou de magistrats en proportion de la masse des gouvernés. Ainsi on ne peut trouver cette véritable & juste proportion de gouvernement que dans les grandes républiques.

Enfin, la réponse décisive à donner à ces habitués de la vieille politique, est qu'une *grande publique* a des avantages éminens décisifs en sa faveur ; c'est qu'une grande république ne peut être renversée par une force étrangère, ni par la coalition des rois ; c'est qu'elle ne peut être opprimée par une force domestique ni par les factions intérieures ; c'est que son gouvernement ne peut pas fouler les citoyens, sans entendre des cris nombreux appuyant leurs puissantes réclamations ; c'est que l'abus le plus léger y devient considérable, & appelle sa correction.

Trouverons-nous des maximes plus incontestables que celles que je viens de combattre dans les chapitres qui vont suivre, & dans lesquels Montesquieu traite les questions les plus importantes sur la liberté politique & sur la liberté civile, c'est-à-dire, sur les seuls biens réels que les hommes puissent retirer du gouvernement

républicain, la liberté & la sûreté, l'égalité & la propriété ? C'est ici que sont déposées les véritables bases de la liberté des peuples & de la sûreté des citoyens ; c'est ici qu'est développée avec beaucoup de force, la division nécessaire des trois pouvoirs, dont la réunion dans les mains d'un seul ou dans celles d'un corps quelconque, ne peut produire que le despotisme. Proclamons-la partout où il y a des hommes, cette vérité tutélaire ; donnons-le à toutes les nations, ce conseil d'indépendance & de distribution des pouvoirs, qui seul peut bannir de la terre l'esprit de tyrannie & de servitude. Malheur à la nation chez laquelle les trois puissances législatives, exécutives et judiciaires, se trouveroient dans un même corps ou dans les mêmes mains ; elle mériteroit d'être accablée par le despotisme d'un seul homme ou d'un seul ordre *.

C'est en effet de la distribution légitime et de la répartition sévère de ces différentes espèces de pouvoir, que dépend la plus grande perfection de la liberté politique, relativement à la constitution.

* “ Divisez les trois pouvoirs, ou vous n'êtes plus que des esclaves. Tout seroit perdu si le même homme ou le même corps des principaux ou des nobles ou du peuple exerçoient ces trois pouvoirs, celui de faire des lois, celui d'exécuter les résolutions publiques, & celui de juger les crimes ou les différends des particuliers.” Liv. 11, chap. 6.

stitution. Montesquieu distingue les lois qui forment la liberté politique dans son rapport avec la constitution, d'avec celles qui la forment dans son rapport avec le citoyen. Quel service important ces deux livres de l'Esprit des Loix ont rendu aux peuples ? Un service important, en définissant le mot générique de *liberté*, dont les uns ont tant abusé & que les autres ont tant haï, en distinguant la *liberté* de l'*indépendance*, & le *puovoir du peuple* de la *liberté du peuple*. Pourquoi faut-il qu'en allant chercher quelques exemples de ces principes & de ces distinctions dans la constitution d'Angleterre, Montesquieu ait établi parmi nous une sorte de culte philosophique, ou plutôt une superstition politique en faveur de ce gouvernement envahisseur & Machiavélique, qui joint quelques formes turbulentes des républiques à l'insatiable domination des monarchies, & qui réunit l'ambition cruelle de *Rome* & la mauvaise de *Carthage* ?

Non, il n'est pour la mémoire de Montesquieu qu'un seul moyen d'échapper aux reproches qu'il mérite de sa patrie, pour avoir créé au milieu d'elle cette *Anglomanie* politique, qui long-temps a esservi notre raison publique, limité nos pensées constitutionnaires, arrêté nos efforts pour l'indépendance nationale, divisé nos opinions, corrompu les élémens de nos lois, & dégradé les bases de notre liberté. Non, il n'est qu'un moyen d'absoudre le génie de Montesquieu de ces éloges excessifs

excessifs prodigués à la constitution Anglaise, éloges qui l'ont établie orgueilleusement comme le *maximum* de la liberté auquel il soit permis aux peuples de l'Europe d'aspirer au de parvenir, malgré les imperfections évidentes que le temps a amené dans la représentation du peuple Anglais, malgré les usurpations impures de la prérogative royale, malgré le vice de la suspension fréquente de l'acte de la liberté civile, malgré le système de vénalité & de corruption, qui est la maladie habituelle & incurable de la puissance législative & exécutive chez les Anglais. Ce moyen d'absoudre Montesquieu, est de croire qu'une ame aussi indépendante, aussi grande que la sienne, souffroit de ne pas exister sous une constitution libre, & que n'ayant trouvé qu'en Angleterre quelques bienfaits d'une pareille constitution, il s'attacha à la célébrer pour en inspirer le désir à ses concitoyens, à exagérer même ses avantages *, pour établir un contraste plus frap-

* Montesquieu n'a pas donné à la constitution Anglaise une admiration aussi aveugle qu'on a voulu nous le faire croire en 1789, ou que son fameux chapitre 6 du livre 11 semble l'annoncer. Prétendre le contraire, seroit prouver qu'on a parcouru très-superficiellement l'*Esprit des Lois* ; car dans plusieurs endroits de cet ouvrage, Montesquieu convient que les Anglais ne jouissent pas réellement de la liberté qui se trouve dans leurs lois, & qu'ils sont souvent froissés par les caprices du despotisme.

“ Ce n'est point à moi à examiner si les Anglais jouissent ac-
tuellement

frappant avec la brillante servitude des Français. *Brennus* voulant conquérir l'Italie, en envoya les productions aux Gaulois, en leur disant : *Si vous voulez conquérir la terre qui les donne, passez les Alpes ;* & l'Italie fut conquise. C'est ainsi

“ tuellement de cette liberté, ou non ; il me suffit de dire
“ qu'elle est établie dans leurs lois, & je n'en cherche pas da-
“ vantage.” Liv. 11, chap. 6.

“ Il pourroit être que cette nation ayant été autrefois sou-
“ mise à un pouvoir arbitraire, en auroit en plusieurs occasions
“ conservé le style, de manière que sur le fond d'un gouverne-
“ ment libre, on verroit souvent la forme d'un gouvernement
“ absolu.” Liv. 19, chap. 27.

Voilà comment, en méditant, en interrogeant plusieurs fois la pensée de Montesquieu, ou en découvre le secret. Familiarisé avec le génie de Tacite, avec qui il avoit tant de ressemblance, il a voulu l'imiter dans les formes industrieuses avec lesquelles il étoit forcé de parler de liberté en présence des tyrans. Tacite écrivoit sur les mœurs des Germains, quand Domitien régnoit ; & il faisoit la satire des Romains par la peinture des mœurs Germaniques. De même Montesquieu écrivoit l'Esprit des Lois sous le despotisme de Louis XV ; il faisoit la satire de la servitude des Français, en faisant le tableau de la constitution Anglaise.

Aussi Montesquieu rejetoit les éloges qu'on lui donnoit pour ce qu'il avoit écrit sur ce gouvernement. “ Il y a un endroit
“ que je vous supplie de retrancher, écrivoit-il à l'Italien Ber-
“ tolini en 1754, c'est l'article qui concerne les Anglais, & où
“ vous dites que j'ai fait mieux sentir la beauté de leur gou-
“ vernement que leurs auteurs même. Si les Anglais trouvent
“ que cela soit ainsi, eux qui connoissent mieux leurs livres que
“ nous, on peut être sûr qu'ils auront la générosité de le dire.
“ Ainsi renvoyons-leur cette question.” *Lettres Familieres*,
nº. 55.

ainsi que Montesquieu voulant inspirer le goût de la liberté à sa patrie, publia le plus bel éloge de la constitution Anglaise, & tourna ainsi, avec une profonde habileté, les premiers regards des esclaves d'une vieille monarchie vers la liberté. Honneur & gloire immortelle lui soient rendus, si son ame, s'élevant à cette haute ambition & à cette douce espérance, conçut le vaste dessein de nous affranchir, en nous offrant l'exemple de nos voisins & de nos rivaux ! Ce n'est qu'à ce prix que nous pouvons lui pardonner d'avoir prodigué tant d'éloges à un gouvernement qui, par sa forme ancienne, pouvoit faire de grands biens aux hommes, mais qui, par sa politique moderne, fait le malheur du monde, & qui depuis un siècle médite & exécute son asservissement & sa ruine.

Montesquieu se repose avec plus d'intérêt encore sur les avantages précieux de la liberté civile ou de la liberté politique, considérée par rapport aux citoyens ; liberté qu'il fait consister dans la sûreté où il est à l'abri des lois, ou du moins dans l'opinion qu'il a de cette sûreté, qui fait qu'un citoyen n'en craint pas un autre ; *Et comme cette sûreté n'est jamais plus attaquée que dans les accusations publiques ou privées, c'est de la bonté des lois criminelles qu'il fait dépendre principalement la liberté du citoyen* *.

C'est

* Liv. 12, chap. 2.

C'est le triomphe de Montesquieu, quand il développe ses pensées sur la perfection des codes criminels, sur la mesure des peines, tirée de la nature particulière des délits, sur les dangers des lois vagues dans les crimes d'état, lois incertaines & cruelles, toujours terribles à l'innocence même, & qui font dégénérer le meilleur gouvernement en despotisme. C'est le triomphe de Montesquieu, quand il trace ces maximes générales, qui garantissent les peuples du fléau des lois arbitraires, & du régime tyrannique sous couleur de justice & de patriotisme*.

C'est

* “ Quand une république est parvenue à détruire ceux qui
 “ vouloient la renverser, il faut se hâter de mettre fin aux ven-
 “ geances, aux peines & aux récompenses même ; autrement
 “ sous prétexte de venger la république, ou établiroit la TY-
 “ RANNIE DES VENGEURS. Il faut rentrer, le plutôt que
 “ l'on peut, dans ce train ordinaire du gouvernement, où les
 “ lois protègent tout & ne s'arment contre personne. — Les lois
 “ ne se chargent de punir que les actions extérieures ; la loi ne
 “ peut soumettre les paroles à une peine capitale, jamais les pen-
 “ sées, & rarement les écrits...” — Les écrits ! Avec quelle sages-
 “ cité Montesquieu distingue les principes des lois qui les punissent
 “ dans les divers gouvernemens ! On diroit qu'il est descendu dans
 “ les tristes profondeurs du cœur humain, pour en décrire les re-
 “ sultats & son influence sur la législation. “ Dans la démocra-
 “ tie on n'empêche pas les écrits satyriques, par la raison même
 “ qui dans le gouvernement d'un seul les fait défendre. Com-
 “ me ils sont ordinairement composés contre des gens puissans,
 “ ils flattent, dans la démocratie, la malignité du peuple qui
 “ gouverne. Dans la monarchie on les défend, mais on en fait
 “ plutôt

C'est encore le triomphe de Montesquieu, lorsqu'il foudroie avec son éloquence concise & nerveuse les calomniateurs *, les espions, les accusations non juridiques, les lettres anonymes, & toutes les infames ressources d'une police immorale & d'une inquisition avilissante qui doivent être prosrites même dans une monarchie, lorsqu'il rappelle que dans ces gouvernemens royaux il ne doit être permis d'accuser qu'en face, & au nom des lois qui punissent toujours ou l'accusé ou le calomniateur †. Dans tout autre cas, ceux

“ plutôt un sujet de police que de crime. Ils peuvent amuser
 “ la malignité générale, consoler les mécontents, diminuer l'en-
 “ vie contre les places, donner au peuple la patience de souffrir,
 “ & le faire rire de ses souffrances.—L'aristocratie est le gou-
 “ vernement que proscrivent le plus les ouvrages satyriques.
 “ Les magistrats y son de petits souverains, qui ne sont pas as-
 “ sez grands pour mépriser les injures.” Liv. 12, chap. 13, 18.

* “ Il faut rendre justice aux Césars ; ils n'imaginèrent pas
 “ les premiers les tristes lois qu'ils firent. C'est *Sylla* qui leur
 “ apprit qu'il ne falloit pas punir les calomniateurs. Bientôt
 “ on alla jusqu'à les récompenser.....” Quelle liberté, quelle
 moralité, quelles vertus peuvent exister dans un pays où la lé-
 gislation de *Sylla* sur la calomnie peut être trouvée supportable,
 & dans lequel l'*assassinat moral* peut être impuni !

† “ Si ceux qui accusent un homme le faisoient en vue du bien
 “ public, ils l'accuseroient devant les magistrats qui ont des
 “ règles qui ne sont formidables qu'aux calomniateurs. *Que s'ils*
 “ *ne veulent pas laisser les lois entr'eux & l'accusé*, c'est une
 “ preuve qu'ils ont sujet de les craindre ; & la moindre peine
 “ qu'on puisse leur infliger, c'est de ne les point croire.....”
 Livre 12, chap. 24.

ceux qui gouvernent doivent dire comme Constance : *Nous ne saurions soupçonner celui à qui il a manqué un accusateur, lorsqu'il ne lui manquoit pas un ennemi.*

Je ne m'arrêterai pas sur les principes connus que Montesquieu développe sur les rapports que la levée des impôts & la grandeur des revenus publics ont avec la liberté. Les républicains savent que les contributions publiques ne sont qu'un tribut qu'ils se paient à eux mêmes pour contribuer au salut de l'état & assurer la tranquillité de chaque citoyen. Pour les peuples esclaves, ce sont des charges, des vexations, des confirmations de la servitude. Une seule idée doit frapper les peuples libres, c'est l'annualité de l'impôt & l'annualité de l'armée, qui, quand elle est trop nombreuse pendant la paix, n'est qu'un prétexte pour charger le peuple, un moyen d'énervier l'état & un instrument pour asservir la patrie.

Un autre danger aussi grand des les monarchies, c'est quand la profession des traitans y devient honorable, & c'est l'ouvrage du luxe. Cela peut être bon sous le despotisme qui ruine les peuples ; cela n'est pas supportable dans la monarchie dont elle contrarie les principes ; cela est pernicieux dans la république : une chose pareille détruit la république Romaine*.

Un

* Chap. 20, livre 13.

Un danger plus général frappe le premier de tous les arts ; c'est l'excès de l'impôt territorial & l'arbitraire dans sa répartition ; il dessèche l'agriculture, il tarit la source de la reproduction, & nuit à la liberté s'il est perçu en nature au lieu d'être payé en métaux *.

Que vois-je ? Le génie, après avoir fait des pas de géant dans l'exposition des principes de gouvernement, & dans le développement des lois qui forment la liberté publique dans son rapport avec le citoyen, & dans l'examen des relations que les revenus publics ont avec la liberté, n'est plus remarqué que par des chûtes.

A

* “ La nature est juste envers les hommes. Elle les récompense de leurs peines ; elle les rend laborieux, parce qu'à de plus grands travaux, elle attache de plus grandes récompenses ; mais si un pouvoir arbitraire ôte les récompenses de la nature, on reprend le dégoût pour le travail, et l'inaction paroît être le seul bien.”

Tout ce que Montesquieu a dit de faillant sur cette partie des impôts, peut être réduit à quelques maximes usuelles pour les législateurs et les politiques. “ On peut lever, *dit-il*, des tributs plus forts en proportion de la liberté des citoyens, et l'on est forcé de les modérer à mesure que la servitude augmente ; cela a toujours été, et cela fera toujours ; c'est une règle tirée de la nature qui ne varie point. Mais qu'on y prenne garde, la liberté a produit l'excès des tributs, l'excès des tributs produit à son tour la servitude, et la servitude produit la diminution des tributs. Ainsi parce qu'on a tiré de grands tributs, on en a voulu tirer d'excessifs ; et méconnoissant la main de la liberté qui faisoit ce présent, on s'est adressé à la servitude qui refuse tout.” Liv. 13, chap. 2, 12, 15.

A l'aspect des plus beaux climats abandonnés au despotisme & à l'ignorance, Montesquieu considère les gouvernemens relativement à la nature du pays & au caractère des peuples. " Que l'homme, nous dit-il, affoibli dans les climats chauds, abondans en subsistance, voie sans s'émouvoir le despote lui présenter des fers ; mais dans les pays froids, stériles ou industriels la liberté est le dédommagement de l'homme ; voilà le théâtre des démocraties ; l'empire du climat est le premier de tous les empires *." Montesquieu avoit vu dans l'histoire la liberté de la Grece infertile & la servitude de l'Asie opulente ; il avoit sous ses yeux la liberté Helvétique placée sur un terrain pauvre, & la liberté Batave dans un pays industriel, contrastant avec l'abondance de l'Allemagne asservie & la fertilité de la France esclave. D'après cet aperçu, ce grand homme avoit assujetti ses observations à ces faits particuliers, à ces erreurs de la politique, sans songer aux effets bien plus puissans de la forme & de la nature des gouvernemens, qui seule fait les peuples, crée les hommes & modifie leur caractère. Non, je n'applaudirois pas à cette partie du système de

* Liv. 17 et 18. Liv. 19, chap. 14. " Les peuples du nord font dans un état forcé, s'ils ne sont libres ou barbares ; pres- que tous les peuples du midi sont en quelque façon dans un état violent, s'ils ne sont esclaves." Liv. 21. chap. 3.

de Montesquieu ; les erreurs d'un grand écrivain étant plus dangereuses, parce qu'elles sont revêtues du pouvoir & de la renommée du génie, doivent être plus fortement combattues & dévoilées. Cessons donc de distinguer les diverses formes de législation des peuples par les degrés de latitude ou de sensibilité physique. Ce n'est point l'influence du climat & du terrain, mais celle des mœurs & des vices qui cause les révolutions des empires ; ce n'est point l'influence du pays, mais celle de l'éducation toujours conforme à la nature du gouvernement, qui augmente ou diminue, crée ou détruit le despotisme ; ce n'est pas l'influence des causes physiques, mais la forme ou le principe du gouvernement qui fait les hommes libres ou esclaves.

Eh quoi ! si Athènes a produit tant d'orateurs sublimes, tant de grands capitaines, tant de républiques célèbres, tant de lois admirables, faut-il les attribuer à la nature du terrain, à la chaleur du climat, à la beauté du pays ? Les vertus de Sparte n'appartiennent-elles qu'à l'âpreté du climat & à l'ingratitude du sol des Lacédémoniens ? N'est-ce pas plutôt au zèle avec lequel les Grecs accueilloient les savans, au respect dont ils entouroient les sages, à la reconnaissance publique qu'ils témoignaient aux législateurs, aux généraux & aux défenseurs de la patrie ? N'est-ce pas aux récompenses & aux
honneurs

qu'ils décernoient pour toutes les actions généreuses & utiles, que l'humanité a dû tant de vertus, & la politique tant de lois sages? Quel peuple eut jamais une aussi haute estime pour le génie, le courage & la liberté? Quelle nation les récompensa avec plus de magnificence, les couronna avec plus de pompe? Quelle société politique eut des institutions plus fortes, donna des exemples plus beaux, établit une éducation plus généreuse? Leurs arts même étoient devenus la législation des sens. Ce fut l'effet des principes du gouvernement qui vainquirent, qui subjuguèrent le climat. Voilà les véritables instituteurs des républicains; voilà les moyens créateurs des nations libres: le gouvernement fait les hommes.

Comment douterions-nous de cette vérité, en voyant les mêmes pays tour-à-tour peuplés d'esclaves & d'hommes libres, tantôt éclairés, tantôt barbares, tantôt au plus brillant degré de civilisation, tantôt au dernier degré d'avilissement? Il est donc un moteur plus puissant que le climat; celui-ci ne fait que concourir faiblement, & il ne force rien; lui-même est toujours commandé, forcé, changé par les principes du gouvernement. Laissons au climat une légère influence sur le physique des hommes, sur quelque penchant, sur quelques habitudes, sur quelques passions & quelques manières des peuples

peuples. Mais écartons de l'éloge de Montesquieu toutes ces idées systématiques & fausses; toutes ces influences climatériques qui pourroient affoiblir sa gloire. Non, non, ce n'est point le climat qui porte les descendans des *Aristide* & des *Thémistocle*, de *Phocion* & de *Socrate*, à se courber de servitude & d'ignorance sous le sabre du Musulman; ce n'est point le climat qui porte la posterité avilie de *Caton* & de *Brutus*, de *Scipion* & de *Paul Emile*, à se courber de fanatisme & de bassesse sous la main fortunée d'un pontife; ce n'est point le climat qui porte les Indiens à des pénitences excessives, & les femmes à la coutume barbare de se brûler avec leurs maris; ce n'est point pour obéir au climat que le Turc croit à des dogmes stupides, & que l'Anglais se tue, même au sein du bonheur: le climat n'est point l'arbitre de la foi des Chrétiens & de la superstition des Mahométans; le climat n'ordonne point l'esclavage en Afrique, où exista pendant des siècles une république opulente & fameuse; le climat n'appelle point la liberté en Europe, qui a été si long-temps barbare, qui si long-temps a été couverte de la servitude féodale, de la rouille de tous les préjugés & de la tyrannie de toutes les superstitions; le climat ne change rien dans les immuables idées du bien & du mal moral, communes à tous les peuples & distribuées à tous les hommes; le climat

est

est nul pour régler ou influencer la forme des gouvernemens. Loin de nous ces maximes erronées & funestes de l'influence du sol & du pays sur la liberté, maximes que les despotes de tout genre s'empresseroient bientôt d'adopter pour justifier leur tyrannie & légitimer leurs crimes envers l'espèce humaine.

Un bon législateur s'occupera de réprimer les effets vicieux du climat sans les craindre, de corriger les préjugés du pays sans les choquer ouvertement, & de vaincre les causes physiques par les causes morales, si ces effets, ces préjugés, ces causes sont opposés au principe du gouvernement. Il laissera subsister les choses indifférentes & les préjugés minutieux qui disparaissent devant une constitution sage & de bonnes institutions ; il conformera certaines lois au climat, & lui en opposera d'autres ; il attaquera brusquement les préjugés dont il a tout à craindre ; il démolira pierre à pierre les opinions dont il n'a rien à espérer ; mais en même-temps il est convaincu que tous les hommes, sous quelque latitude ou sous quelque empire, dans quelque zone ou dans quelque constitution qu'ils vivent, sont capables de liberté, sont susceptibles de vertus politiques, morales & religieuses, & peuvent être portés à des actions généreuses, & à des faits héroïques. Il ne s'agit que de trouver un bon gouvernement qui les favorise par sa politique,

tique, & un législateur sage qui les féconde par ses lois. La constitution politique, & l'éducation national qui en est la suite ou le complément, sont en quelque sorte les artistes qui transforment, améliorent, perfectionnent un peuple, qui changent totalement ses inclinations, ses mœurs, son caractère, qui abolissent, perpétuent ou modifient son esclavage civil ou sa servitude domestique.

Ce n'est pas que Montesquieu n'eût une très-grande vue, lorsqu'il a analysé les lois dans les rapports qu'elles ont avec les climats. Mais il a manqué son objet en s'abandonnant trop à cette influence physique, en lui donnant trop d'empire en jugeant des causes morales par les faits, des faits par des compilations mensongères*, & en érigeant des accidens partiels ou des erreurs particulières du législateur en causes naturelles, générales & inévitables. Il ne lui falloit qu'un pas de plus, & il touchoit à de grandes & utiles vérités. Il devoit nous montrer comment dans les différens pays les législateurs avoient travaillé à conformer, à assortir certaines lois au pays, & à prévenir par de bonnes institutions les mauvais effets qui peuvent résulter des vieux préjugés locaux ou de la force même du climat. Quel service important il auroit rendu aux philosophes &

* Lettres édifiantes. Histoire des Voyages qui ont servi à l'établissement de la compagnie des Indes.

& aux politiques, si, poussant plus loin des recherches plus sévères & des observations moins physiques, il eût découvert dans les législations des divers peuples, les raisons particulières, les vues & les motifs qui ont porté les législateurs à faire plutôt telle loi que telle autre, à favoriser telle passion ou à contrarier telle habitude !

Ainsi détournons nos regards de cette partie de l'Esprit des Lois, qui, quoique enrichie d'une foule d'observations fines & déliées sur les climats, nous rappelle trop les erreurs d'un grand publiciste, & rappelons plutôt qu'il n'a pas cessé un instant de combattre dans ces chapitres, à la vérité plus ingénieux que solides sur l'influence du climat, tout ce qui peut abattre, décourager ou avilir l'humanité ; rappelons surtout que c'est là qu'il a employé son éloquence à faire rendre aux esclaves le droit le plus sacré, le plus inaliénable, le droit de la nature, la liberté *. Le partisan outré de la théorie des climats dispa- roît à nos yeux, pour ne montrer que le défenseur éloquent de l'espèce humaine, asservie dans presque toutes les parties de la terre, laissée sans bonheur par tant de gouvernemens *propriétaires*, avilie par le commerce sur la côte de Guinée, par la tyrannie dans l'orient, par un luxe dégradateur & homicide dans les temples de l'Italie, par le célibat monastique & mili- taire

* Liv. 15, chap. 5.

taire dans l'Europe, & par la féodalité dans tant de royaumes. " Le cri pour l'esclavage, s'ecrie " Montesquieu, est le cri du luxe & de la volupté, & non pas celui de l'amour, de la félicité publique : on peut tout faire avec des hommes *libres*."—Cette maxime de la nature & de la politique morale est sortie de l'Esprit des Lois, pour se réaliser en France au milieu de la plus grande révolution qui a détruit la servitude monastique & féodale, l'esclavage plébéen & religieux, les seules traces qui étoient restées parma nous de la force, de l'ignorance & du fanatisme.

Où existoit, avant l'Esprit des Lois, cet art profond & utile, cette sage & industrieuse théorie du législateur, qui, pour les meilleures lois, doit disposer les esprits ou les trouver préparés, qui doit avoir égard au génie particulier d'une nation, qui ne doit jamais affecter de choquer directement ses mœurs ou sa maniere de penser, ou quelquefois son caractère ; qui pour changer ses usages & ses coutumes, doit bien moins se servir des lois que des récompenses & de l'exemple ; qui doit suivre l'esprit général d'un peuple, lorsqu'il n'est pas contraire au principe du gouvernement ; qui ne doit ni tout corriger ; ni tout régir ; qui préfère d'employer quelquefois le bon ressort de la vanité, plutôt que la dangereuse influence de l'orgueil ; qui aime mieux
changer

changer les mœurs & les manieres par d'autres manieres & d'autres mœurs, plutôt que par les lois? On ne trouvoit cette théorie que dans ce mot de SOLON, qui devoit être entendu de tous les législateurs : *J'ai donné aux Athéniens, non les meilleures lois, mais les meilleures qu'ils pouvoient souffrir.* Mais cette parole de Solon ne renfermoit pas cette multitude de précautions politiques, de préceptes législatifs, de pensées utiles & de maximes pratiques pour le gouvernement des différens peuples, placés sous diverses constitutions.

Ce n'est point dans un discours dont le cadre est circonscrit, & dont les développemens sont naturellement bornés, que l'on peut faire sentir & apprécier ces aperçus subtils, ces vues élevées, ces inspirations soudaines & profondes, ces traits de lumière rapide que Montesquieu a dessinés dans ce dix-neuvieme livre, lorsqu'il examine *comment les lois suivent les mœurs, & comment les mœurs suivent les lois*; question délicate dans laquelle il étoit difficile, pour ne pas dire impossible, de fixer quelques points, de poser quelques bases sur les sables mouvans des lois & des mœurs des nations *.

II

* “ Quand un peuple, dit Montesquieu, a de bonnes mœurs,
 “ les lois deviennent simples & confiantes; chez les peuples dont
 “ les mœurs sont corrompues, les lois sont défiantes & nom-
 “ breuses.

Il est plus facile de suivre Montesquieu dans les apperçus vastes & nouveaux qu'il a déposés dans l'Esprit des Loix, lorsqu'il les examine dans leurs rapports, avec le commerce considéré tour-à-tour dans sa nature, dans ses distinctions & dans les révolutions qu'il a éprouvées sur le globe. C'est là qu'il faut admirer ce talent supérieur aux matieres qu'il traite, & ce génie calculateur à qui rien n'échappe dans un sujet aussi abstrait. Trop long-temps il a été forcé, en comparant les peuples d'une maniere générale, de les envisager par rapport aux maux qu'ils peuvent se faire par la guerre, par la conquête & par l'affreuse politique qui en est la suite. Il se plaît maintenant à envisager les nations par rapport aux biens qu'elles peuvent se faire, & aux secours mutuels qu'elles doivent se donner. Le commerce en tient les bienfaits consolateurs, & en ouvre les sources fécondes. Si son esprit n'est pas toujours compatible avec la sublimité des vertus morales & des mœurs généreuses, du

“ breuses. Lorsque les mœurs changerent à Rome on vit les
 “ législateurs changer de façon de penser. — Les coutumes d'un
 “ peuple esclave font une partie de sa servitude celles d'un
 “ peuple libre font une partie de sa liberté.” — *v. 27, chap.*
 19. Paroles admirables qui apprennent aux législateurs ce
 qu'ils doivent craindre ou espérer, favoriser ou combattre dans
 l'éducation & les lois d'un grand peuple, & après avoir fait
 une grande révolution pour sa liberté, & éveille une grande
 partie des coutumes qui faisoient une partie de sa servitude.

du moins il accoutume les peupls aux idées de justice & d'ordre public *, les affouplit au travail, les porte à l'industrie, les délivre de l'oïveté, les préserve du brigandage, & extirpe la mendicité. S'il communique quelquefois les vices corrupteurs, il guérit toujours les préjugés destructifs. Le commerce a besoin de communications & de créations perpétuelles. S'il corrompt souvent les mœurs pures & civiques, il polit & adoucit toujours les mœurs dures ou barbares ;

* “ Livre 20, chap. 2.—Ailleurs Montesquieu ajoute ces
 “ paroles : L'esprit de commerce entraîne avec foi l'esprit de
 “ frugalité, d'économie, de modération, de travail, de sagesse,
 “ de tranquillité, d'ordre & de règle. Ainsi, tandis que cet esprit
 “ subsiste, les richesses qu'il produit n'ont aucun mauvais effet.
 “ Le mal arrive lorsque l'excès des richesses détruit cet esprit
 “ de commerce ; on voit tout à coup naître les désordres de
 “ l'inégalité, qui ne s'étoient pas encore fait sentir. Pour
 “ maintenir le commerce, il faut que les principaux citoyens le
 “ fassent eux-mêmes ; que cet esprit règne seul, & ne soit
 “ point croisé par un autre ; que toutes les lois le favorisent ;
 “ que les mêmes lois, par leurs dispositions, divisant les for-
 “ tunes à mesure que le commerce les grossit, mettent chaque
 “ citoyen pauvre dans une assez grande aisance pour pouvoir tra-
 “ vailler comme les autres, & chaque citoyen riche dans une
 “ telle médiocrité, qu'il ait besoin de son travail pour con-
 “ server ou pour acquérir.—C'est une très-bonne loi dans une
 “ république commerçante, que celle qui donne à tous les en-
 “ fans une portion égale dans la succession des peres. Il se
 “ trouve par là que quelque fortune que le pere ait faite, ses
 “ enfans, toujours moins riches que lui, sont portés, à fuir le
 “ luxe, & à travailler comme lui. Je ne parle que des répu-
 “ bliques commerçantes,” Liv. 5, cap. 6.

barbares ; s'il produit trop fréquemment des guerres terribles, il porte constamment les peuples à la paix.

Le commerce a un rapport intime avec la constitution : la monarchie le fonde sur luxe & les fantaisies, la république sur les besoins réels & sur l'économie. Les grandes entreprises de commerce ne sont pas pour les monarchies, mais pour le gouvernement de plusieurs. Ainsi la république est plus favorable au commerce *, que la monarchie si aveuglément regretée & désirée si servilement. Entendez la leçon de l'histoire : les républiques florissantes par le commerce, *Tyr, & Athenes, Carthage, & Marseille, Florence & Vénise, Amsterdam & Philadelphie, & Londres* même, depuis seulement qu'elle a quelques formes de la république, & une acte de navigation, réfutent puissamment tant d'opinions erronées, tant des préjugés stupides, tant d'habitudes insensées & tant de vœux esclaves.

“ La vraie maxime est de n'exclure aucune nation de son commerce sans de grandes raisons.” Voilà la loi commerciale des nations, tracée par Montesquieu. Il a fallu tous les motifs d'une guerre abominable, d'une violation manifeste du droit des gens, d'une tyrannie maritime aussi insupportable, aussi universelle que celle des

* Le commerce est la profession des gens égaux. *Lib. 1. chap. 8.*

des Anglais, pour les exclure des ports de la république Française & de ses alliés, pour les chasser des ports de la Méditerranée, pour les expulser de tout le continent qu'ils incendient de guerres, & pour n'y pas souffrir même l'approche de leurs marchandises pernicieuses & de leur perfide industrie. Il a fallu tous ces excès de l'orgueil & de l'avidité Britannique pour enfreindre les grandes maximes du commerce. Il a fallu, pour s'y résoudre, être pressé par le désir *sincere* & philanthropique de rapprocher les nations, de faire cesser les calamités de la guerre qui pèsent sur l'Europe, de donner au monde une paix durable & solennelle, & de réaliser enfin cette maxime fraternelle que les gouvernemens ne doivent jamais perdre de vue, & que Montesquieu trace en parlant du commerce*.

Ce qui distingue les travaux de Montesquieu sur le commerce de tous les autres ouvrages sur ce sujet, c'est la manière neuve, politique & rapidement † instructive avec laquelle il trace les révo-

* “ Les nations qui sont à l'égard de tout l'univers ce que les particuliers sont dans un état, se gouvernent comme eux par le droit naturel, & par les lois qu'elles se sont faites.” Liv. 21, chap. 21.

† Il avoit une vue politique bien étendue, celui qui écrivoit ces mots qui doivent régler la politique éclairée de la république Française, “ *L'empire Turc* est à peu-près dans le même état de foiblesse qu'étoit autrefois celui des Grecs.

“ *Mais*

révolutions, les avantages, les principes & les vicissitudes du commerce du monde. En lisant cette partie de l'Esprit des Lois, on regrette que ce que Montesquieu a écrit sur le commerce & ses révolutions, ne soit qu'historique, & n'ait aucun traite aux principes de l'économie politique & commerciale, science encore neuve en Europe. En trouvant des détails aussi brillans, on voudroit les trouver plus utiles ; en admirant sa maniere concise & savante, on désireroit des résultats plus législatifs, plus politiques sur le commerce actuel de l'Europe, le plus grand, le plus vaste qui ait jamais existé, & qui est devenu la passion universelle des peuples, l'objet de l'ambition de tous les gouvernemens, & le seul motif de toutes nos guerres*.

Au

“ *Mais il subsistera long-temps ; car si quelque prince que ce fût*
 “ *mettoit cet empire en danger en poursuivant ses conquête, les*
 “ *trois puissances commerçantes de l'Europe connoissent trop leurs*
 “ *affaires pour n'en prendre la défense sur le champ.—Ainsi tous*
 “ *les projets contre le Turc, tel que celui qui fut fait sous le pontificat de Léon X, ou n'étoient pas sérieux, ou étoient faits*
 “ *par des gens qui ne voyoient pas l'intérêt de l'Europe.*”

* “ Le commerce tantôt détruit par les conquérans, tantôt
 “ *géné par les monarques, parcourant la terre, fuyant d'où il*
 “ *est opprimé, se reposant où on le laisse respirer, régner au-*
 “ *jourd'hui où l'on ne voyoit que des déserts, des mers & des*
 “ *rochers, & là où il régnoit ne montrant que des déserts.—Le*
 “ *monde se mettant de temps en temps dans des situations qui*
 “ *changent le commerce ; aujourd'hui le commerce de l'Europe*
 “ *se*

Au milieu de ces descriptions magnifiques se trouvent quelques idées politiques sur la richesse indigente des possesseurs du Mexique, & sur la dureté du système colonial de l'Europe. Mais Montesquieu auroit rendu un grand service à sa patrie & aux législateurs de tous les pays, si à la place de ce luxe de l'histoire, il avoit Indiqué les principes, les lois, les maximes, les institutions, les usages par lesquels les diverses nations sont parvenues tour-à-tour, & avec plus ou moins de prospérité, des revers, & des vicissitudes, à un grand état de commerce & de navigation ; c'est alors que tant de recherches eussent été fructueuses, que l'expérience des siècles passés,

“ se faisant principalement du nord au midi, l'histoire du com-
 “ merce ne présente que la communication des peuples ; leurs
 “ destructions diverses, le flux & le reflux des populations &
 “ des dévastations en forment les plus grands événemens.—La
 “ boussole ouvrit pour ainsi dire l'univers ; on trouva l'Asie &
 “ l'Afrique, dont on ne connoissoit que quelques bords, & l'A-
 “ merique dont on ne connoissoit rien du tout.—Par la décou-
 “ verte du cap de Bonne-Espérance, l'Italie ne fut plus au centre
 “ du monde commerçant, elle fut pour ainsi dire dans un coin
 “ de l'univers, & elle y est encore.—L'effet de la découverte de
 “ l'Amérique, fut de lier à l'Europe l'Asie & l'Afrique.—L'Eu-
 “ rope est parvenue à un si haut degré de puissance, que l'his-
 “ toire n'a rien à comparer là-dessus.—L'Europe fait le com-
 “ merce & la navigation des trois autres parties du monde, com-
 “ me la France, l'Angleterre & la Hollande font à peu-près la
 “ navigation & le commerce de l'Europe.” Liv. 21, chap. 45
 & suivans.

passés, & des peuples qui ne sont plus, eût éclairé les nations actuelles de l'Europe sur cette importante partie de leur prospérité réelle.

Montesquieu a répandu des idées plus utiles sur le signe des valeurs & des richesses, sur la nature & l'usage de la monnaie, objet & instrument du commerce, & sur la banque dont le meilleur résultat est de s'opposer au succès des coups d'autorité frappés sur les monnaies *réelles ou idéales*. En quelques lignes, il nous a plus instruit que plusieurs ouvrages ensemble sur les dettes publiques, dont l'accroissement augmente le poids des impôts, rend les moyens de subsistance plus difficiles, & anéantit l'industrie, & sur l'usure des contrats maritimes dont il fixe les lois & les limites.

Rempli & pénétré de son sujet, Montesquieu ne s'est pas écarté de son plan par l'abondance des matières de commerce & de finances qu'il vient d'approfondir; il jette un coup d'œil rapide sur les rapports des lois avec la population & les mariages qui en sont les moyens. C'est ici qu'il voit l'accord nécessaire du moraliste & du législateur, qui dénoncent & proscrivent avec la même force l'incontinence publique qui dépeuple & corrompt; c'est ici qu'on voit par des exemples tirés de la législation comparée de tous les peuples, que la liberté, la sûreté, la modération des impôts, la proscription du luxe

&

& le bonheur des citoyens, font les vrais principes & les seuls soutiens de la population; c'est là que s'applique cette observation philanthropique de Montesquieu : " Par-
 " tout où il se trouve une place où deux person-
 " nes peuvent vivre commodément, il se fait
 " un mariage." Malheur au gouvernement qui a besoin d'encourager par des lois ces douces & légitimes unions ; c'est un signe de la décadence des empires, ou de la corruption du principe des lois ou du mal-aise des citoyens. Aussi les lois admirables d'Auguste, pour favoriser la population, furent sans effet lorsque les Romains ne pouvoient plus donner le jour qu'à des esclaves.

Comment parler de la population, sans traiter de ces établissemens publics qui en font de tombeau ? Comment traiter des secours publics ; sans parler de ces tristes encouragemens donnés par une aveugle pitié à la mendicité & à la fainéantise ? Il faut lire ce chapitre sur les hôpitaux pour apprécier les sentimens d'humanité éclairée qui animoient Montesquieu, les vues profondes de bienfaisance qui lui faisoient dire que dans un pays bien gouverné, on doit ôter aux hommes les hôpitaux & les monasteres, qui ne son que des hôpitaux d'un autre genre, pour y substituer l'esprit de commerce & d'industrie ; qu'il faut commencer par rendre un peuple riche
 &

& heureux avant de penser à bâtir des hôpitaux pour les maux imprévus & pressans, & que pour les réparer ou les adoucir, des secours passagers vaudront toujours mieux que des établissemens perpétuels. Ainsi la destruction du monachisme & l'établissement des secours à domicile réalisés par la révolution Française, sont deux idées utiles qui appartiennent à Montesquieu, & que son génie a inspirés à la liberté.

Il étoit difficile que Montesquieu, élevé au milieu des débats théologiques ou des troubles causés par les sectes religieuses, qui pendant sa jeunesse avoit tant de fois agité le gouvernement, & couvert la France de ridicule & de sang, de querelles insensées & de lois atroces, de pieuses excommunications & de proscriptions politiques, composât un ouvrage aussi important, aussi étendu, sans parler de la religion. Il auroit dû pour son repos oublier de traiter une pareille matière; il auroit pu, pour l'intérêt de la philosophie, se borner aux principes simples & bienfaisans de la tolérance universelle: mais les plus grands génies ont payé le tribut aux opinions & aux erreurs de leur siècle, aux passions & aux habitudes de leurs contemporains. Montesquieu examine donc les rapports des lois avec la religion établie dans chaque pays, considérée en elle-même dans ses pratiques & dans sa police extérieure. Quoique
toutes

toutes ses pensées ne tendent qu'à purger les religions en général de tous les préjugés destructeurs ; quoique Montesquieu ne les examine que par rapport au bien que l'on en retire dans l'état civil, quoiqu'il n'en parle qu'en politique, & non en théologien, nous ne le suivrons pas dans cette carrière semée de dangers inutiles & de stériles difficultés ; nous nous bornerons à célébrer ce discours éloquent, adressé par une victime de la superstition à ce tribunal exécrationnel qui outrage la religion en paroissant la venger, à l'inquisition, cet enfer des vivans, dont l'auteur de l'Esprit des Lois a si fortement travaillé à éteindre les bûchers. Nous croirons avoir assez fait pour la gloire de Montesquieu, d'extraire de toute cette partie de son ouvrage, ces lignes que la philosophie la plus profonde & la politique la plus éclairée ont consacrées dans la déclaration des droits d'un grand peuple, un demi-siècle après que l'Esprit des Lois eut rompu le premier la barrière des préjugés religieux *.

C'étoit

* “ Lorsque les lois d'un état ont cru devoir souffrir plusieurs
 “ religions, il faut qu'elles les obligent aussi à se tolérer en-
 “ tr'elles. C'est un principe que toute religion qui est réprimée
 “ devient elle-même réprimante ; car sitôt qu'elle peut sortir de
 “ l'oppression, elle attaque la religion qui l'a réprimée, non pas
 “ comme une religion, mais comme une tyrannie. Il est donc
 “ utile que les lois exigent de ces diverses religions, non seule-
 “ ment

C'étoit le privilege de Montesquieu, de poser tout-à-coup un principe fecond, d'où l'on voit fortir une foule de conféquences morales, légiflatives & politiques. D'un mot il vous place dans un grand ordre de chofes, & par une de ces inverfions fubites qui lui font fi familières, il vous transporte dans les hauteurs de l'entendement humain, pour voir l'enchaînement progressif des vérités les plus abstraites, & le point de folution des queftions les plus compliquées. Après avoir traité des lois religieufes & civiles, politiques & fifcales, des rapports nombreux entre les lois & les mœurs, des influences directes & des influences acceffoires, des notions principales de la juftice & des idées accidentelles de la politique, il n'avoit pas encore tracé le point de comparaifon & de féparation des diverfes efpeces de lois que les hommes puiſſent faire & recevoir. Il nous avoit tout donné, fi ce n'eſt le moyen indifpenſable d'examiner avec precision ces diverfes efpeces de lois dans leurs rapport avec l'ordre des chofes fur leſquelles elles ſtatu-ent. Cette lacune étoit comme une nuit profonde qu'on rencontroit à la fin du vingt-cinquieme livre de l'Efprit des Lois. Le lecteur ſe trouvoit avoir parcouru des régions immenſes &

“ ment quelles ne troublent pas l'état, mais qu'elles ne ſe troublent pas entr'elles.” Liv. 25, chap. 9.

& variées ; mais mille mesures généraux & communes ne pouvoient servir à marquer les distances égales, à rapprocher les objets analogues, à régler chaque partie par ses propres & véritables principes, à éloigner les invasions d'un principe sur un autre, à empêcher les usurpations d'une partie de la législation sur une autre partie, & à démarquer le domaine de chaque droit. Ce silence de Montesquieu se fait sentir vers la fin de son ouvrage au publiciste qui en étudie les maximes ou qui en parcourt l'étendue, comme le défaut de boussole se faisoit sentir au premier navigateur qui s'aventura sur le vaste Océan. C'est ici que je sens le besoin de citer les propres paroles de Montesquieu. C'est un de ces génies dont il faut transcrire les beautés au lieu de les décrire. Pourquoi le peindre, quand il est si beau à montrer ?

“ Les hommes, *dit Montesquieu*, sont gouvernés par diverses sortes de lois : par le droit naturel, par le droit divin, qui est celui de la religion ; par le droit ecclésiastique, qui est celui de la police ; par le droit des gens, qu'on peut considérer comme le droit civil de l'univers, dans le sens que chaque peuple en est un citoyen ; par le droit politique général, qui a pour objet cette sagesse humaine qui a fondé toutes les sociétés ; par le droit politique particulier, qui conserve chaque société ;

“ par

“ par le droit de conquête, fondé sur ce qu’un
 “ peuple a voulu, a pu ou a dû faire violence
 “ à un autre ; par le droit civil de chaque soci-
 “ été, par lequel un citoyen peut défendre ses
 “ bien & sa vie contre tout autre citoyen ; enfin
 “ par le droit domestique, qui vient de ce qu’une
 “ société est divisée en diverses familles qui ont
 “ besoin d’un gouvernement particulier.—Il y a
 “ donc différens ordres de droit, & la sublimité
 “ de la raison humaine consiste à savoir bien au-
 “ quel de ses ordres se rapportent principalement
 “ les choses sur lesquelles on doit statuer, &
 “ à ne point mettre de confusion dans les prin-
 “ cipes qui doivent gouverner les hommes.”

Voilà la haute théorie de l’art social ; voilà
 la science la plus nécessaire aux législateurs, aux
 représentans du peuple, aux gouvernans des em-
 pires : cependant on a reproché à Montesquieu
 de n’avoir pas défini assez exactement, de n’avoir
 pas discerné avec assez de précision, & de n’avoir
 pas développé avec assez de netteté les divers
 droits auxquels se rapportent les choses sur les-
 quelles le législateur doit statuer. Ce défaut tant
 reproché ne vient nullement de l’obscurité ré-
 pandue sur cette partie de l’ouvrage, mais bien de
 la hauteur du principe, de l’élévation extraordi-
 naire de l’idée principale, sans que cette éléva-
 tion rende le principe inaccessible ou inapplicable.
 Montesquieu pose en tête de tous les chapitres.
 de ce livre, le principe suivant, qui est le régu-
 lateur

lateur de la législation. Il consiste à ne pas statuer par les lois civiles sur ce qui est politique, ni décider par les lois politiques les choses qui dépendent des principes du droit civil, & réciproquement ne pas juger par les lois civiles, ce qui n'appartient qu'au droit des gens*.

Ce-

* Livre 26, chap. 15, 17, 21. “ L’ostracisme est une bonne
 “ loi dans les états populaires. Il doit être examiné par les
 “ regles de la loi politique, & non par les regles de la loi ci-
 “ vile. Si ce jugement prévenoit d’un côté par l’exil les effets
 “ de l’ambition, de l’autre il honoroit celui contre qui il étoit
 “ rendu. C’étoit une loi admirable que celle qui prévenoit
 “ les mauvais effets que pouvoit produire la gloire d’un citoy-
 “ en, en le comblant d’une nouvelle gloire.—Il ne faut pas
 “ décider par les lois politiques, les choses qui dépendent des
 “ principes du droit civil. Ainsi les lois politiques acquièrent la
 “ liberté, & les lois civiles la propriété ; il ne faut décider par
 “ les lois de la liberté, qui n’est que l’empire de la cité, ce qui
 “ ne doit être décidé que par les lois qui concernent la propriété.
 “ Le bien public est toujours que chacun conserve invariable-
 “ ment la propriété que lui donnent les lois civiles.—Cicéron
 “ soutenoit que les lois agraires étoient funestes, parce que la
 “ cité n’étoit établie que pour que chacun conservât ses biens.
 “ —Ponsons donc pour maxime, que lorsqu’il s’agit du bien
 “ public, le bien public n’est jamais que l’on prive un particu-
 “ lier de son bien, ou même qu’on lui en retranche la moindre
 “ partie par une loi ou un reglement politique. Dans ce cas,
 “ il faut suivre à la rigueur la loi civile, qui est le *palladium*
 “ de la propriété.”—Le principe de la distinction des différens
 droits est si essentiel au législateur, que Montesquieu ne craint
 pas d’être monotone en le présentant sous toutes les faces. “ On

S

“ ne

Cependant, comme si ces principes n'étoient pas assez évidens par leur simple exposé, Montesquieu les éclaire encore par des développemens particuliers. Il les confirme par des exemples tirés de chaque nature de droit, ainsi que du différent objet de chaque espece de lois ; & quand on voit que Montesquieu a besoin lui-même de tracer à la fois sur chaque matiere le principe que prescrit le genre de loi, le principe qui en circonscrit l'objet, & le principe qui doit régner dans la maniere de composer ces mêmes lois, on doit l'absoudre de ce reproche vague d'obscurité, lorsqu'il n'est que concis, & de défaut des détails, quand il ne présente que des principes.

Il ne restoit plus à Montesquieu qu'un objet à traiter, & sa grande tâche étoit remplie. C'est la théorie de l'art sublime du législateur qui de-
voit

“ ne doit pas décider, par les principes des lois civiles, les choses qui appartiennent au droit des gens, ni prononcer d'après les lois politiques, sur les choses qui appartiennent au droit des nations. Ainsi nous suivons, à l'égard des ambassadeurs, les raisons tirées du droit des gens, & non pas celles qui dérivent du droit politique ; que s'ils abusent de leur être représentatif, on le fait cesser en les renvoyant chez eux. On peut même les accuser devant leur maître, qui devient leur juge ou leur complice.” Le gouvernement de la république Française a donné déjà à l'Europe quelques exemples de l'application de ce grand principe, il s'est montré ainsi à la hauteur de la loi des nations & de la majesté du peuple.

voit terminer l'Esprit des Lois, comme une conséquence termine l'exposé des principes, ou comme une idée simple devient le résultat des idées composées. Il écrit sur la manière de composer les lois ; & ce livre, qui est le plus court, présente les plus grandes maximes. C'est là qu'on peut admirer ce talent rare de fondre l'histoire en préceptes législatifs, de raconter un fait pour en inspirer une loi, de citer une loi pour corriger une institution politique, d'animer la métaphysique de l'art social par la chaleur de la pensée & par le brillant de l'imagination. Souvent un seul chapitre de ce livre réunit à la profondeur de Rousseau, la sagesse de Socrate, le crayon de Lucien & la critique de Voltaire. Ses principes sont écrits d'un style si concis, qu'ils se gravent d'eux-mêmes dans la mémoire ; & par le choix de ses expressions, comme par le tour heureux donné à sa pensée, il devient maxime & classique pour le philosophe comme pour le littérateur, pour le législateur comme pour le politique ; & c'est là qu'est déposé le trait caractéristique de sa belle âme, lorsqu'il a composé l'Esprit de Lois*.

Ici

* “ Je le dis, & il me semble que je n'ai fait cet ouvrage
 “ que pour le prouver ; *l'esprit de modération est celui du légis-*
 “ *teur* ; le bien politique, comme le bien moral, se trouve tou-

“ jours entre deux limites, entre les deux extrêmes.—Ily y a
 “ des

Ici se termine cet ouvrage célèbre, qui semble
être le produit de l'expérience des siècles & des
ré-

“ des lois que le législateur a si peu connues, qu'elles sont con-
“ traires au but même qu'il s'est proposé ; de même qu'il y a
“ des lois qui, paroissant s'éloigner des vues du législateur, y
“ sont souvent conformes.—Comme les lois civiles dépendent
“ des lois politiques, parce que c'est toujours pour une société
“ qu'elles sont faites, il seroit bon que quand on veut porter une
“ loicivile d'une nation chez une autre, on examinât auparavant
“ si elles ont toutes les deux les mêmes institutions & le même
“ droit politique. La loi doit quelquefois se corriger elle-
“ même ; telle est la loi qui, pour absoudre les délits de la dé-
“ fense naturelle, le peuple y soit présent ou appelé. Un loi
“ qui peut devenir si contraire à la sûreté & à la liberté des
“ citoyens, doit être exécutée dans la présence des citoyens.—
“ Le style des lois doit être concis & simple, jamais vague.
“ Quand le style des lois est enflé, on ne les regarde plus que
“ comme un ouvrage d'ostentation.—Il est essentiel que les
“ paroles des lois réveillent chez tous les hommes les mêmes
“ idées.—Les lois ne doivent pas être subtiles, elles sont
“ faites pour des gens de médiocre entendement : elles ne sont
“ point un art de logique, mais la raison simple d'un pere de
“ famille.—Lorsque dans une loi les exceptions, les limi-
“ tations ne sont pas nécessaires, il vaut beaucoup mieux
“ n'en point mettre ; de pareils détails jettent de nouveaux
“ détails.—Lorsqu'on fait tant que de rendre raison d'une
“ loi, il faut que cette raison soit digne d'elle.—Comme les
“ lois inutiles affoiblissent les lois nécessaires, celles qu'on peut
“ éluder affoiblissent la législation.—Il faut dans les lois une
“ certaine candeur ; faites pour punir la méchanceté des hom-
“ mes, elles doivent avoir elles-mêmes la plus grande inno-
“ cence.—Les lois rencontrent toujours les passions & les pré-
“ jugés

révolutions des empires. Que dire sur les deux derniers livres de l'Esprit des Lois, qui ne peuvent être considérés que comme des applications de principes ou de recueils particuliers, d'observations variées sur la législation des Romains, dans les successions & sur la théorie des lois civiles & féodales chez les Français? Mais ces deux objets tenant à des constitutions anciennes, & dépouillées désormais de leur plus grand intérêt par l'heureuse influence de la révolution Française, ne sont plus que dans le domaine de l'histoire, & ne peuvent que nous faire regretter le temps précieux que le génie employa à ces stériles & pénibles travaux *. Après avoir parcouru les montagnes les plus élevées, & les campagnes les plus fertiles, un voyageur ne peut arrêter

“ jugés du législateur. Quelquefois elles passent au travers, & “ s'y teignent ; quelquefois elles restent, & s'y incorporent.” Livre 29, chap. 1, & suivans.—Combien de fois la législation de la révolution Française a malheureusement démontré la vérité de ces principes & la justesse de cette dernière observation !

* “ J'ai pensé me tuer depuis deux mois, afin d'achever un “ morceau que je veux mettre dans l'*Esprit des Lois*, & qui “ fera un livre de l'origine & des révolutions de nos lois civiles “ en France. Cela formera trois heures de lecture ; mais je “ vous assure que cela m'a coûté tant de travail, que mes cheveux en sont blanchis. Il faudroit pour que mon ouvrage “ fût complet, que je pusse achever deux livres sur les lois féodales. Je crois avoir fait des découvertes sur une matière la plus “ obscure que nous ayons.” *Lettres Familiales*, n°. 27, 1748.

rêter ses regards sur des pays incultes & sur des landes abandonnées.

O Montesquieu ! tu ne fais pas des lois, mais tu les inspires ; tu en saisis l'esprit, tu discutes leurs principes, tu pèses leurs motifs, tu analyses leurs rapports, tu compares leurs résultats, & tu demandes à tous les gouvernemens, en présence de l'histoire, quels biens ils ont fait aux hommes. Ce n'est pas assez pour toi de peser dans une balance nouvelle les biens & les maux produits par toutes les institutions humaines ; tu déchires d'une main aussi courageuse que sage le voile qui couvroit le vice de tous les corps politiques & des constitutions diverses ; tu prédis le terme de leurs progrès & l'époque de leur décadence, le moment de leur vigueur & les causes de leur corruption ; tu assignes les rangs aux gouvernemens & les places aux législateurs ; tu apprends aux hommes l'usage légitime qu'ils doivent faire de leur liberté, aux peuples la défense énergique qu'ils doivent faire de leurs droits, aux citoyens le devoir de l'obéissance envers les lois, aux magistrats celui de la justice égale pour tous, aux législateurs celui de la modération & de l'humanité, aux politiques celui de la morale, aux rois les bornes de leur autorité & les dangers de leur despotisme, & aux républiques la nécessité des vertus & les prodiges de l'amour de la patrie ; tu formes les
sages

sages dans le grand art de méditer les lois & de les adapter au génie des peuples, & à la forme de leurs gouvernemens. Ta gloire est bien plus grande que celle des législateurs, puisque tu les crées eux-mêmes. Hommes de tous les âges, de toutes les contrées, de tous les gouvernemens. Montesquieu mérite vos hommages ; c'est le législateur & le bienfaiteur de la terre. Il s'élève entre les peuples & les rois, entre le despotisme & la liberté, comme une divinité tutélaire qui veille également sur l'harmonie des empires & sur les droits inaliénables des hommes. Une seule récompense a manqué aux travaux de Montesquieu, c'est de pouvoir jouir de sa gloire pendant sa vie & dans son pays. Mais il avoit éclairé les peuples sur leurs droits ; il avoit écrit sur les républiques dans une monarchie ; il avoit surpassé ses contemporains ; il ne devoit recueillir que la haine des esclaves, les persécutions de l'autorité, les libelles de l'envie & les injustices de la rivalité. C'est la récompense qui ne manque jamais aux ouvrages & aux hommes qui ont exercé une grande influence sur leurs siècles.

TROISIEME PARTIE.

A PEINE l'Esprit des Lois sort de dessous la presse, qu'on voit lancer contre lui des accusations d'irréligion & des critiques ameres, des calomnies outrageantes & des libelles atroces. Les ennemis de la liberté & des lumieres, de la philosophie & des principes, se coalisent pour étouffer dès sa naissance cette production bienfaisante du génie ; ces hommes qui vivent des préjugés religieux, ou de l'abus du gouvernement, ou des excès du despotisme ; ces autres qui s'effraient du progrès de la raison, & s'irritent des droits du peuple, prennent sous des formes différentes & hypocrites des moyens également perfides, également funestes à la vérité & à celui qui a eu le courage de la dire. Les armes du ridicule, toujours si puissantes chez une nation vive & spirituelle, sont jointes aux projets de persécution. Le titre même de l'ouvrage devient un sujet de plaisanterie & de critique : *c'est de l'esprit sur les lois, & non l'esprit des lois*, dit un homme

homme* qui étoit en possession presque exclusive de la célébrité, & qui s'étoit rendu le maître du mouvement donné à tous les esprits par ses ouvrages littéraires.

Cette parole du *maître* sembla légitimer toutes les attaques dirigées en même-temps contre Montesquieu. *Les gens de lettres*, qui crurent pouvoir juger l'Esprit des Lois comme les *Lettres Persanes* ou le *Temple de Gnide*, lui reprocherent un style épigrammatique plutôt que concis, plus d'afféterie que de précision, une marche plus irrégulière que sublime, plus de prétention dans la manière de traiter les diverses matières que d'utilité dans les résultats qu'il publie. Les *hommes de loi* qui n'entendoient pas cet ouvrage, n'y trouverent que des notions trop compliquées, des citations plus ingénieuses que directes, des principes plus théoriques qu'usuels; les politiques dont il dévoiloit les routines, & dont il dénonçoit les petites & ambitieuses manœuvres, s'indignerent d'une réputation qui les détrônoit, & des lumières qui montraient leurs usurpations. Quelques *hommes en crédit & en renommée* ne peuvent s'accoutumer à le voir si loin d'eux, & ne lui pardonnerent point d'être à la fois leur
pro-

* “ Quant à *Voltaire*, il a trop d'esprit pour m'entendre ;
“ tous les livres qu'il lit, il les fait ; après quoi il approuve ou
“ critique ce qu'il a fait.” *Lettres Familiales*, n°. 43.

protecteur & leur contemporain. Quelques maîtres diplomatiques * soutiennent qu'il falloit regarder l'Esprit des Lois comme l'ouvrage d'un mauvais citoyen †. Quelque philosophes, les créatures de l'Encyclopédie, osèrent seuls élever un instant la voix en faveur de Montesquieu, & ce fut un titre de plus que Montesquieu acquit à la persécution. “ Si j'étois roi ‡ (s'écrie le membre d'une trop fameuse société, & cet homme stipuloit pour le fanatisme, pour l'ignorance & le pouvoir absolu), si j'étois roi, j'aurois noyé le président de Montesquieu dans son sang.” On eût dit que l'Esprit des Lois avoit été écrit ou déposé au milieu d'un peuple de barbares.

Eh quoi ! la Grece honora Démosthenes comme le défenseur de la liberté, & Platon comme philosophe ! Rome récompensa des faisceaux du consulat Cicéron, qu'elle appela le pere de la patrie, & Montesquieu qui illustre la France, honore l'humanité & éclaire l'univers, est

* “ Bien de ces têtes diplomatiques se pressent trop de nous juger ; il faudroit nous étudier un peu plus. J'ai appris ici que vous relevâtes fort à propos l'équivoque touchant la qualification de mauvais citoyen. Il faut pardonner à des ministres, souvent imbus des principes du pouvoir arbitraire, de n'avoir pas des notions bien justes sur certains points, & de hasarder des *Lettres Familieres*, n°. 44.

† Note des *Lettres Familieres*, n°. 44.

‡ Le pere Berthier, Jésuite. Ce trait est rapporté dans les ouvrages d'Helvétius.

est livré aux fureurs de l'envie & aux accusations du fanatisme ! Faudra-t-il donc que toujours l'éloge des hommes célèbres renferme quelque accusation contre leur patrie ? L'ingratitude publique feroit-elle un dogme national ? Mais ces outrages même étoient des éloges sublimes ; il faut que les hommes condamnés à être célèbres soient honorés par ces persécutions.

Vous peindrai-je la populace littéraire & l'aristocratie sacerdotale, s'efforçant d'associer l'autorité à leur haine contre Montesquieu, armant à la fois contre son ouvrage les consciences timorées & les magistratures ombrageuses, préparant contre sa personne des fureurs sacrées & des proscriptions secrètes ? Non, vous croiriez avoir rétrogradé vers le neuvième siècle. Je laisse donc aux ennemis de la philosophie & de la liberté, le triste soin de raconter les critiques nombreuses & les délations violentes dont on couvrit l'auteur de l'*Esprit des Loix*. Il n'appartient qu'à eux de rappeler tous les hauts faits de cette guerre d'esclaves contre le génie le plus libre *. Je dirai seulement que l'envie, plus irritée que jamais de la

* Montesquieu s'attendoit sans doute à ces accusations publiques, quand il écrivoit " que la liberté même a paru insupportable à des peuples qui n'étoient pas accoutumés à en jouir ; c'est ainsi qu'un air pur est quelquefois nuisible à ceux qui ont vécu dans des pays marécageux." Liv. 19. chap. 2.

la gloire que Montesquieu alloit conquérir par cet ouvrage, osa s'introduire dans ce temple magnifique qu'il venoit d'élever à l'humanité, à la liberté & aux lois ; je dirai que tandis que les peuples étrangers, cette postérité vivante & anticipée, s'empressoient d'en admirer le plan & la construction avec un respect religieux, quelques écrivains envieux ou vénaux y entrèrent comme un détachement ennemi pénétre dans un pays livré au pillage : les uns prennent quelques débris mutilés, les autres quelques opinions systématiques ; ceux-ci dénaturent quelques pensées hardies pour les rendre odieuses, ceux-là quelques images brillantes pour les rendre ridicules ; quelques-uns lui reprochent des maximes qu'ils isolent pour les faire paroître coupables, quelques autres l'accusent d'avoir porté atteinte à la morale du Christianisme, à l'obéissance des peuples, à la paix des empires ; ici l'Esprit des Lois est tronqué, défiguré, pour ne présenter que des épi-grammes, & non des principes, des pensées féditieuses, & non des lumières utiles ; là on le traite comme un ouvrage sans méthode & sans suite, sans plan & sans conclusion, rempli de maximes paradoxales ou dangereuses.

Ingrats, qui voulez empoisonner les bienfaits du génie pour l'accuser ensuite, & qui cherchez à flétrir la gloire d'un grand homme pour le décourager, n'avez-vous pas senti que Montesquieu,

quieu, parlant de la religion en écrivain philosophe & en politique, & non en théologien, n'a jamais blessé sa morale, ni contredit ses conseils, ni blâmé ses préceptes, mais qu'il l'a seulement considérée comme moyen d'assurer le bonheur politique & la tranquillité des états? Voilà le point de vue sous lequel vous devez le juger. Entendez-la, fanatiques persécuteurs, entendez-la cette voix forte & puissante, qui défend dans chaque page de l'Esprit des Lois les intérêts de la patrie, la morale de l'évangile, les droits du peuple & la cause de l'humanité. D'une main, il foudroie le despotisme & la superstition; de l'autre, il élève des autels à la vertu & à la liberté.

Quand il raconte les abus des monarchies, les excès des républiques & les horreurs du despotisme, ce n'est pas un froid récit, ce n'est pas une moralité stérile & inerte, c'est un style animé & une éloquence vigoureuse avec lequel il frappe, détruit, renverse & couvre d'infamie tout ce qui est contre la morale & les droits du peuple. Avec quelle sensibilité touchante il stipule les droits de la nature, quand il parle de la misère des esclaves! Avec quelle indignation ironique il attaque cette violation de la liberté naturelle, quand il parle de la dure avarice des maîtres! Montesquieu prend toujours ses principes dans les sentimens universels, dans les faits les plus saillans
de

de l'histoire, dans la morale des nations & dans les lois de la nature.

Voyez aussi comme le style de Montesquieu est élevé & profond quand il parle de la république, indigné & véhément quand il parle du despotisme, ironique & maniéré quand il écrit sur la monarchie, pénible & systématique quand il traite de l'aristocratie. C'est peut-être dans ces différences de style qui échappent à tant de lecteurs, qui ont donné lieu à tant de critiques & de satyres, qu'est le secret de la pensée de Montesquieu dans cette composition de l'Esprit des Lois. Peut-être ces variations & ces nuances de style nous révéleraient, si nous les interrogeons avec confiance & sagacité, que si la tête de Montesquieu fut obscurcie par quelques préjugés de l'aristocratie, qui le cernoit par tant d'institutions, d'habitudes & de puissance ; si son cœur avoit conservé quelque penchant pour la monarchie, qui étoit, pour ainsi dire, son gouvernement natal, son génie fut tout entier pour la liberté contre le despotisme : le génie fut toujours républicain.

Celui de Montesquieu le fut sans exagération & sans hypocrisie : éloge rarement donné à la fin de ce siècle ! Nous parle-t-il des vertus républicaines, il les peint sublimes sans être outrées, généreuses sans orgueil, & élevées sans ostentation. Loin d'imiter ces philosophes cyniques

ou misantropes qui méprisent, insultent ou découragent leur siècle, ni ces patriotes outrés ou sévères à qui il faudroit des dieux pour composer leur république & des tempêtes pour les organiser, il n'exige point pour la liberté les qualités austères des Spartiates, & ne condamne pas les hommes à des vertus impossibles. Après avoir parcouru les diverses institutions trop fortes ou trop relâchées de tant de législateurs, il sent combien il est difficile, quelquefois même dangereux, de vouloir élever les sociétés politiques à une si haute vertu & l'homme à tant de perfections.

Vous l'accusez d'avoir affoibli l'obéissance des citoyens, d'avoir provoqué les troubles des états par ses idées sur la liberté. Mais toutes les pages de l'Esprit des Loix ne sont-elles pas remplies d'idées de modération, de justice, de soumission aux gouvernemens? Montesquieu ne les juge-t-il pas tous indistinctement, en présentant leurs principes & leurs excès, leurs rapports & leurs abus, leurs institutions naturelles & leurs conséquences forcées? En les jugeant ainsi, ne commande-t-il pas l'obéissance aux lois dans chaque état? “ Si je pouvois faire en sorte, dit-il, que
 “ tout le monde eût de nouvelles raisons pour
 “ aimer ses devoirs, sa patrie, ses lois, son
 “ prince, qu'on pût mieux sentir son bonheur
 “ dans chaque gouvernement, dans chaque poste
 où

“ où l'on se trouve, je me croirois le plus heureux des mortels.” Ce vœu d'une belle ame est-il donc le complot d'un perturbateur populaire ou d'un ambitieux politique ?

Sans doute Montesquieu excite, souleve, infurge les hommes contre le despotisme. Il le dénonce, le poursuit, l'accuse, le frappe & le renverse dans tous les chapitres où il est forcé de parler de ce redoutable fléau de l'espece humaine. Eh ! depuis quand le génie doit-il donc cesser de démasquer la tyrannie ? Depuis quand doit-il prostituer sa plume pour courber les peuples sous un sceptre de fer & des hommes de boue ? Montesquieu a bien mérité de l'humanité, quand il nous peint le despote *toujours conduit par la colere ou par la vengeance*, quand il nous représente ses stupides sujets, en disant : *les hommes sont tels dans ce gouvernement, qu'ils n'ont besoin que d'un nom qui les gouverne*. Ici il nous montre la tranquillité funebre du despotisme : *comme le principe de ce gouvernement est la crainte, le but en est la tranquillité ; mais ce n'est point la paix, c'est le silence de ces villes que l'ennemi est près d'occuper*. Là, il nous rappelle son abandon effrayant avec des frontieres ravagées & désertes, son état désespérant, sans lois civiles, son influence corruptrice sur la religion même. Plus loin, Montesquieu semble tout à coup briser sa plume, & effacer tout ce qu'il a dit sur le despotisme, parce qu'il résume en deux lignes ce qu'il trouve écrit

écrit dans tous les volumes de l'histoire.
 “ Quand les Sauvages de la Louifiane veulent
 “ avoir du fruit, ils coupent l'arbre au pied &
 “ cueillent le fruit. Voilà le gouvernement
 “ despotique....”

Vous lui rapprochez le style épigrammatique
 quand il est peintre sublime. Avec quelle rapidité
 de style & quelle élévation de pensée ne
 trace-t-il pas l'objet des divers états *! Sont-ce
 des épigrammes, quand il fait en quelques mots
 l'histoire de la *censure*, de la *tyrannie* & des révo-
 lutions Romaines †? Sont ce des épigrammes,
 lorsqu'il

* “ L'agrandiffement étoit l'objet de Rome, la guerre celui
 “ de Lacédémone; la religion, celui des lois judaïques; le
 “ commerce, celui de Marfeille; la tranquillité publique, celui
 “ des lois de la Chine; la navigation, celui des lois des Rho-
 “ diens; la liberté naturelle, l'objet de la police. En général
 “ les délices du prince, celui des états despotiques, la gloire &
 “ celle de l'état, l'objet des monarchies; l'indépendance de
 “ chaque particulier est l'objet des lois de Pologne, & ce qui en
 “ réfulte, l'oppreffion de tous.” Chap. 5, livre 11.

† “ La censure fit des prodiges; il y eut un temps où elle
 “ devint puiffante. Clodius l'affoiblit, & la censure s'affoiblit
 “ pour ainfi dire, d'elle-même. Troublée, demandée, reprise,
 “ quittée, elle fut entièrement interrompue jufq'au temps où
 “ elle devint inutile, je veux dire les regnes d'Auguste & de
 “ Claude.” Liv. 8, chap 14.—“ La tyrannie qui est toujours
 “ lente & foible dans fes commencemens, comme elle est prompte
 “ & vive dans fa fin, ne montre d'abord qu'une main pour
 “ fecourir, & opprime enfuite une infinité de bras. Le Romain
 “ plus qu'un autre s'émouvoit par les fpectacles. Celui du corps
 U fanguant

lorsqu'il décrit en quelques lignes les révolutions monarchiques, le changement & la dégradation des races régnantes *, & les vices inséparables de la royauté ?

Sont-ce des épigrammes, quand traversant l'histoire universelle pour y chercher l'exemple de la dégradation de la seconde race de nos anciens tyrans, Montesquieu représente du même coup de pinceau le génie d'Alexandre & l'obscurité des Ptolomées, l'enthousiasme d'Auguste & la puissance de Charlemagne, la politique de Pepin & la dégradation des Carlovingiens †.

Telle

“ sanglant de *Lucrece* fit finir la royauté. Le débiteur qui parut sur la place publique couvert de plaies, fit changer le forme de la république. La vue de *Virginie* fit chasser les dé-
 “ cemvirs. Pour faire condamner *Manlius*, il fallut ôter au
 “ peuple la vue du capitolé. La robe sanglante de César remit
 “ Rome dans la servitude.” Liv. 11, chap. 15.

* “ Après trois ou quatre premiers princes, la corruption, le
 “ luxe, l'oisiveté, les délices s'emparent des successeurs ; ils
 “ s'enferment dans le palais, leur esprit s'affoiblit, leur vie s'ac-
 “ courcit, la famille décline, les grands s'élèvent, les eunuques
 “ s'accréditent, on ne met sur le trône que des enfans ; le palais
 “ devient ennemi de l'empire ; un peuple oisif qui l'habite,
 “ ruine le peuple qui travaille ; l'empereur est tué ou détruit
 “ par un usurpateur qui fonde une famille dont le troisième ou
 “ quatrième successeur va dans le même palais se renfermer en-
 “ core.”

† “ Auguste étant en Egypte fit ouvrir le tombeau d'Alexan-
 “ dre : on lui demanda s'il vouloit qu'on ouvrit ceux des Pto-
 “ lomées ; il dit qu'il avoit voulu voir Alexandre, & non pas
 “ les

Telle est l'empreinte rapidement burinée sur les énormes volumes de l'histoire par Montesquieu. Il ne s'énonce que par des traits ; mais ce style concis & élevé, cette éloquence vraiment législative, découvre les causes par la manière dont les effets sont présentés, & juge les événemens par la manière de rapporter les faits. Personne avant Montesquieu n'avoit fait un usage aussi magnifique, aussi utile, aussi rapproché de l'histoire & de la législation de tous les peuples. Personne, de quelques principes simples, n'avoit tiré tant de conséquences si étendues. Jamais la nature n'avoit donné à la fois au génie de l'homme autant d'élévation & de profondeur, autant de grâce & de force, autant de séduction & de puissance : on diroit qu'elle a voulu mettre l'univers moral sous l'empire de l'auteur de *l'Esprit des Loix*.

Je n'ai point dissimulé cependant, dans le cours de cet ouvrage, que Montesquieu a ramené tout à des cadres plus ou moins irréguliers, & qu'il a tout asservi à un plan systématique. Je dirai encore qu'il a négligé des chapitres où l'on désireroit une exécution plus forte ; qu'il a fait quelques morceaux parasites ou étrangers ;

⁶⁶ les morts : aussi dans l'histoire de cette seconde race on cherche
⁶⁷ Pepin & Charlemagne ; on voudroit voir les rois, & non pas
⁶⁸ les morts." Liv. 31, chap. 20.

gers* ; qu'il a quelquefois donné trop de finesse à sa pensée, trop de rapidité à son pinceau ; je lui reprocherai quelques idées vagues, un style souvent trop recherché ; je lui reprocherai surtout ces éloges corrupteurs donnés à la *vénalité* des fonctions judiciaires, monstre né de l'indigence d'un roi prodigue, de la fausse politique d'un chancelier pervers & de la vanité opulente de quelques hommes médiocres. Non, la vénalité de l'administration de la justice n'est bonne dans aucune espèce de gouvernement ; non, ce n'est point & ce ne doit point être un *métier de famille*. Pourquoi l'ancienne monarchie Française auroit-elle été la seule qui se soit souillée par cette opération fiscale, après avoir existé si long-temps avant qu'elle reçut cette honte politique, cause première de la corruption de son *principe* ? Je reprocherai à son génie d'avoir écrit, après tant de vérités fortes & nouvelles prononcées avec éloquence contre le despotisme, d'avoir écrit de la même main qui a tracé avec tant de force & de sagesse les véritables principes sur la liberté & l'égalité, “ que la servitude “ peut quelquefois adoucir les mœurs comme
 “ elle

* Voyez le livre 18. Montesquieu, en traitant des lois dans le rapport qu'elles ont avec la culture du terrain, nous parle de la chevelure royale des Francs, des Bourguignons, des Visigots, des mariages des rois Francs & de l'autorité du clergé.

“ elle fit chez les Saxons ;—qu’on na droit de
 “ réduire en servitude que lorsqu’elle est néces-
 “ faire pour la conservation de la conquête ;—
 “ qu’il y a dans les états despôtiques un équiva-
 “ lent pour la liberté, c’est la modicité des tri-
 “ buts ;—que les terres nobles doivent, dans
 “ certaines états, avoir des privileges comme
 “ les personnes ;—que les prérogatives attachées
 “ à des fiefs donnant un pouvoir très à charge à
 “ ceux qui les souffrent, ce sont des inconvéni-
 “ ens particuliers de la noblesse qui disparoissent
 “ devant l’utilité générale qu’elle procure.....”

Comme si la servitude pouvoit donner des
 mœurs d’aucun genre ou faire quelque bien ;
 comme si la nature n’avoit pas imprimé dans
 nos cœurs le sentiment de la liberté, & placé
 dans nos bras la force d’anéantir la servitude,
 contraire à tous les droits, même au droit bar-
 bare de conquête ; comme si la liberté pouvoit
 jamais avoir d’autre équivalent que la liberté
 même par les lois & les lois par la liberté : com-
 me si la féodalité des terres & les privileges des
 personnes n’étoient pas contraires à toute notion
 de liberté, de justice, de propriété & de mo-
 rale politique ; comme si la noblesse, qui même
 selon un écrivain nobiliaire, *est le plus grand fléau*
que le ciel dans sa colere puisse envoyer à un gouver-
nement quelconque, pouvoit procurer quelque
 genre d’utilité à une nation.

Ah !

Ah ! j'entends une voix plus imposante & plus sévère que celle des envieux & fanatiques contemporains de Montesquieu, c'est la voix de l'opinion républicaine, qui semble improuver les honneurs rendus à la mémoire d'un homme qu'elle a regardé comme *le champion de l'honneur monarchique, le soutien des trônes, le président d'une cour souveraine, le partisan de la noblesse, & l'appui de l'aristocratie.* On a vu dans le cours de notre révolution, les défenseurs de la liberté dont Montesquieu a été un des premiers fondateurs, le citer devant le tribunal suprême des nations, & l'accuser d'avoir écrit des maximes funestes à l'humanité, destructives des droits de l'homme, & d'avoir manqué de courage pour la défense de la liberté. — Je voulois parler des persecutions, de la haine, des attaques de l'envie & des délations calomnieuses dirigées contre l'Esprit des Lois & son illustre auteur ; je voulois vous montrer ce flambeau de la législation, méconnu par son siècle qu'il a éclairé, insulté par les cris sauvages de ses contemporains qu'il a instruits, & je me vois forcé de suspendre ma marche pour défendre auparavant sa gloire des attaques nouvelles que la fin du dix-huitième siècle a eu aussi l'injustice de lui livrer ; je suis obligé de dissiper les nuages que la révolution Française, née des ouvrages même de Montesquieu, a rassemblés sur sa renommée pour l'obscurcir ou l'étouffer.

Je

Je m'empare de ces accusations pour les réfuter. La flatterie est loin d'une plume libre. D'ailleurs on ne flatte pas les morts, & je n'écris ni pour un prix académique, ni pour la renommée littéraire. Ce n'est pas ici l'éloge d'un homme, c'est la leçon des écrivains politiques, des législateurs philosophes & des états constitués. Je fais que la révolution a détruit bien des renommées pour en élever de nouvelles, qui ont encore été détruites ; mais je fais aussi que la révolution a exagéré pendant quelque temps toutes les pensées, a outre toutes les vérités, a porté jusqu'à l'injustice la sévérité des jugemens politiques, & renversé dans les orages des réputations justes, des gloires méritées & des principes même qu'elle a été obligée de relever & de rétablir ensuite pour se soutenir elle-même. Telle est la goire de Montesquieu, tour-à-tour célébrée & détruite, invoquée & méconnue ; elle triomphe des passions révolutionnaires, comme elle s'élève au-dessus des siècles.

Comment a-t-on cru pouvoir, dans cette révolution, étouffer la voix de la reconnaissance nationale qui appelle Montesquieu à la suprématie universelle en législation & en politique ? Comment a-t-on pu espérer d'affaiblir ou faire disparaître la réputation de ce grand homme, avec les mêmes intrigues qu'on a employées, avec trop de succès contre d'autres défenseurs
des

des droits du peuple? On ne trompe pas ainsi, avec des accusations ourdies dans le cahos même des révolutions, la justice clairvoyante des siècles & l'opinion impartiale de la postérité.

Sans doute Montesquieu auroit pu mettre plus fortement son génie en contre-poids avec les erreurs puissantes de son siècle, au lieu d'en appuyer quelques-unes de la force de sa pensée; sans doute, politique profond autant qu'habile, il auroit dû, par des écrits, achever de faire disparaître de l'Europe quelques opinions funestes, quelques préjugés sur les considérations & contre la formation des grandes républiques, au lieu d'enraciner ces préjugés & ces opinions par l'autorité de sa renommée; sans doute il lui auroit été facile d'étouffer ces germes aristocratiques, qui conservés encore dans l'Esprit des Lois, & dépouillés de l'enveloppe dont Montesquieu fut forcé de les couvrir, en ont été extraits dans ces derniers temps avec un art perfide, & secondés par l'influence trop long-temps tolérée des partisans actuels de la royauté, de l'aristocratie, de la noblesse & du patriciat.

J'ai déjà moi-même accusé Montesquieu d'avoir trop parlé de cette tyrannie chevaleresque qui nous donna la féodalité des terres & les privilèges des personnes; d'avoir trop caressé cette institution nobiliaire & dominatrice qui a détruit
tous

tous les principes de l'égalité civique, & éteint toute émulation de bien public ; d'avoir trop ménagé ce despotisme capricieux d'un faux honneur, opinion aussi exagérée, aussi dépravée que funeste, dont il fait le ressort & le principe des monarchies, préjugé auteur de mille désordres politiques, d'une foule d'usurpations civiles & de toutes les dégradations de la morale publique, qu'il auroit dû attaquer & détruire de toute la puissance de son génie.

Montesquieu pouvoit rendre aux hommes ce service important ; nature lui en avoit donné d'une main libérale tous les moyens, avec le courage nécessaire à cette haute entreprise. L'époque seule à laquelle il a écrit l'Esprit des Lois, le garantit du reproche d'avoir manqué de caractère. Il ne pouvoit alors, sans exposer la vérité à être proscrite à jamais, attaquer de front les préjugés monarchiques, les modifications du despotisme ; c'étoit le regne de Louis XV. & de la Pompadour, des lettres de cachet & de la Bastille, des ministres venaux & des prêtres persécuteurs. Disons mieux, Montesquieu ne manqua ni de courage ni de prudence ; car le premier, il jeta vers le milieu de ce siècle, dans l'esprit des Français, ces vérités utiles, ces vues nouvelles, ces idées hardies, ces profondes méditations sur les gouvernemens & les lois, ces élans vigoureux de liberté, ces semences fécon-

des d'amour de la patrie, que ces derniers temps ont vue se développer & réussir. Il ne fut retenu ni par les les considérations de sa noblesse, ni de sa charge, ni de ses habitudes, ni de sa fortune, ni même des places ministérielles qui lui furent offertes. Il abdiqua les unes, & méprisa les autres. Il ne se servit de sa fortune que pour des actes de bienfaisance particulière & de la magistrature, que pour défendre le peuple contre la fiscalité du trône.

Ce seroit outrer excessivement la critique, d'attribuer à l'ouvrage entier, relativement à quelques digressions sur l'aristocratie, & qui n'est que le défaut de quelques chapitres; car dans plusieurs endroits, il ne s'attache qu'à dévoiler la difformité de ce gouvernement violent & corrosif de la liberté publique, puisque pour le maintenir il a besoin des magistratures les plus terribles *.

Ce

* “ Il faut y mortifier sans cesse & dans tous les temps l'orgueil de la domination; il faut qu'il y ait pour un temps ou pour toujours un magistrat qui fasse trembler les nobles, comme les éphores à Lacédémone & les inquisiteurs d'état à Venise; magistratures sans formalités: ce gouvernement a besoin de ressorts bien violents.—La pauvreté des nobles y est aussi dangereuse que leurs richesses.—La meilleure aristocratie est celle où la partie du peuple qui n'a point de part à la puissance, est si petite & si pauvre, que la partie dominante n'a aucun intérêt à l'opprimer.” *Chap. 3, livre 2. Parler ainsi de l'aristocratie, n'est-ce pas la faire abhorrer & la proscrire?*

Ce seroit aussi être injuste de prétendre que l'Esprit des Lois est un ouvrage sans plan & sans méthode, les chapitres sans liaison & les matières sans suite, parce qu'il y a des traits épars & des lacunes dans les idées. Sans doute la chaîne est cachée, mais elle n'est jamais rompue ; elle se renoue à la fin de chaque livre, & s'unit par quelques anneaux à chaque chapitre ; les matières qu'il traite sont abstraites, & furent long-temps couvertes d'épaisses ténèbres. Montesquieu a écrit au milieu de cette obscurité, n'a pu éclairer les principes du pacte social & les droits de l'homme, que par des traits de lumière courts & rapides, semblables au nuage électrique qui dans les nuits orageuses de l'été n'éclairent l'horizon qu'en le sillonnant par des éclairs.

Les grands génies pénètrent d'un coup d'œil la substance des choses, & les présentent d'un seul trait. Ils ne peuvent tout dire, ils craignent de tout exprimer. Ils omettent quelquefois ce qu'un œil attentif doit appercevoir ; ils n'écrivent jamais pour les esprits vulgaires. Ils préfèrent la chaleur & la vie, à l'éclat & à la parure. Nous tenterions en vain d'affujettir ces génies qui ont l'habitude & la force de franchir les intervalles immenses, à tracer toutes les idées intermédiaires, & à ramper dans des détails nécessaires à notre faiblesse. Disons plutôt que le dessein de Montesquieu fut de vaincre
l'in-

l'inertie de l'esprit humain, en l'accoutumant à de grands efforts ; de faire penser, quand tant d'autres écrivains fatiguent la pensée, de combattre les opinions erronées de quelques philosophes, quand les autres ne savent que les citer fervilement.

Qui a donc plus profondément réfléchi sur la nature, les principes & les rapports des gouvernemens, sur les lois bonnes, convenables ou mauvaises, sur les effets des peines & des récompenses, sur les lois civiles & le commerce, sur l'influence de la religion & de l'éducation ?

Quel écrivain politique a plus heureusement, plus constamment soumis les gouvernemens, les lois & les mœurs, à cette finesse d'observations qui divise, isole, analyse, apprécie les faits de l'histoire, pour les recomposer en suite, les rapprocher, & en obtenir un résultat utile à l'humanité ? Quel ami de la liberté a plus que lui célébré les avantages de la république, indiqué les moyens d'en conserver le régime, & effrayé sur les dangers de sa corruption ? Quel historien nous a donné de plus grandes idées & de plus utiles leçons sur la forte prudence d'Alexandre dans ses projets, sur la politique adroite d'Auguste dans sa législation, sur la tyrannie audacieuse de Sylla dans sa dictature ? Quel annaliste a donné, comme Montesquieu, un caractère neuf & particulier à *Gelon* & à *César*, à *Annibal* &

& à *Hannon*? *Quinte-Curce*, *Plutarque* & *Tacite* ont-ils fait des observations plus profondes sur ces grands hommes de l'antiquité? Quel publiciste a dit des choses plus admirables sur la législation relative aux crimes d'état, sur les diverses espèces de crimes publics, & sur la graduation des peines qui doivent en être le préservatif ou le châtiment? Les *Delbou*, les *Hennault* ont-ils présenté dans leurs ouvrages autant de principes de politique, que *Montesquieu* dans les deux pages où il parle du regne de Charlemagne? *Raynal* a-t-il fait sur l'esclavage & sur le fanatisme des réflexions aussi sages, aussi approfondies que quelques chapitres bien courts de *l'Esprit des Lois*? *Humme* lui-même ne voudrait-il pas avoir fait le magnifique tableau de la constitution Anglaise & de son influence sur les mœurs de la nation, sur les intérêts de l'Europe, sur le système colonial & sur le commerce du monde? *Delolme*, tant vanté par le gouvernement qui l'a tour à tour salarié & méconnu pour exagérer les avantages de la constitution Britannique, & qui a écrit cinquante ans après *Montesquieu*, a-t-il pu seulement s'élever à sa hauteur dans les vues qu'il a tracées sur le même objet? Les *Sidney*, les *Gorden*, les *Bolensbroke* ont-ils jamais creusé ce sujet politique avec autant de sagacité, de précision & de netteté? Quel écrivain, quel politique, quel législateur,

teur, quel publiciste a donc été plus universellement lu, médité & répandu, que l'auteur de l'Esprit des Lois ? Quel ouvrage a plus que celui-là réuni à la fois l'invention dans la division des trois pouvoirs, dans la nature & le principe des gouvernemens, dans le rapport des choses sur lesquelles le législateur doit statuer ; a plus de combinaison dans le plan, dans les idées, les rapports, les principes, les faits, les mœurs, les formes de gouvernement & les institutions, à la force & à la noblesse du style, à une imagination brillante & sage, sensible & élevée, qui suit tous les mouvemens de son sujet, & qui est par-tout supérieure à ses productions ?

Qui peut donc rendre la lecture de cet ouvrage si attachante, malgré tant d'idées abstraites, si générales, quoiqu'il ne paroisse à la portée que des esprits étendus & profonds, si souvent cité malgré l'omission des idées intermédiaires, malgré l'obscurité mystérieuse de certains chapitres, la brièveté obscure de certains autres, & la sécheresse naturelle aux matières politiques ? D'où vient que même les gens du monde, les hommes les plus superficiels ont voulu lire Montesquieu ? D'où vient que les littérateurs

térateurs & les légistes l'ont tour-à-tour critiqué & admiré, quitté & repris, tantôt dégoûtés, par ce qu'ils appeloient le défaut de liaison & de suite, tantôt attirés par le style concis et par la raison le éclairée qui l'embellit ? C'est que l'Esprit des Lois plaît à l'imagination autant qu'à la raison, au génie autant qu'à la sagesse ; c'est qu'il instruit autant qu'il fait penser ; c'est qu'à côté d'une grande idée qui étonne, il place un trait d'histoire qui éclaire ; c'est qu'au milieu d'une question très-compiquée, il place un maxime qui la simplifie, ou une observation fine qui en découvre la difficulté ; c'est qu'aucun des traits répandus dans l'ouvrage n'y est déplacé, parce qu'il sort naturellement du sujet, ou s'y applique heureusement ; c'est qu'il irrite l'amour-propre qui veut le comprendre, et qu'il satisfait l'esprit qui a saisi le sens de sa pensée ; c'est qu'il dépose le bonheur de la morale à côté d'une idée hardie en politique ; c'est qu'il fait goûter au lecteur ce plaisir de l'esprit, qui consiste à sentir et à juger avec rapidité et justesse ; c'est qu'il offre par-tout le talent rare de réunir ingénieusement les choses le plus disparates, et de rapprocher habilement les rapports les plus éloignés ; c'est enfin qu'il a su mieux que tant d'autres écrivains, et à un degré égal à celui de Rousseau, associer dans cet ouvrage la profondeur de la plus haute politique et la sagesse

geste de plus douce philosophie, à l'éloquence qu'inspire l'amour de l'humanité, & de la liberté, & des lois *.

Ecrivains, orateurs d'une grande révolution politique, vous accusez Montesquieu, lui qui mieux que vous & plus sûrement que vous a fait une révolution morale dans l'Europe, dans l'univers, dans l'espèce humaine! Vous osez attaquer la gloire de Montesquieu, dont vous auriez dû plutôt suivre les inspirations prudentes & les institutions énergiques, les principes incontestables & la modération législative; vous devenez les accusateurs de son génie, quand son génie vous défend & vous rassure contre les attaques répétées des ennemis de la république †. Entendez ses paroles consolatrices, & voyez jusques dans l'époque la plus reculée, notre constitution républicaine de l'an troisieme à l'abri des

* Une composition aussi belle, aussi variée que celle de l'Esprit des Lois, peut donner une idée juste du vrai caractère des productions du génie. Voilà le moyen d'expliquer ou de sentir comment la nature fait sortir de la même tête le *Temple de Gnide* & l'*Esprit des Lois*, comme elle a fait jaillir du même cœur le *Contrat social* & la *Nouvelle Héloïse*.

† “ Que si les disputes, s'écrie Montesquieu, étoient formées à
 “ l'occasion de la violation des lois fondamentales, & qu'une
 “ puissance étrangère parût, il y auroit une révolution qui ne
 “ changeroit pas la forme du gouvernement ni sa constitution;
 “ car les révolutions que forme la liberté, ne sont qu'une confir-
 “ mation de liberté.” Liv. 19, chap. 27.

des révolutions, sauvée de toutes les attaques, préservée de tous les dangers, quelle que soit la coalition de ses ennemis au dedans & au dehors.

Mais c'est le propre des bienfaits du génie d'être long-temps méconnus ou calomniés, reçus avec indifférence ou persécutés. Les contemporains ne sont pas ses véritables juges, parce qu'il sont trop passionnés pour juger, trop envieux pour être justes. Plus un homme laisse loin de lui ses rivaux & son siècle, plus sa gloire est contestée, plus la persécution s'attache à sa personne & l'envie à ses écrits. Si la voix de la justice vient à se faire entendre quelques instans au milieu de ces délations ténébreuses & de ces calomnies périodiques, cette voix ne sort que des contrées étrangères *. Montesquieu est Français ;

* Lorsque M. de Solar eut lu à Rome l'Esprit des Lois, il dit, " Voilà un livre qui opérera une révolution dans les esprits en France."

Un magistrat éclairé de Florence fit un ouvrage, dans lequel il prouve que les principes de l'Esprit des Lois sont ceux des meilleurs écrivains de l'antiquité.

L'abbé Venutti s'exprime ainsi dans son ouvrage Italien: *Il trionfo letterario della Francia*, en parlant de Montesquieu, en 1750. " Si une ame aussi grande se fût trouvée dans le sénat de Rome, la liberté Romaine vivroit encore à la honte des tyrans. Son nom surpassera la durée du roc Tarpeïen; & sa gloire ne périra point, tant que Thémis dictera ses oracles en France, & que les dieux conserveront à l'homme le don de la pensée." *Milord Chesterfield* publia en 1755, dans les papiers Anglais,

Français; l'Angleterre est cependant la première nation qui élève un monument à sa gloire, & qui dicte à la France ingrate ce qu'elle doit penser & dire de l'*Esprit des Lois*. L'artiste le plus célèbre est envoyé vers Montesquieu; & bientôt sur le bord de la Tamise, le bronze & les métaux les plus précieux sont empreints des traits de ce grand homme, pour être transmis à la postérité. Tandis qu'on le persécute à Paris par des libelles atroces, on consacre à jamais sa mémoire à Londres par les brillantes productions des arts. C'est ainsi qu'on a quelquefois honoré les hommes de génie, sans distinguer les langues dans lesquelles ils ont écrit, ni les pays, ni les nations qui les ont vus naître. Un grand homme appartient à l'univers.

Quel spectacle civique va s'offrir! Montesquieu voit l'Angleterre qui l'appelle au partage de la gloire des *Newton*, des *Locke*, des *Addison*; il se rappelle la manière honorable avec laquelle il a été accueilli à Londres par une femme célèbre qui avoit essayé de naturaliser la philosophie près
du

Anglais, cet article que d'Alembert appelle *un portrait d'Anaxagore, traité par Périclès*. “ Ses vertus ont fait honneur à la
“ nature humaine, ses écrits lui ont rendu & fait rendre justice.
“ Ami de l'humanité, il en soutint avec force & avec vérité les
“ droits indubitables & inaliénables—Ses ouvrages rendront son
“ nom célèbre, & lui survivront aussi long-temps que la droite
“ raison, les obligations morales & le vrai esprit des lois seront
“ entendus, respectés & conservés.”

du trône. A ses côtés, il voit la France & ses injustices. Il demeure fidelle à la France : tant de courage & de générosité ne peuvent désarmer la haine. De nouvelles attaques viennent empoisonner sa vie & flétrir ses productions. Les passions de la littérature jalouse avoient été affoiblies ou vaincues ; mais les passions du fanatisme religieux n'étoient devenues que plus puissantes & plus irritées. Il y avoit alors une coalition de journalistes contre la philosophie & les lumieres, comme on en voit une autre formée aujourd'hui contre la république & la liberté. On persecutoit, on proscrivoit au profit du fanatisme, comme on persecute, comme on proscribit aujourd'hui au profit de la royauté. Les ennemis de la philosophie ne font que changer d'armes selon les siecles ; mais leur esprit de guerre & de trouble est toujours le même ; une feuille incendiaire & trop fameuse par les maux qu'elle a faits, se charge de dénoncer de nouveau Montesquieu à l'opinion & à l'autorité. Elle accuse d'indifférence pour la religion, le clergé toujours si intolérant, si persecuteur de tous les écrivains libres, de tous ouvrages philosophiques ; elle accuse la Sorbonne, cette inquisition de la pensée *, parce qu'elle tarde trop de proscrire

l'Esprit

* “ Je vous dirai que la Sorbonne, peu contente des applaudissemens qu'elle recevoit sur l'ouvrage de ses députés, en a nommée

l'Esprit des Lois & son auteur; elle traite ses principes d'athéisme, sa tolérance d'irrégion; son amour pour la liberté, d'attentat à la puissance; ses grandes vues publiques, de chimères & son humanité de philosophie Romanesque. Le fanatisme même que Montesquieu a si fortement peint comme l'ennemi de toute espèce de gouvernement, secoue ses torches ardentes sur ce livre immortel que la savante antiquité auroit porté sur des autels. Des accusations d'irrégion & d'incrédulité, si dangereuses à cette époque auprès du peuple, & si commodes pour l'autorité persécutrice, voilà donc la récompense de vingt ans de travaux. La même main qui a écrit l'Esprit des Lois, est obligée encore d'écrire pour sa défense. Courage, homme célèbre! Que sont quelques années d'injustice & de calomnie, pour des siècles de reconnoissance & de gloire? Les efforts de l'envie seront impuissans. *La défense de l'Esprit des Lois* paroît: l'accusateur avoit voulu rendre Montesquieu odieux

“ nommé d'autres pour réexaminer l'*Esprit des Lois*. Je suis
 “ là-dessus extrêmement tranquille. Ils ne peuvent dire que ce
 “ que le nouvelliste ecclésiastique a dit; & je leur dirai ce que
 “ j'ai dit au nouvelliste ecclésiastique. Ils ne sont pas plus forts
 “ avec ce nouvelliste, & ce nouvelliste n'est pas plus fort avec
 “ eux. Il faut toujours en revenir à la raison. Mon livre est
 “ un livre de politique, & non pas un livre de théologie; &
 “ leurs objections sont dans leurs têtes, & non pas dans mon
 “ livre.” *Lettre Fam. n° 43, 1752.*

odieux & coupable; Montesquieu ne chercha qu'à rendre l'accusateur ridicule & injuste. Dans ce dernier & précieux ouvrage où Montesquieu s'est peint lui-même, fans y penser, c'est l'homme d'esprit qui défend, avec une vérité simple, l'homme de génie; c'est l'académicien qui parle, avec une fine plaisanterie, en faveur du politique; c'est le moraliste chrétien qui justifie, avec modération, le législateur philosophe. Point d'amertume dans le style, point de violence dans les opinions. La grâce du style y est jointe à la justesse des pensées, la vivacité des traits à la force du raisonnement. C'est ainsi que *Minerve auroit plaidé pour la vérité.*

Au milieu de ces persécutions & de ces débats, qui lui avoient dérobé un temps précieux qu'il ne cessoit de consacrer à l'instruction des hommes, il méditoit encore un ouvrage profond & utile à sa patrie. On sera surpris peut-être qu'une ame libre & bienfaisante ait choisi dans l'histoire nationale, le regne de Louis XI pour un sujet de ses travaux. Mais on sait qu'il n'aimoit à s'exercer que sur les sujets dans lesquels quelques grands coups de pinceau, donnés avec hardiesse & rapidité, peuvent montrer toute la chaleur d'une ame sensible & l'énergie d'une plume républicaine. Eh! quel sujet en étoit plus susceptible que ce regne dont l'influence est

est si marquée sur notre gouvernement & sur nos mœurs ? Peut-être Montesquieu voulut effrayer la nation sur le despotisme, en dessinant de ses crayons vigoureux la politique artificieuse & cruelle d'un roi qui détruisit la monarchie féodale, pour créer la monarchie absolue ; qui donna des fers à la nation, en donnant la liberté aux communes ; qui détruisit la féodalité, en faisant périr la noblesse ; qui exerça la plus atroce tyrannie, pour perdre quelques petits tyrans ; qui ensanglanta la France, en lui parlant de justice ; qui arriva au pouvoir arbitraire, en établissant la perpétuité des magistratures, & qui perfectionna le despotisme de la même main qui protégea l'imprimerie & établit les postes. Le patriotisme de Montesquieu & son amour pour la liberté, nous permettent de lui supposer des vues aussi étendues & aussi dignes de son génie. Ah ! si les flammes avoient du moins * épargné quelques fragmens de cet ouvrage, je les porterois sur l'autel de la patrie, avec ce respect religieux que l'on a pour des débris sacrés

* “ Si les mémoires sur lesquels je travaillois l'histoire de Louis XI, n'avoient point été brûlés, j'aurois pu vous fournir quelque chose à ce sujet. ” — *Lettres Familiales*, n° 25, 1747. — A mesure qu'il composoit, il jetoit au feu les mémoires dont il avoit fait usage. Mais son secrétaire fit un sacrifice plus cruel aux flammes ; il leur livra par erreur tout le travail de Montesquieu sur l'Histoire de Louis XI, ce qui nous a privé d'un ouvrage infiniment intéressant.

crés ; & la France se rapprocheroit de Rome, en montrant Tacite égalé par Montesquieu. Celui qui a tracé avec autant de vérité que d'énergie les caractères d' *Auguste*, de *Tibere* & de *Caligula*, celui qui a peint cette épouvantable tyrannie des empereurs, née la dégradation subite de l'esprit public des Romains, avoit le génie de leur célèbre annaliste. En lisant le dialogue d' *Eucrate* & de *Sylla*, on sent bien que l'historien de Louis XI avoit le talent propre à présenter les grands caractères, à porter le flambeau de la philosophie dans la profondeur de l'ame des tyrans, & à tenir le burin de l'histoire.

Je ne louerai point Montesquieu d'avoir, malgré les persécutions dont on l'accabla, continué à instruire la France par de nouveaux écrits. Rien ne doit décourager le vrai citoyen de faire le bien aux hommes. Montesquieu obéissoit à sa destinée : l'homme de génie est fait pour éclairer ; c'est le flambeau moral de l'univers. Il est chargé de répandre l'instruction ; c'est le magistrat né de sa patrie, c'est le représentant de la raison humaine ; sa tête est aussi une puissance ; ses armées sont celles de l'opinion ; les révolutions dans les pensées, dans les mœurs, dans la politique des nations sont à ses ordres ; les contemporains sont ses plus cruels ennemis, les générations futures sont ses plus ardens admirateurs ; il n'a ni siècle ni pays : l'univers

&

& le temps, voilà son domaine. Ses récompenses sont le bonheur des hommes & la paix des nations ; il poursuit par-tout la tyrannie & l'ignorance, qui se reproduisent & s'appuient sans cesse. Il chasse par-tout devant lui les préjugés & l'esclavage qui n'est lui-même qu'un préjugé barbare. Son culte est celui de la nature, sa religion est l'humanité ; la postérité est son ministre pour exécuter pensées, accomplir ses desseins & publier sa gloire.

Ici se termine trop souvent l'éloge des grands hommes ; on a tout dit quand on a loué leurs ouvrages & célébré leurs talens. Ils étonnent le monde sans l'intéresser ; ils semblent n'appartenir à l'humanité que par la tête. Trop rarement le cœur a manqué à leur existence, & les sentimens n'ont pas échauffé leurs pensées. Montesquieu a échappé à ces erreurs de la nature, & c'est un titre de plus que nous devons ajouter à sa gloire.

Sans doute il est sublime, autant que digne de la reconnaissance publique, celui qui, planant sur les sociétés, en resserre les liens, en éclaire les rapports, en affermit les fondemens, en crée les vertus, en prépare le bonheur ; mais il est plus grand & plus cher à l'humanité, si de cette hauteur immense qui le place au-dessus des empires, il descend au milieu de ses concitoyens, pour influencer sur les mœurs par son exemple,

comme

comme il influoit par son génie sur les lois. C'étoit le propre de Montesquieu de répandre ses vertus douces & morales dans la société, comme il désposoit ses pensées politiques & son ame toute entiere dans ses ouvrages.

Voyez-le, dans la capitale, vivant avec ceux que la servitude appeloit alors grands. Un goût éclairé de la société & des bienféances ne fait rien perdre à la force de la raison, ni à l'énergie de ses expressions. A la cour de nos anciens tyrans, où la fausseté étoit un devoir, la flatterie un besoin, la bassesse un titre, Montesquieu fait aimer sa candeur, estimer sa probité franche, & rechercher son caractère. Une physionomie heureuse, ouverte & fortement^o prononcée, étoit remarquable au milieu de ses brillans esclaves, parce qu'elle annonçoit la naïveté piquante de son esprit & l'élévation de son génie. La grandeur de son ame, empreinte sur ses traits, répandoit autour de lui une sorte d'atmosphère d'estime & de considération. On sentoit dans ses discours, dans ses faillies, cette prévention de justice & de raison qui ouvre les cœurs & attire la confiance; & malgré la vivacité extraordinaire de son esprit, malgré l'abondance de ses faillies, il ne contrista jamais ni la vertu ni l'amitié; il respecta toujours l'une, & fut sans cesse fidelle à l'autre. Incapable de jaloufê, trop grand pour être envieux, il favoit jouir de suc-

cès des autres comme des siens propres, éloge rarement donné aux esprits supérieurs ou aux hommes célèbres. Ah ! c'est qu'il avoit trop ressenti les injustices des passions, & trop entendu les clameurs de l'envie, pour ne pas compatir aux maux que les envieux & les méchans font toujours prêts à faire aux talens & aux vertus *.

A cette idée, je sens entraîné au plaisir de raconter une anecdote de sa vie, qui honore le citoyen & l'homme de lettres. Un poète célèbre, dont on admiroit le mâle pinceau & la verve étonnante, alloit succéder à archevêque de Sens, à l'académie Française. Tous les suffrages étoient réunis en faveur de l'auteur de la *Métromanie*. L'envie l'apprend, vole à la cour, & présente à l'autorité quelques tableaux licencieux que *Catulle* auroit pu réclamer, & l'envie triomphe.

Montesquieu, convaincu qu'il est aussi beau de faire décerner des récompenses publiques que de

* “ M. de Buffon vient de publier plusieurs volumes de
 “ l'Histoire Naturelle. Il a, parmi les savans de ce pays-ci, un
 “ très-grand nombre d'ennemis ; & la voix prépondérante des
 “ savans emportera, à ce que je crois, la balance pour bien du
 “ temps. Pour moi, qui y trouve de belles choses, j'attendrai
 “ avec tranquillité ; & modeste la décision des savans étrangers.
 “ Je n'ai pourtant vu personne à qui je n'aie entendu dire qu'il
 “ y avoit beaucoup d'utilité à ce livre.” *Lettres Fam.* 1749,
 n°. 31.

de les mériter, n'a plus de repos jusqu'à ce qu'une protection puissante soit venue dédommager le poète célèbre des refus de la cour & de la disgrâce ministérielle. " Piron est assez puni, " écrit-il, pour les mauvais vers qu'on dit qu'il " a faits, & d'un autre côté il en a fait de très- " bons. Louis XIV. exclut Lafontaine d'une " place à l'académie à cause de ses *contes* ; il la " lui rendit fix mois après à cause de ses *fables*." Cette sollicitation ingénieuse produit son effet, & le gouvernement adoucit ses refus par d'honorables bienfaits *.

Si l'on ne reconnoît à de pareils traits la générosité & la beauté de l'ame de Montesquieu, qu'on le suive un instant dans les campagnes, dans ses domaines, où il se réfugioit contre la corruption de la capitale & les persécutions du despotisme † ; au milieu de ces hommes simples &

* Deux jours après la lettre écrite par Montesquieu, directeur de l'académie Française, Piron eut une pension de cent pistoles, & cette pension fut suivie de plusieurs autres avantages qui l'honorèrent autant que l'auroit fait la place de l'académie, dont son génie comique le rendoit digne, & dont la licence de sa muse le repoussa.

† " Vous êtes chanoine de Tournay, & moi je fais des " prairies—Lettres Familieres, n°. 54. Je ferai au mois " d'Août à la Brede, *ô rus quando te aspiciam !* Je ne suis plus " fait pour Paris, ou bien il faut renoncer à être citoyen. Vous " devriez bien revenir par la France méridionale ; vous me " dou-

& utiles, que l'orgueil & les préjugés dédaignent encore, malgré les conquêtes de l'égalité & les honneurs publics que la république décerne chaque année à l'agriculture. L'humanité de Montesquieu les accueille, sa bienfaisance les soutient, son esprit philanthrope descend jusqu'à eux pour converser sur le premier des arts, & les instruire ou les accorder sur leurs contestations. Souvent il soulageoit leurs malheurs par ses largeesses ; & ce génie, qui éclairoit les nations & les gouvernemens, se faisoit entendre à des agriculteurs grossiers, dès qu'il pouvoit les rendre meilleurs citoyens ou voisins plus tranquilles. Il s'occupoit en même-temps de l'amélioration des gouvernemens & des progrès de son agriculture. De son cabinet solitaire de la *Brede*, où il méditoit sur le bonheur des hommes par la liberté & les lois, il passoit sans effort jusques dans les détails de ces ménages obscurs de la vie rustique & patriarchale. Il s'informoit des besoins dans l'humble chaumière du laboureur, & parcouroit ce qu'on appeloit alors ses terres pour y semer la bienfaisance. Voilà tout ce qu'il exerceoit

“ donnez de nouvelles idées sur mes bois & mes prairies.”
Lettres Familieres, n°. 49. Il gagna un procès contre la ville de Bordeaux, qui lui porta 1100 arpens de landes incultes, où il se mit à faire des plantations de bois & des métairies, l'agriculture faisant sa principale occupation dans les momens de relâche.

çoit des droits innombrables de la féodalité ; il semble s'être dépeint lui-même dans ses Lettres Persanes *, lorsqu'il parle de ces hommes " chez " qui la vertu est si naturelle, qu'elle ne fait pas " même sentir, qui s'attachent à leurs devoirs " sans s'y plier, & s'y portent comme par instinct : voilà, dit-il, les gens que j'aime, non " pas ces hommes vertueux qui semblent être " étonnés l'être, et qui regardent une bonne " action comme un prodige dont le récit doit " surprendre." C'étoit son cœur qui conduisoit sa plume civique et ses actions privées : on le vit toujours agir comme il écrivoit ; mais qu'ai-je besoin de parler de ses vertus privées, quand nos théâtres les ont rendues publiques, en consacrant la plus belle de toutes, celle qui ne recherche pas les vains applaudissemens des hommes, qui n'a d'autre prix que le plaisir qu'elle donne, et dont la délicieuse jouissance se réfugie dans le fond du cœur, la modeste bienfaisance †.

Une scène d'infortune et d'amour filial se présente par hasard aux regards de Montesquieu sur les bords de la Méditerranée : un fils est livré au désespoir par l'absence d'un vieux père que la barbarie et un vil intérêt retiennent dans les cachots d'Alger ; il exhale ses plaintes sur son

im-

* Tome premier, lettre 48.

† Le Bienfait anonyme, par le citoyen Pilles.

impuissance de briser les fers de l'auteur de ses jours. Sa rançon effraie son indigence, sans cependant décourager ses travaux journaliers sur le port de Marseille, travaux qui doivent trop lentement produire le prix de la liberté paternelle. *Votre malheur me touche*, lui dit Montesquieu; *Et d'après vos sentimens, j'ose vous présager un meilleur sort.* Ce ne sont point de vaines paroles et de stériles consolations; elles eussent été indignes de Montesquieu. Tandis qu'il nourrit les espérances du fils par une libéralité momentanée, il envoie secrètement à *Alger* la somme qui doit restituer ce pere infortuné aux vœux d'une famille désolée. Qui peut se défendre de verser de larmes, en voyant, après le retour de l'esclave d'*Alger*, Montesquieu, déjà respectable par tant de génie, du vertu & de persécutions injustes, découvert sur le port de Marseille, entouré publiquement de cette famille malheureuse & reconnoissante, qui le bénissoit & se jetoit à ses genoux, tant il est vrai que les hommes bienfaisans sont l'image de la divinité sur la terre? Montesquieu s'échappe à cette publique reconnoissance, en se débattant, pour ainsi dire, contre ses bienfaits & contre sa gloire.

C'est à vous, ô ses concitoyens! qui fûtes plus souvent que les autres habitans de la France les
témoins

témoins de sa modestie * & les amis sinceres de sa renommée, à nous dire de quels applaudissemens votre société littéraire retentit, lorsqu'après une longue & cruelle absence, causée par les persécutions multipliées & les satyres atroces qui furent la premiere récompense de l'Esprit des Lois, vous vîtes reparôître tout-à-coup son illustre auteur dans une de vos assemblées publiques ! Quel noble & touchant témoignage de reconnoissance & de respect vous lui donnâtes sous les yeux de la patrie natale ! Ainsi l'on vit jadis le peuple assemblé au théâtre, se lever par un mouvement spontané en voyant paroître le modeste & célèbre Virgile.

Ce fut le temps de la justice & des honneurs pour Montesquieu ; il ne jouira pas long-temps de ces momens tardifs de gloire & de tranquillité. Triompher & mourir, voilà sa destinée.

Une santé délicate, altéré par des travaux immenses & par des vexations odieuses, annonce la
perte

* Quand l'auteur des Nouvelles Ecclesiastiques attribua à Montesquieu, avec des injures atroces, la suite de la défense de l'Esprit des Lois, composée par Labaumele, Montesquieu consulta M. de Guasco son ami, en ces termes : " Seroit-il à propos que je donnasse une petite réponse en une page ; *cum aliquo grano salis* ? Si cela n'est pas absolument nécessaire, j'y renonce, baïssant à la mort de faire encore parler de moi. — " Mon principe a été de ne point me remettre sur les rangs " avec des gens méprisables." *Lettres Familieres*, n°. 44, de la Brede.

perte qui a bientôt affliger la France & l'Europe. Ah! que n'a-t-il pu être le témoin de cette noble émulation de bonheur public, qui de temps en temps paroît animer quelques ministres quelques écrivains, quelques gouvernemens des vieilles monarchies de l'Europe! Que n'a-t-il pu voir les philosophes & les gens de lettres de tous les pays, regardant la législation & la politique comme un objet digne de leurs méditations & de leurs travaux, les gouvernemens même les plus absolus, éveillés sur leurs véritables intérêts, & prévenant par des réformes utiles, quoique partielles, les révolutions profondes de la liberté! Que n'a-t-il pu entendre ces réclamations générales contre l'imperfection & la barbarie de nos lois criminelles, ces cris universels contre l'intolérance sacerdotale & la tyrannie de l'inquisition, cette publication des lois nouvelles qui ont supprimé dans plusieurs états la peine de mort, aboli la torture & pros crit le régime féodal! Que n'a-t-il pu jouir du spectacle nouveau de civilisation, de lumières & de liberté que ses ouvrages ont produit dans l'Europe, la proclamation des droits de l'homme, la tolérance religieuse, l'établissement du jugement par jurés, la division des pouvoirs, la publicité des opérations des gouvernemens, la liberté de la presse, les plans nouveaux de législation civile, les théories perfectionnées d'administration publique,

blique, l'attention des citoyens généralement dirigée vers les objets utiles de l'économie politique, de l'agriculture, du commerce, de la navigation, de l'industrie & des arts, l'amour des Français pour leur patrie, & les prodiges de leurs armées pour la liberté ! Nous aurions arraché devant lui, en signe de repentir & d'hommage, quelques feuillets de nos annales révolutionnaires ; nous aurions déchiré sous les yeux de ce grand homme, le voile qui trop long-temps couvrit la statue de la liberté, & nous aurions consolé sa grande ame, en lui montrant la morale associée à la politique par l'influence de l'*Esprit des Lois* ; les transactions des peuples & des gouvernemens, dirigées en France par les regles de la bonne foi, inconnue des ministres du despotisme ; les opérations des monarchies Européennes, assujetties désormais, parce qu'un grand peuple libre l'a voulu, à apprendre & à parler cette langue qui leur étoit étrangère. Voilà le genre d'hommage & d'honneurs qu'il faut rendre à la philosophie de Montesquieu. O pouvoir étonnant des méditations d'un grand homme ! Elles agissent sur la félicité du monde ; elles rappellent aux nations qu'elles ont une loi commune, un droit des gens à observer, & à leurs gouvernemens qu'ils ont des devoirs à remplir envers elles. Traduites dans toutes les

A a

langues,

l'angues, propagées par l'imprimerie, ses méditations déposées dans l'*Esprit des Lois* parcoururent le globe, civilisent les peuples, augmentent la masse des lumières & la somme de bonheur, qui forme la dette de chaque gouvernement envers les hommes.

On ne sentit le prix de tant de travaux & de bienfaits qu'au moment où l'on alloit voir disparaître leur auteur. A peine la nouvelle de la maladie dangereuse de Montesquieu est répandue dans Paris, que les citoyens alarmés s'empres- sent autour de sa maison ; les hommes de tous les rangs, de toutes les classes veulent le voir ou connoître son état*. Un roi, plus occupé de plaisirs que de philosophie, & plus entouré de courtisans que de publicistes, s'écrie que *Montesquieu étoit un homme impossible à remplacer*, donne des marques sensibles d'intérêt à sa conservation ; ainsi disparurent un instant les orgueilleux préjugés des cours & la ridicule fierté des premiers rangs. Au milieu des derniers honneurs, & des premiers témoignages de justice nationale que reçut ce bienfaiteur de l'humanité, il n'oublia point l'hommage religieux qu'il devoit à l'Être suprême ; mais sans l'intervention des ministres du culte qui assiègerent ses derniers momens
comme

* Lettres Familières, n° 63.

comme ceux de Voltaire, et qui voulurent s'emparer des derniers travaux du génie pour les anéantir *, sa mort fut celle d'un grand homme & d'un sage.

La tombe s'ouvre pour dévorer tout ce que Montesquieu avoit de mortel ; mais le génie qui s'étoit entièrement consacré à la liberté, à la vertu, aux lois & à l'humanité, vit encore parmi nous. Il veille sur la séparation des pouvoirs délégués par le peuple Français ; il domine dans l'organisation de notre constitution républicaine, acceptée & mise en activité après tant de secousses & de révolutions, malgré tant de vœux contraires & de complots liberticides : il trace, pour la première fois, une déclaration des droits de l'homme dans la patrie des *Tromp* & des *Ruyter* ; il regne dans les pays-bas, dans les cantons Helvétiques & dans la délicieuse Italie ; il respire au-delà de l'Océan ; il vivifie les vastes contrées de l'Amérique, il remplit l'univers.

France, quel honneur as-tu rendu à la cendre précieuse de ce politique philosophe & citoyen, que l'Angleterre & la Prusse ont célébré avant toi ? C'est à de pareils bienfaiteurs que seroit dû un hommage solennel de la république Française ; du moins Bordeaux a, la première, donné

à

* Note des Lettres Familières, n° 63.

à sa cendre des marques de reconnoissance publique. Enorgueillis-toi, cité magnifique & utile, qui, par ton activité & ton industrie, augmentes sans cesse la prospérité nationale, & qui par ta position es appelée au commerce du monde; énorgueillis-toi, tu a donné le jour au pere de la philosophie & au créateur de la législation politique. *Montagne* & *Montesquieu* suffiroient à ta gloire; tu l'as augmentée, en plaçant dans ton lycée les statues de *Montagne* & de *Montesquieu*, à côté de celles de *Galilée*, de *Descartes*, de *Gassendi* & de *Newton*.—Eh ! que parlons-nous d'hommages publics & d'honneurs nationaux pour celui qui a perfectionné la morale des états, bui a jeté les fondemens de l'art de gouverner, posé les principes de l'art plus difficile de faire les lois, qui a apprécié toutes les institutions politiques & législatives, capables de rendre les peuples plus libres & les hommes plus heureux ? *Montesquieu* n'a besoin ni de statues ni d'inscriptions; son éloge est dans tous les cœurs. Déjà la postérité est venue s'asseoir sur sa tombe; entendez-la qui chasse devant elle l'ingratitude & l'envie. “ Le temps de la justice est venu pour le preinier des législateurs : “ il n'est plus, mais son génie inspire les lois, “ le patriotisme & la sagesse. Ah ! s'il eût été “ donné à ceux qui créent leur siècle ou instrui-

sent

“ sent leur patrie, de jouir du spectacle de leurs
 “ travaux & du bonheur qu'ils ont préparé,
 “ quel mortel eût mieux mérité que Montef-
 “ quieu cet honorable prix ? Mais telle est la
 “ destinée des grands hommes : des persécutions
 “ contemporaines & des honneurs tardifs, at-
 “ tendent tous ceux qui veulent instruire les
 “ peuples ; & défendre leurs droits qu'ils regar-
 “ dent dans l'avenir : il amène la justice, il porte
 “ de récompenses durables, & c'est moi qui les
 “ distribue. J'ai relevé la mémoire de Bacon,
 “ expirant dans les fers, & de Sidney, mort sur
 “ l'échafaud. J'ai fait rendre des honneurs à la
 “ cendre de Descartes banni de sa patrie, à Col-
 “ bert exhumé de sa tombe. J'ai vengé la
 “ gloire de J. J. Rousseau, pros crit à la fois par
 “ sa patrie natale & par sa patrie adoptive. Je
 “ viens, après cinquante ans d'ingratitude &
 “ d'injustice, placer l'*Esprit des Loix* sur la tri-
 “ bune législative de la république Française, &
 “ donner à Montesquieu la vie des siècles.
 “ Hommes de génie, quel que soit le soit qui
 “ vous est réservé par l'ingratitude & l'injustice,
 “ ne cessez point d'éclairer les peuples, de défen-
 “ dre la vertu, de servir la liberté. Ce n'est pas
 “ en vain que j'ai créé la renommée pour sur-
 “ vivre à la calomnie, & la gloire pour com-
 “ penser le malheur. Songez que les envieux
 “ meurent

“ meurent, les persécuteurs disparoissent, les
“ calomniateurs passent ; votre nom seul est im-
“ mortel.”

F I N

Nota. Forcé par les circonstances de faire im-
primer loin de moi cet ouvrage, & dans l'impos-
sibilité d'en surveiller moi-même la typographie,
j'invite mes lecteurs à suppléer aux imperfec-
tions qu'ils pourront reconnoître. C'est une
tâche que leur sagacité se plaira à remplir.

